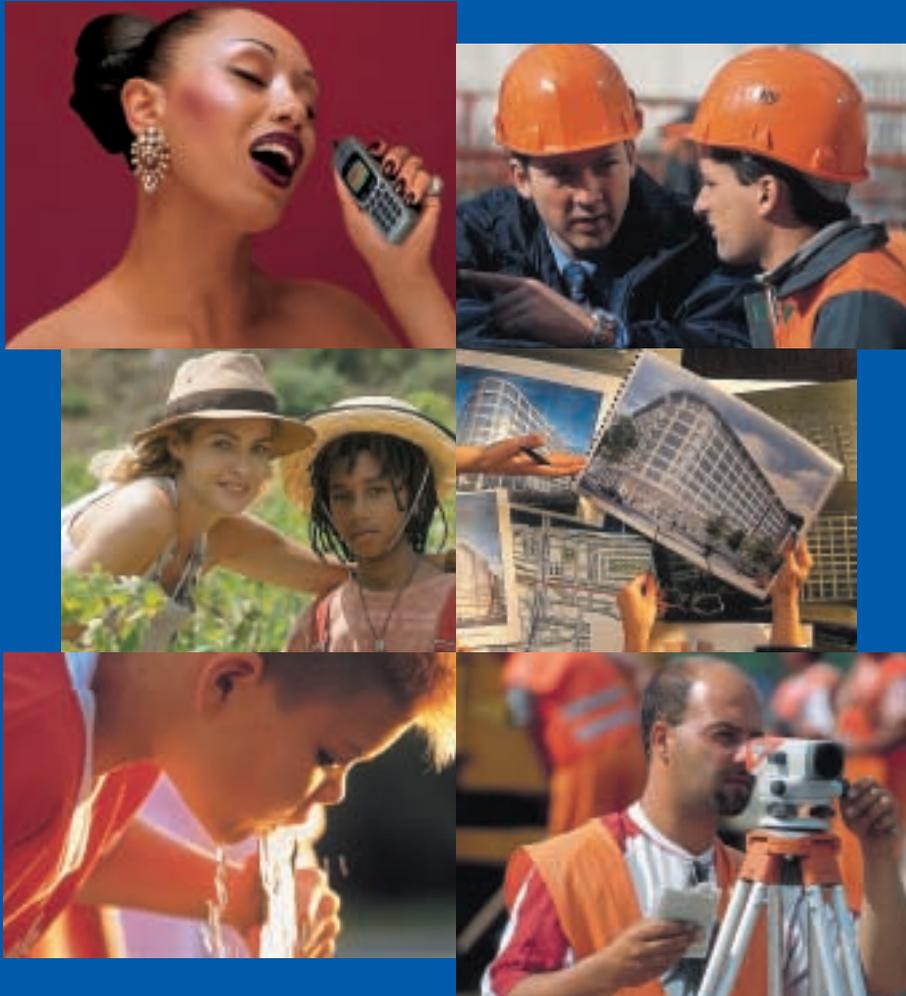


SERVICES • CONSTRUCTION

Bouygues

2000



Document de référence
Assemblée générale mixte
du 25 mai 2000

BOUYGUES

Message du Président



En 1999, le groupe Bouygues a réalisé un chiffre d'affaires de 15,9 milliards d'euros, en augmentation de 7 % sur celui de 1998. Les activités de services (4,7 milliards d'euros) ont enregistré une hausse de 18 %, notamment par l'explosion du marché de la téléphonie mobile et les performances de TF1. Les activités de construction (11,2 milliards d'euros), qui représentent 70 % de l'activité totale du Groupe, ont marqué un accroissement de 7 % sur des marchés favorablement orientés en France et à l'international.

Hors Bouygues Telecom, dont les performances permettent de confirmer que cette société, quatre ans après son lancement commercial, devrait être bénéficiaire en 2001, le résultat net des métiers du groupe Bouygues atteint 241 millions d'euros, représentant une hausse de 51 % sur celui de 1998, chacune de nos activités ayant connu une forte augmentation de ses résultats.

Bouygues Telecom dégage comme prévu une perte, part du Groupe, de 259 millions d'euros, atténuée par l'effet d'un impôt différé actif de 175 millions d'euros. Le bénéfice net part du Groupe, incluant Bouygues Telecom ainsi que les résultats de la holding, s'élève à 62 millions d'euros contre 81 millions d'euros en 1998, cette baisse étant due à l'absence d'éléments exceptionnels positifs en 1999 contrairement à l'année précédente.

Au-delà de la bonne tenue de tous nos métiers, l'année 1999 a été marquée par des événements importants :

- Nous avons achevé la filialisation de l'activité bâtiment - travaux publics. Bouygues Construction, qui rassemble nos sociétés exerçant ces métiers, est devenue filiale de Bouygues à 100 %. Cette réorganisation accroît la transparence financière de Bouygues.
- Confirmant notre choix de la téléphonie mobile et notre désengagement du filaire, nous avons renforcé notre présence dans Bouygues Telecom en acquérant 20 % supplémentaires de son capital. Ainsi, Bouygues détient désormais, directement et indirectement, 53,7 % de Bouygues Telecom. En tant qu'actionnaire opérateur de TF1 et de Bouygues Telecom, deux actifs stratégiques et complémentaires dans les nouvelles technologies, Bouygues est dans une position originale qui constitue un atout à l'heure du très fort développement d'Internet.
- Afin de nous donner les moyens financiers supplémentaires nécessaires à la poursuite de notre croissance, nous avons procédé à plusieurs émissions d'actions et d'obligations qui ont porté globalement sur près de 1,75 milliard d'euros, complétées en mars 2000 par une augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros.
- Dans ce cadre, j'ai développé plus encore l'actionnariat des salariés, qui sont aujourd'hui le troisième actionnaire de Bouygues. Une augmentation de capital de 229 millions d'euros réservée aux salariés a été mise en place sous l'appellation Bouygues Confiance.

Bouygues est résolument un groupe de construction et de services. En effet, nous avons fait clairement le choix de nous développer dans ces deux grands domaines, où notre culture d'entreprise, originale et forte, s'épanouit. L'évolution du cours de l'action Bouygues témoigne de la reconnaissance par les marchés financiers de la pertinence de nos choix industriels stratégiques et de la création de valeur qu'ils ont engendrée. Dans la construction, notre métier d'origine depuis près de cinquante ans, nous détenons le leadership avec Bouygues Construction et Colas, dont les savoir-faire sont réputés dans le monde. Dans les services, où nous nous sommes diversifiés il y a seize ans avec la reprise de Saur, puis la privatisation de TF1, enfin la création de Bouygues Telecom, nous démontrons notre capacité à apporter sans cesse des innovations au marché et à anticiper les attentes des clients.

Les perspectives 2000 du groupe Bouygues, supérieures à 17 milliards d'euros, prévoient une croissance de 11 %, avec une nouvelle progression de chacune de nos activités. Nos six métiers sont tous situés sur des marchés porteurs. Jamais nous n'avons été dans une position aussi favorable pour l'avenir.

Le 21 avril 2000
Martin Bouygues

Message du Président	1	5 - Conseil d'administration – Direction – Contrôle	43
Section 1		a - Conseil d'administration	43
L'ACTIVITÉ DU GROUPE		b - Direction	46
		c - Contrôle	47
1 - Chiffres clés	4	6 - Informations juridiques	48
a - Principales données consolidées	4	a - Généralités	48
b - Résultats	6	b - Historique du Groupe	48
c - Répartition de l'activité	8	c - Objet social	49
d - Investissements	10	d - Statuts	49
e - Organigramme simplifié du groupe Bouygues	11	e - Faits exceptionnels ou litiges	50
		f - Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques	50
2 - Activités de services	12	Section 3	
3 - Activités de construction	18	LES COMPTES	
4 - Ressources humaines	26	1 - Comptes consolidés	52
5 - Recherche et développement	28	a - Comptes consolidés en francs	52
		b - Comptes consolidés en euros	56
		c - Notes	60
Section 2		2 - Comptes société mère	93
INFORMATIONS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES		a - Comptes société mère en francs	93
1 - Capital	30	b - Comptes société mère en euros	96
a - Généralités	30	c - Notes	99
b - Plan d'épargne des salariés	33	Section 4	
c - Options de souscription d'actions	34	L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 MAI 2000	
d - Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes	35	1 - Ordre du jour	112
e - Rachat d'actions Bouygues	35	2 - Rapport du Conseil et exposé des motifs sur les résolutions	113
2 - Résultats de Bouygues SA (société mère)	36	3 - Rapports des Commissaires aux comptes	117
a - Dividende	36	4 - Projets de résolutions	125
b - Résultats au cours des cinq derniers exercices	37	Personnes assumant la responsabilité du document de référence	135
3 - Bourse	38	Tableau de passage	136
a - Le marché des titres Bouygues en 1999	38		
b - Évolution des cours de Bourse et du volume de transactions	40		
4 - Actionariat	41		
a - Principaux actionnaires	41		
b - Pactes d'actionnaires	42		
c - Information des actionnaires	42		



Section 1

L'activité du Groupe



1 – CHIFFRES CLÉS

a – Principales données consolidées

	MF 1997	MF 1998	MF 1999	M€ 1999	99/98 Variation
Chiffre d'affaires consolidé	91 073	97 006	104 014	15 857	+ 7 %
dont international	32 538	34 923	37 944	5 785	+ 9 %
Résultat courant					
avant Bouygues Telecom	2 574	3 305	4 208	642	+ 27 %
après Bouygues Telecom	2 296	2 547	2 506	382	- 2 %
EBITDA					
avant Bouygues Telecom	5 596	6 246	7 396	1 128	+ 18 %
après Bouygues Telecom	5 039	5 510	6 248	953	+ 13 %
Bénéfice net part du Groupe					
avant Bouygues Telecom	1 036	1 288	951	145	- 26 %
après Bouygues Telecom	755	530	405	62	- 24 %
Capacité d'autofinancement					
avant Bouygues Telecom	5 004	4 898	5 730	874	+ 17 %
après Bouygues Telecom	4 447	4 074	4 250	648	+ 4 %
Capitaux propres	12 472	13 109	19 913	3 036	+ 52 %
Capitalisation boursière au 31/12	17 658	30 217	126 774	19 326	x 4
Dividende (en F et en €)	17	17	17	2,59	=
Effectifs (en nombre)	105 668	103 350	111 352		+ 8 %

Principaux éléments des comptes consolidés

Bilan	MF	MF	Variation MF		M€
	31/12/98	31/12/99	Total	dont By Tel	31/12/99
Capitaux propres	13 109	19 913	6 804	(572)	3 036
Provisions	9 971	11 214	1 243	233	1 709
Dettes financières	11 880	17 324	5 444	3 418	2 641
Capitaux permanents	34 960	48 451	13 491	3 079	7 386
Actif immobilisé	31 541	43 840	12 299	8 810	6 683
Fonds de roulement	3 419	4 611	1 192	(5 731)	703
Trésorerie disponible	6 117	6 140	23	(104)	936
Dettes financières nettes de la trésorerie disponible	5 763	11 184	5 421	3 522	1 705

L'année 1999 a été riche en événements financiers afin de doter Bouygues des moyens nécessaires au financement de ses développements, particulièrement dans les télécommunications.

- L'émission en février d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (Océane) pour un montant de 3 280 millions de francs (500 millions d'euros).
- L'acquisition en juillet de 20 % du capital de Bouygues Telecom pour un montant de 5,9 milliards de francs (0,9 milliard d'euros).
- L'émission en juin d'obligations pour un montant de 3 280 millions de francs (500 millions d'euros).
- L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en juillet, d'un montant de 3,5 milliards de francs (543 millions d'euros).
- L'augmentation de capital réservée aux salariés en décembre, d'un montant de 1,5 milliard de francs (229 millions d'euros).

- La poursuite d'un important programme d'investissements dans le cadre du développement du Groupe.

Tous ces éléments ont modifié sensiblement les principaux postes du bilan. Les opérations financières réalisées en 1999 ont permis de renforcer les capitaux permanents du Groupe, tant au niveau des capitaux propres que des dettes financières, et de respecter les équilibres financiers fondamentaux.

Les capitaux permanents de 48,5 milliards de francs (7,4 milliards d'euros) sont supérieurs à l'actif immobilisé qui s'accroît de 12,3 milliards de francs (1,9 milliard d'euros) à 43,8 milliards de francs (6,7 milliards d'euros). Le fonds de roulement est donc positif de 4,6 milliards de francs (0,7 milliard d'euros). La trésorerie disponible atteint 6,1 milliards de francs (0,9 milliard d'euros).

Les dettes financières nettes de la trésorerie disponible s'élèvent à 11,2 milliards de francs (1,7 milliard d'euros) soit 56 % des capitaux propres.



b – Résultats

Répartition du résultat courant par métier

	MF 1998	MF 1999	M€ 1998	M€ 1999
Résultat courant				
Communication	1 492	2 050	227	312
Gestion de Services Publics	488	468	74	71
BTP	933	981	142	150
Immobilier	21	143	3	22
Routes	688	1 020	105	155
Autres activités	(189)	(124)	(29)	(19)
Holding	(128)	(330)	(19)	(50)
Total résultat courant hors Bouygues Telecom	3 305	4 208	503	641
Bouygues Telecom	(758)	(1 702)	(115)	(259)
Total résultat courant du Groupe	2 547	2 506	388	382
Résultat exceptionnel	387	(174)	59	(26)
Impôt sur les bénéfices	(1 164)	(299)	(177)	(46)
Participation et résultat des sociétés mises en équivalence	(153)	(155)	(23)	(24)
Amortissement des écarts d'acquisition	(221)	(276)	(34)	(42)
Résultat net de l'ensemble	1 396	1 602	213	244
Résultat net part du Groupe	530	405	81	62

Le résultat courant, hors Bouygues Telecom, s'élève à 4 208 millions de francs (641 millions d'euros) en hausse de 27 % sur celui de 1998, avec des hausses particulièrement importantes dans la communication (TF1) et les routes (Colas).

En incluant Bouygues Telecom, le résultat courant atteint 2 506 millions de francs (382 millions d'euros), niveau égal à celui de 1998.

Bouygues Telecom dégage comme prévu une perte part du Groupe (résultat courant) de 1 702 millions de francs (259 millions d'euros) atténuée par l'effet d'un impôt différé actif de 1 150 millions de francs (175 millions d'euros), ce qui explique la baisse du poste impôt sur les bénéfices.

En 1998, le Groupe avait bénéficié d'un résultat exceptionnel positif de 387 millions de francs (59 millions d'euros). En 1999, les résultats exceptionnels ont été négatifs de 174 millions de francs (26 millions d'euros) principalement dus à la cession des activités de tourisme – loisirs par Bouygues Immobilier. Pour cette raison, le résultat net part du groupe Bouygues passe de 530 millions de francs (81 millions d'euros) à 405 millions de francs (62 millions d'euros).

Le bénéfice de la société mère s'élève à 1 216 millions de francs (185 millions d'euros).

Résultat consolidé du Groupe par action

	Après résultat Bouygues Telecom		Avant résultat Bouygues Telecom	
	1998	1999	1998	1999
Résultat courant				
global (MF)	2 547	2 506	3 305	4 208
par action (nombre moyen) (F)	97,9	91,4	127,1	153,5
par action (fin année) (F)	97,1	82,6	126,0	138,7
par action (fin année) (€)	14,8	12,6	19,2	21,1
Résultat net total avant impôts et amortissement des écarts d'acquisition				
global (MF)	2 781	2 177	3 538	3 869
par action (nombre moyen) (F)	106,9	79,4	136,0	141,1
par action (fin année) (F)	106,0	71,8	134,9	127,5
par action (fin année) (€)	16,2	11,0	20,6	19,4
Résultat net total avant amortissement des écarts d'acquisition				
global (MF)	1 617	1 878	2 375	2 432
par action (nombre moyen) (F)	62,2	68,5	91,3	88,7
par action (fin année) (F)	61,6	61,9	90,5	80,2
par action (fin année) (€)	9,4	9,4	13,8	12,2
Résultat net part du Groupe				
global (MF)	530	405	1 288	951
par action (nombre moyen) (F)	20,3	14,8	49,5	34,7
par action (fin année) (F)	20,2	13,3	49,1	31,3
par action (fin année) (€)	3,1	2,0	7,5	4,8



c - Répartition de l'activité

Répartition par métiers

	MF 1997	MF 1998	MF 1999	Variation 99/98	MF 2000 (p)	Variation 00/99	M€ 1999	M€ 2000 (p)
Activités de services	24 135	25 990	30 551	+ 18 %	36 800	+ 20 %	4 657	5 610
Télécommunications ⁽¹⁾	437	1 309	3 793	-	8 000	-	578	1 220
(Bouygues Telecom à 100 %)	1 288	3 892	8 368	x 2,1 %	15 000	x 1,8	1 276	2 287
Communication	10 101	10 693	11 844	+ 11 %	12 900	+ 9 %	1 806	1 966
Gestion de Services Publics	13 597	13 988	14 914	+ 7 %	15 900	+ 7 %	2 273	2 424
Activités de construction	64 183	68 743	73 280	+ 7 %	79 600	+ 9 %	11 172	12 135
BTP	34 176	34 299	33 432	+ 4 %	36 000	+ 8 %	5 097	5 488
France ⁽²⁾	17 153	16 699	15 370	+ 4 %	16 500	+ 7 %	2 343	2 515
International	17 023	17 600	18 062	+ 3 %	19 500	+ 8 %	2 754	2 973
Immobilier ⁽³⁾	3 946	5 853	5 404	+ 17 %	6 000	+ 11 %	824	915
Routes	26 061	28 591	34 444	+ 13 %	37 600	+ 9 %	5 251	5 732
France ⁽²⁾	16 669	17 211	20 767	+ 9 %	22 200	+ 7 %	3 166	3 384
International	9 392	11 380	13 677	+ 19 %	15 400	+ 13 %	2 085	2 348
Autres activités	2 755	2 273	183	-	100	-	28	15
Total chiffre d'affaires	91 073	97 006	104 014	+ 7 %	116 500	12	15 857	17 760
dont international	32 538	34 923	37 944	+ 9 %	42 000	11	5 785	6 403

(1) Quote-part dans Bouygues Telecom : 34 % jusqu'au 30/06/99 et 54 % au-delà.

(2) En 1999, le chiffre d'affaires du BTP France ne comprend pas celui de Smac cédée à Colas (routes) début 1999.

À périmètre comparable, le chiffre d'affaires du BTP France (sans Smac) en 1999 s'accroît de 4 %, celui de Colas (avec Smac) de 9 %.

(3) Opération exceptionnelle de 1 250 MF en 1998 ; le pourcentage d'évolution est corrigé en conséquence.

Comme en 1998, la croissance du chiffre d'affaires 1999 (+ 7 %) se constate dans tous les métiers du Groupe, tant en France (+ 6 %) qu'à l'international (+ 9 %).

À périmètre et change comparables, la progression de l'activité ressort à 8 %.

La croissance est plus importante dans le secteur des services (+ 18 %) particulièrement dans les télécommunications,

tout en étant soutenue (+ 7 %) dans la construction qui marque en France une progression de 8 %.

Les perspectives pour l'an 2000 sont favorables dans tous les métiers du Groupe ; les développements dans le secteur des services et les carnets de commandes enregistrées dans les activités de construction permettent de prévoir une nouvelle progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 12 % à 116,5 milliards de francs (17,8 milliards d'euros).

Répartition par zones géographiques (en millions)

Zones géographiques	BTP	Routes	Total Construction	Gestion Services Publics	Autres activités	Total (F)	Total (€)
1997							
Afrique	4 590	1 736	6 326	2 759	228	9 313	1 420
Asie/Pacifique	6 833	82	6 915	6	43	6 964	1 061
USA/Canada	269	3 711	3 980	38	39	4 057	618
Europe de l'Ouest	3 170	3 073	6 378	1 799	869	9 046	1 379
Europe de l'Est	1 831	790	2 621	172	19	2 812	429
Autres	330	-	330	-	16	346	53
Total F	17 023	9 392	26 550	4 774	1 214	32 538	-
Total €	2 595	1 432	4 047	728	185	-	4 960
1998							
Afrique	4 550	1 682	6 232	2 418	206	8 856	1 350
Asie/Pacifique	5 245	98	5 343	3	4	5 350	816
USA/Canada	461	5 376	5 837	34	3	5 874	895
Europe de l'Ouest	4 932	3 143	8 237	1 968	868	11 073	1 688
Europe de l'Est	1 538	1 074	2 612	213	22	2 847	434
Autres	874	7	881	11	31	923	141
Total F	17 600	11 380	29 142	4 647	1 134	34 923	-
Total €	2 683	1 735	4 443	708	173	-	5 324
1999							
Afrique	5 627	1 505	7 132	2 782	-	9 914	1 511
Asie/Pacifique	4 764	188	4 952	42	2	4 996	762
USA/Canada	115	7 042	7 157	41	1	7 199	1 097
Europe de l'Ouest	4 438	3 648	8 543	2 121	433	11 097	1 692
Europe de l'Est	2 005	1 276	3 281	269	30	3 580	546
Autres	1 113	18	1 131	16	11	1 158	177
Total F	18 062	13 677	32 196	5 271	477	37 944	-
Total €	2 754	2 085	4 909	803	73	-	5 785
2000 (p)							
Afrique	4 760	1 700	6 460	3 450	10	9 920	1 512
Asie/Pacifique	5 410	200	5 610	50	40	5 700	869
USA/Canada	-	8 200	8 200	65	40	8 305	1 266
Europe de l'Ouest	4 370	3 880	8 450	2 180	660	11 290	1 721
Europe de l'Est	4 030	1 420	5 450	340	40	5 830	889
Autres	930	-	930	15	10	955	146
Total F	19 500	15 400	35 100	6 100	800	42 000	-
Total €	2 973	2 348	5 351	930	122	-	6 403

L'activité internationale, qui représente 36 % de l'activité totale du Groupe, est exercée principalement par Bouygues Construction, Colas et Saur. En dépit des crises financières et économiques qui ont affecté certaines zones géographiques,

le chiffre d'affaires international ne cesse de s'accroître. C'est aux Etats-Unis, avec Colas et en Europe de l'Est avec Bouygues Construction, que les progressions sont les plus importantes.



d – Investissements

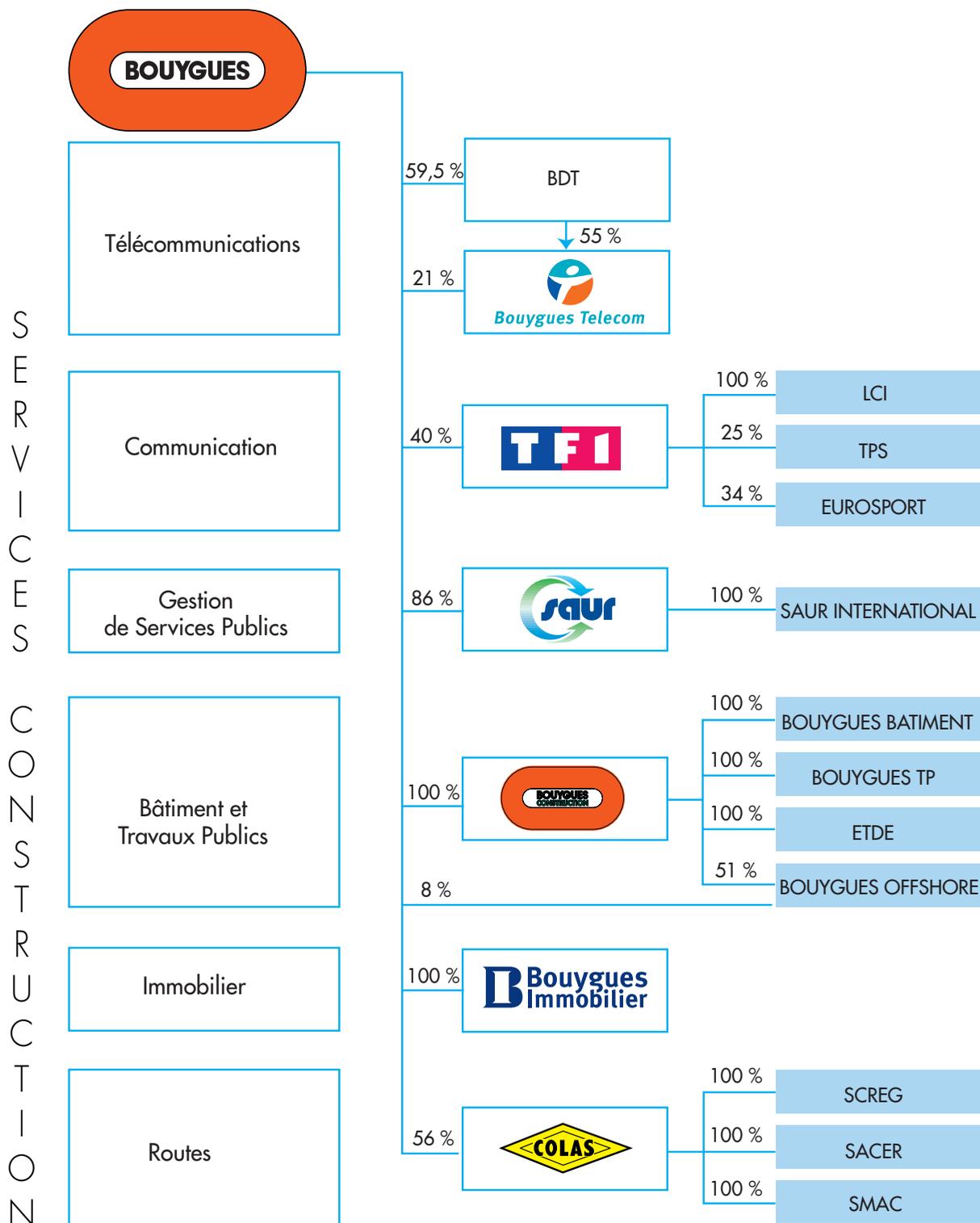
	MF 1998	MF 1999 Exploitation	MF 1999 Financiers	MF 1999 Total	M€ 1999 Total
SERVICES	4 686	3 278	292	3 570	544
Bouygues Telecom ⁽¹⁾	1 759	1 647	19	1 666	254
Communication	330	624	107	731	111
Gestion de Services Publics	2 597	1 007	166	1 173	179
CONSTRUCTION	2 715	2 612	1 570	4 182	638
BTP	917	1 129	704	1 833	280
Immobilier	335	287	29	316	48
Routes	1 463	1 196	837	2 033	310
BOUYGUES SA ET AUTRES ACTIVITÉS	1 341	157	5 987	6 144	937
TOTAL	8 742	6 047	7 849	13 896	2 119

(1) Pour la quote-part de Bouygues dans Bouygues Telecom : 34 % jusqu'au 30 juin 1999 ; 54 % au-delà.

Les investissements d'exploitation se sont élevés à plus de 6 milliards de francs (0,9 milliard d'euros) ; plus de la moitié ont été réalisés dans les métiers de services dont 1,6 milliard de francs (0,3 milliard d'euros) par Bouygues Telecom, consolidé par intégration proportionnelle.

Les investissements financiers ont atteint près de 8 milliards de francs (1,2 milliard d'euros) dont 5,9 milliards de francs (0,9 milliard d'euros) réalisés par Bouygues société mère pour l'acquisition de 20 % du capital de Bouygues Telecom.

e - Organigramme simplifié du groupe Bouygues (en mars 2000)



Bouygues, TF1, Colas et Bouygues Offshore sont cotées à la Bourse de Paris.

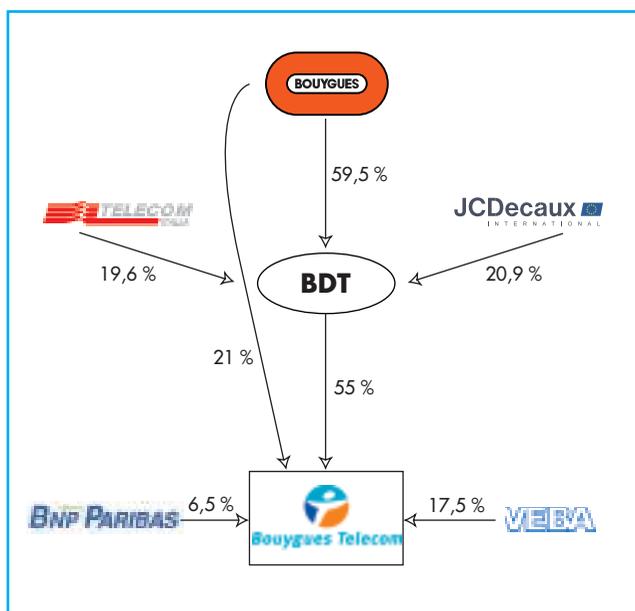
Bouygues Offshore est cotée à la Bourse de New York.



2 - ACTIVITÉS DE SERVICES

Télécommunications : Bouygues Telecom

Bouygues a acquis en juillet 1999 la participation que Cable & Wireless détenait dans Bouygues Telecom. Ces 20 % de Bouygues Telecom ont été acquis au prix de 5,9 milliards de francs. Bouygues détient désormais 53,7 % de Bouygues Telecom, directement (21 %) et indirectement (Bouygues détient 59,5 % de BDT qui possède elle-même 55 % de Bouygues Telecom).



L'année 1999 a été marquée par la poursuite de l'explosion du marché français de la téléphonie mobile. La pénétration globale a atteint plus de 34 % de la population fin 1999, dépassant le niveau qui était prévu pour la fin de l'année 2005 dans le plan d'affaires initial de la société.

Sur ce marché particulièrement dynamique, Bouygues Telecom a acquis plus de 1,8 million de clients et terminé l'année avec plus de 3,2 millions de clients, soit un accroissement de 130 % par rapport à fin 1998. La part de marché de Bouygues Telecom s'élevait fin 1999 à 15,7 %.

Bouygues Telecom a volontairement placé l'exercice 1999 sous le signe de la stabilité tarifaire des forfaits et des cartes prépayées. Les aménagements apportés ont eu pour objectif de clarifier les offres et de les rendre encore plus attractives, tout en confirmant leur rentabilité.

Afin d'accompagner le développement du marché du prépayé, Bouygues Telecom a mis en avant la marque Nomad, à l'aide de campagnes publicitaires particulièrement axées sur les jeunes. Cette nouvelle marque a réussi à s'imposer dans le paysage de la téléphonie personnelle, ce qui représente une création de valeur significative.

Bouygues Telecom a développé son réseau de distribution et en a diversifié les canaux, notamment par ses filiales Mobile Direct, société de vente par téléphone, et Distribution Réseau Boutiques - DRB, réseau de points de vente propriétaires. Bouygues Telecom a poursuivi le déploiement de son réseau pour renforcer encore sa couverture nationale en son digital haute résolution (DHR), qui avait été atteinte dès le 4 novembre 1998. Bouygues Telecom couvrait 97 % de la population fin 1999, ce qui lui donne un attrait comparable à ses concurrents.

Bouygues Telecom continuera son effort de déploiement à un rythme plus soutenu en 2000 et 2001, pour accroître la qualité et la capacité du réseau et répondre aux attentes d'un marché en pleine explosion. Elle proposera notamment en fin d'année l'accès à Internet au moyen de la technologie GPRS.



L'exercice 2000 sera marqué par la remise d'un dossier de candidature pour une licence de 3^e génération, dans le cadre de la procédure de consultation lancée par le gouvernement français. Cette licence conférerait à Bouygues Telecom l'autorisation de développer l'UMTS, norme internationale de la 3^e génération de téléphonie mobile dont le haut débit facilitera notamment l'utilisation d'Internet à partir d'un téléphone mobile. Bouygues Telecom a constitué une équipe pour préparer ce dossier et obtenir l'une des quatre licences octroyées par le gouvernement.

Contribution de Bouygues Telecom au groupe Bouygues

	MF			M€	
	1998	1999	2000 (p)	1999	2000 (p)
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	1 309	3 793	8 000	578	1 220
<i>Bouygues Telecom à 100 %</i>	3 892	8 368	15 000	1 276	2 287
Résultat courant	(758)	(1 702)	–	(259)	–
Investissements ⁽¹⁾	1 759	1 666	–	254	–
Nombre de clients (fin année)	1 407 000	3 233 000	5 500 000		
Effectifs (en nombre)	4 232	5 131	–		

(1) Quote-part de Bouygues dans Bouygues Telecom : 34 % jusqu'au 30 juin 1999 ; 54 % depuis le 30 juin 1999.

L'exercice 1999 d'Infomobile est resté déficitaire. Compte tenu des difficultés du marché de la radiomessagerie, Infomobile a développé une activité de centre d'appels,

notamment par la prise en charge de services fournis par Bouygues Telecom (services "Annuaire" et "Activations").





Communication : TF1

En 1999, TF1, détenue à 40 % par Bouygues, a consolidé sa position de première chaîne généraliste française. Elle a réalisé une part d'audience générale de 35,1 % (individus de 4 ans et plus), et une part de 37,4 % de la population des femmes de moins de 50 ans. Ces chiffres sont stables depuis 3 ans.

Pour la deuxième année consécutive, la chaîne obtient 95 des 100 meilleures audiences de l'année.

Le groupe TF1 enregistre une croissance de 10,8 % de son chiffre d'affaires qui s'élève à 11,9 milliards de francs (1,8 milliard d'euros).

Les recettes publicitaires nettes augmentent de 10,2 % pour atteindre 8,9 milliards de francs (1,4 milliard d'euros), bénéficiant de la hausse de la consommation des ménages et de la forte progression des investissements des nouveaux secteurs.

Le chiffre d'affaires Diversification progresse de 15,5 % pour atteindre 3,3 milliards de francs (0,5 milliard d'euros) sous l'impulsion du pôle édition - distribution et des chaînes thématiques.

La vidéo connaît une activité record. Les productions de Une Musique ont obtenu un grand succès. Téléshopping enregistre une forte progression de son activité et poursuit le développement de nouvelles activités : chaîne thématique de téléachat, ventes sur Internet (www.teleshopping.fr) et commandes interactives en télévision numérique.



Les chaînes thématiques affichent une forte croissance, qui s'explique notamment par le développement des offres de télévisions payantes en France et en Europe.

Eurosport est reçue par plus de 87 millions de foyers en Europe avec une audience quotidienne moyenne supérieure à 18 millions de foyers. La chaîne a lancé un portail sportif paneuropéen, eurosport.com, qui enregistre en décembre plus de 10 millions de pages vues.

LCI compte plus de 3 millions de téléspectateurs et atteint comme prévu l'équilibre financier.

Au 31 décembre 1999, TPS totalise 815 000 clients activés à son offre en réception directe. Elle a recruté 45 % environ des nouveaux clients à la télévision numérique par satellite.

Les activités Internet du groupe TF1 se sont développées rapidement en 1999. Elles sont désormais filialisées au sein d'une nouvelle structure baptisée e-tf1.

Le site thématique "TF1 les news" a été lancé début décembre et sera suivi d'autres sites spécialisés (sites destinés aux femmes, à la jeunesse, aux sports, aux finances...).

Le portail généraliste www.tf1.fr a attiré en décembre plus de 1,9 million de visiteurs qui ont consulté plus de 12 millions de pages (+ 61 %). Tf1.fr s'affirme comme l'un des premiers sites média en France.

La forte hausse du chiffre d'affaires et la maîtrise du coût de la grille ont permis au groupe TF1 de générer un résultat d'exploitation en hausse de 37,7 %, à 1 981 millions de francs (303 millions d'euros).

Le résultat net consolidé part du groupe TF1 atteint 1 052 millions de francs (160 millions d'euros), en progression de 46,8 %.

En octobre 1999, TF1 a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés. Plus de 76 % de ceux-ci ont participé à cette opération, ce qui a permis de porter la part des salariés à 3,1 % du capital.

En 2000, les principaux indicateurs semblent être bien orientés. Les recettes publicitaires devraient s'accroître d'environ 10 % et le coût de la grille des programmes resterait maîtrisé. Parallèlement, TF1 poursuivra son développement dans ses activités Internet et lancera de nouvelles chaînes thématiques.

Contribution de TF1 au groupe Bouygues

	MF			M€	
	1998	1999	2000 (p)	1999	2000 (p)
Chiffre d'affaires	10 693	11 844	12 900	1 806	1 966
<i>Publicité Antenne TF1</i>	8 046	8 864	9 750	1 351	1 486
<i>Diversification</i>	2 647	2 980	3 150	455	480
Résultat courant	1 492	2 050	-	312	-
Investissements	330	731	-	111	-
Effectifs (en nombre)	2 388	2 507			



Le site tf1.fr, l'un des premiers sites media en France



Gestion de Services Publics : Saur

Bouygues détenait 73 % de Saur après la réorganisation du capital intervenue fin 1998. Fin mars 2000, une filiale détenue à 100 % par Bouygues a acquis 13 % du capital de Saur pour un prix de 1 039 millions de francs (158 millions d'euros). Les 14 % restant sont détenus par EDF.

Le chiffre d'affaires du groupe Saur s'établit pour 1999 à 14 960 millions de francs (2 281 millions d'euros), en augmentation de près de 7 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il se répartit en :

- eau et assainissement pour 8 885 millions de francs (1 355 millions d'euros) soit 59 % de l'activité totale,
- propreté et maintenance pour 1 593 millions de francs (243 millions d'euros) soit 11 % de l'activité totale,
- énergie (à l'international) pour 1 756 millions de francs (268 millions d'euros) soit 12 % de l'activité totale,
- travaux et divers pour 2 726 millions de francs (415 millions d'euros) soit 18 % de l'activité totale.

La part de l'international a représenté 35 % de l'activité totale.

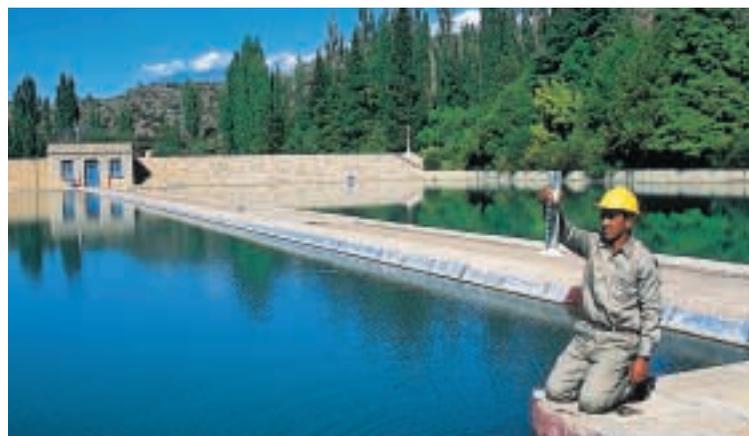
Le groupe Saur a réalisé un résultat positif de 322 millions de francs (49 millions d'euros) dont 297 millions de francs (45 millions d'euros) pour la part du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'activité eau et assainissement de **Saur et Cise** en France, soit près de 8 milliards de francs (1,2 milliard d'euros), a connu une légère progression par rapport à 1998. Elle s'explique par la faible augmentation des tarifs (0,7 %), une croissance du nombre de clients d'environ 1 %, le faible impact des renouvellements et de la renégociation de contrats.

Le chiffre d'affaires consolidé de **Stereau** (travaux) réalisé en 1999 s'élève à 262 millions de francs (40 millions d'euros), dont 58 millions de francs (9 millions d'euros) à l'international. L'année 1999 a été exceptionnelle puisque dix ouvrages ont été réceptionnés durant cette période.



La station d'épuration d'Orléans



La station de traitement d'eau potable de Mendoza, en Argentine

À l'international, l'activité de Stereau a été principalement générée par les chantiers de Rome Sud, Glasgow Ouest et Jiiaozno (Chine).

Dans les métiers de la propreté, **Coved** (collecte des déchets et centres de tri) poursuit sa progression avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 1 061 millions de francs (162 millions d'euros) en 1999 contre 900 millions de francs (137 millions d'euros) en 1998. Le développement de Coved s'effectue dans un contexte concurrentiel difficile, particulièrement lorsqu'elle soumissionne aux marchés publics de nettoyage, de collecte et de tri des déchets ménagers.

Cideme (usines d'incinération), filiale de Cise et de Saur, a réalisé un chiffre d'affaires 1999 de 147 millions de francs (22 millions d'euros). En 1999, Cideme a engrangé les fruits des efforts commerciaux des années précédentes en remportant trois contrats significatifs : Perpignan, Mulhouse et Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais).

Le chiffre d'affaires de **Saur International** s'établit à 5 286 millions de francs (806 millions d'euros) en 1999 contre 4 369 millions de francs (666 millions d'euros) en 1998. Il se répartit en :

- eau et assainissement pour 2 260 millions de francs (345 millions d'euros),
- énergie pour 1 747 millions de francs (266 millions d'euros),
- propreté et maintenance pour 513 millions de francs (78 millions d'euros),
- travaux pour 416 millions de francs (64 millions d'euros),
- négoce, services et divers pour 350 millions de francs (53 millions d'euros).

En Europe, l'activité a progressé dans l'ensemble des pays à l'exception de l'Italie où la baisse d'activité résulte principalement de la cession de l'activité de gaz de Nogara. Dans ce pays, l'accord conclu le 2 février 2000 entre Saur International et la société italienne Italmobiliare prévoit l'achat par Sigesa à Italmobiliare de 100 % des actions de Crea, deuxième distributeur d'eau en Italie, et la fusion avant le 31 décembre 2000 de Sigesa et Crea. Le nouvel ensemble desservira 1,2 million d'habitants et réalisera un chiffre d'affaires de 550 millions de francs (84 millions d'euros) après la cession par Crea des activités non stratégiques de distribution de gaz.

En Grande-Bretagne, l'évolution des tarifs de South East Water sera fixée par l'Office de régulation de l'eau (OFWAT) pour les cinq prochaines années à partir du 1^{er} avril 2000. Sa décision aura un impact significatif sur le chiffre d'affaires de l'année 2000 et des années suivantes.

Le chiffre d'affaires Europe (hors Dom-Tom) s'est élevé à 2 158 millions de francs (329 millions d'euros) à comparer à 1 888 millions de francs (288 millions d'euros) en 1998.

En Afrique, le chiffre d'affaires est passé de 2 327 millions de francs (355 millions d'euros) en 1998, à 2 693 millions de francs (411 millions d'euros). La quasi-totalité de la progression est imputable à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) dont les ventes ont progressé sur le marché domestique (+ 8 %) et surtout à l'export (+ 96 %).

Il est prévu en 2000 une nouvelle croissance de l'activité (+ 7 %) essentiellement à l'international (+ 16 %), en Afrique plus particulièrement.

Contribution de Saur au groupe Bouygues

	MF			M€	
	1998	1999	2000 (p)	1999	2000 (p)
Chiffre d'affaires	13 988	14 914	15 900	2 273	2 424
<i>France</i>	9 341	9 643	9 800	1 470	1 494
<i>International</i>	4 647	5 271	6 100	803	930
Résultat courant	488	468	-	71	-
Investissements	2 597	1 173	-	179	-
Effectifs (en nombre)	22 223	22 182			



La centrale thermique de Vridi à Abidjan, en Côte-d'Ivoire



3 – ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION

Les activités de construction sont constituées du BTP, de l'immobilier et des routes. Elles ont réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 73,3 milliards de francs (11,2 milliards d'euros) en hausse de 7 % sur celui de 1998.

Le chiffre d'affaires en France est en hausse (+ 4 %) à 41,1 milliards de francs (6,3 milliards d'euros). Le chiffre d'affaires à l'international poursuit sa progression (+ 10 %) atteignant 32,2 milliards de francs (4,9 milliards d'euros).

Bâtiment et Travaux Publics : Bouygues Construction

Le pôle BTP a été réorganisé au cours de l'année 1999, avec l'objectif de placer toutes ses activités et participations sous une même société, Bouygues Construction, détenue à 99,9 % par Bouygues.

Le 10 juin 1999, Bouygues a apporté avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999 son activité bâtiment à Bouygues Bâtiment,

et son activité travaux publics à Bouygues Travaux publics. Les titres de ces deux sociétés ont ensuite été apportés à Bouygues Construction. Cette réorganisation a été suivie de la cession par Bouygues SA à Bouygues Construction de 51 % du capital de Bouygues Offshore et de 100 % du capital d'ETDE.

Bouygues Construction a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 33 432 millions de francs (5 097 millions d'euros), en hausse de 4 % par rapport à 1998 à périmètre constant (hors Smac qui a été cédée à Colas).

La contribution de Bouygues Construction au résultat du Groupe s'élève à 539 millions de francs (82 millions d'euros), en hausse de 5 %.

L'activité internationale représente plus de la moitié (54 %) de son chiffre d'affaires. L'objectif est d'accroître dans les prochaines années la part de l'international.

Bouygues Construction regroupe les activités de bâtiment et de travaux publics, de para-énergie (offshore-onshore) et d'électricité.



Le chantier de Cœur Défense en région parisienne



L'hôtel George V à Paris

Bouygues Bâtiment - Bouygues Travaux Publics

Le chiffre d'affaires du bâtiment et des travaux publics s'élève à 24 733 millions de francs (3 771 millions d'euros) en 1999, en hausse de 1 % par rapport à 1998, dont 12 313 millions de francs (1 877 millions d'euros) en France et 12 420 millions de francs (1 894 millions d'euros) à l'international.

En 1999, le marché français de la construction a été favorablement orienté en raison du dynamisme de la demande privée dans le bâtiment, notamment le logement neuf, le bâtiment industriel et l'immobilier d'entreprise. Cette tendance favorable devrait se poursuivre en 2000 avec une reprise attendue du logement social et des opérations des collectivités locales.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé du BTP en métropole progresse de 1 % par rapport à 1998, à 12 313 millions de francs (1 877 millions d'euros), avec une hausse de 5 % pour les filiales bâtiment et une forte baisse de l'activité travaux publics, liée à l'absence de grands projets.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité **bâtiment en Ile-de-France** a atteint 5 593 millions de francs (853 millions d'euros) en 1999, en hausse de 14 % par rapport à 1998, en raison notamment de la réalisation de grands chantiers dont Cœur Défense (2,3 milliards de francs) et l'opération immobilière SFP Buttes Chaumont (275 millions de francs). Ces deux opérations sont en cours d'exécution.

Les travaux de Cœur Défense, actuellement le plus grand chantier de bâtiment en Europe, atteignent 30 % d'avancement fin 1999, la livraison étant prévue à la mi-2001. Les principales livraisons ont été l'hôtel George V,

la tour Europlaza, le nouveau siège de la SNCF et l'extension du Palais des congrès de la Porte Maillot.

L'activité des **filiales régionales en France** s'est élevée à 5 334 millions de francs (813 millions d'euros), en baisse de 4 % par rapport à 1998, mais la forte réussite commerciale en 1999 (+ 11 %) se traduit par une montée en puissance de l'activité.

De grands ouvrages sont en cours de construction : hôpital Saint Luc-Saint Joseph à Lyon, 290 millions de francs (44 millions d'euros), lycée Touschard Washington au Mans, 147 millions de francs (22 millions d'euros), faculté de médecine de Rouen, 192 millions de francs (29 millions d'euros). Le palais de justice de Nantes, 113 millions de francs (17 millions d'euros), et le centre commercial - complexe cinématographique de Dunkerque, 180 millions de francs (27 millions d'euros), ont été livrés. Dans le domaine de l'environnement, le secteur des stations d'épuration reste dynamique ainsi que celui des usines de traitement des déchets, trois chantiers importants étant en cours de réalisation à Lille, Rouen et Belfort.

L'activité de **travaux publics en France** est en baisse de 24 % en raison de l'absence de nouveaux grands projets. Elle s'est élevée à 1 386 millions de francs en 1999 (211 millions d'euros).

Les principales réalisations ont été les viaducs d'Avignon sur la nouvelle ligne du TGV Méditerranée, les viaducs du Mascaret et de Saint-André, la tranchée couverte de la déviation de Pontchartrain, les chantiers de terrassement du lot 41 de la ligne du TGV Sud-Est et des autoroutes A 87 et A 77. Une transaction signée en décembre 1999 avec la communauté urbaine de Lyon a permis de régler le dossier du boulevard périphérique nord de Lyon. Bouygues Travaux publics exerce une activité significative à La Réunion (galerie de Salazie, viaducs de Bras la Plaine et Bras Panon).

En France, les perspectives 2000 sont favorables dans le bâtiment, mais elles restent défavorables pour les travaux publics.



Les viaducs d'Avignon en Provence



Les immeubles Fullerton à Singapour

À l'international, les principales zones d'activité du BTP sont l'Europe occidentale (grâce aux implantations fortes en Espagne, Grande-Bretagne et Suisse), l'Europe centrale et orientale, l'Extrême-Orient, le bassin méditerranéen et l'Afrique.

Le chiffre d'affaires du **bâtiment et des travaux publics à l'international** s'établit en 1999 à 12 420 millions de francs (1 894 millions d'euros), soit une progression de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice aura été marqué par la reprise de l'Extrême-Orient et le développement en Europe, mais aussi par les difficultés économiques et politiques du continent africain.

L'activité en Extrême-Orient reste principalement centrée à Hong Kong (tunnels KCRC 320 et 350, logements à Tseung Kwan O et Aldrich Bay), Singapour (immeubles Jurong et Fullerton) et la Malaisie (Central Station). Les prises de commandes ont été importantes à Hong Kong : station de Métro MTRC, 955 millions de francs (146 millions d'euros), chantiers de logements ASD, 634 millions de francs (97 millions d'euros), et Swire, 667 millions de francs (102 millions d'euros), New Medical Complex, 724 millions de francs (110 millions d'euros).

D'autres grands contrats ont été conclus en Grande-Bretagne (Barnet Hospital, 466 millions de francs, soit 71 millions d'euros, et 552 King's Road, 406 millions de francs, soit 62 millions d'euros, après la livraison du King's College), ainsi qu'en Russie (Terminal CPC et Oleoduc CPC pour un total de 1 milliard de francs, soit 152 millions d'euros) et aux Pays-Bas (tunnel Groene Hart, 2,4 milliards de francs, soit 366 millions d'euros). Un premier contrat a été signé à Cuba (hôtel Varadero, 254 millions de francs, soit 39 millions d'euros).

Les difficultés en Afrique noire grèvent l'activité et les commandes. Quelques contrats ont été conclus en Côte-d'Ivoire. Basil Read a poursuivi son développement dans les pays d'Afrique australe (Mozambique, Zambie, Botswana).

Dans le bassin méditerranéen, la réalisation de grands chantiers s'est poursuivie : Beyrouth Sea Front au Liban, métro du Caire et tunnel El Azhar en Egypte, Cité Royale au Maroc.

Les projets en concession ont généré un chiffre d'affaires travaux important en 1999 grâce au métro de Sydney qui doit être achevé pour les prochains Jeux Olympiques, à l'autoroute N4 entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, et aux autoroutes Istrie en Croatie et M5 en Hongrie.

Pour l'exercice 2000, les perspectives de commandes et d'activité du BTP sont en forte croissance. Le carnet du BTP atteint 27 226 millions de francs (4 151 millions d'euros) fin 1999 en hausse de 23 % par rapport à fin 1998, tant en France qu'à l'international.



Le métro de Sydney en Australie



**Projet de terminal d'exportation maritime
de pétrole en Russie**

L'activité est réalisée à hauteur de 74 % dans le domaine des travaux para-pétroliers offshore-onshore, et à hauteur de 85 % à l'international dont 51 % en Afrique (principalement l'Angola avec les projets en offshore profond) et 29 % en Europe (principalement la Grande-Bretagne et la Russie).

Le résultat net total a atteint 342 millions de francs (52 millions d'euros), soit une hausse de 23 % par rapport à 1998. Le montant part du groupe Bouygues (60 %) s'élève à 208 millions de francs (32 millions d'euros).

Le carnet de commandes de 5 925 millions de francs (903 millions d'euros) marque une progression de 30 % par rapport à fin 1998. Il n'inclut pas le contrat Blue Stream en Russie (300 millions de dollars) bien qu'il ait été signé le 24 novembre 1999. Il sera intégré dès que le financement sera mis en place. Ce carnet de commandes devrait être exécuté à hauteur de 84 % en 2000 et 16 % à partir de 2001.

Activités para-énergie - Bouygues Offshore

Bouygues Offshore, détenue à 51 % par Bouygues Construction et 8 % par Bouygues, est l'un des principaux ensembleurs internationaux de l'industrie parapétrolière offshore-onshore. Son activité s'étend également aux services de maintenance, aux travaux de génie civil maritime ou fluvial, à l'ingénierie et la réalisation de projets clés en main dans le domaine des gaz liquéfiés.

Depuis l'acquisition en mai 1999 de la société Sofresid (auparavant Kvaerner France), Bouygues Offshore a étendu son activité à l'aval pétrolier en ajoutant des compétences dans le domaine du raffinage, de la chimie, de l'énergie et de l'industrie. Grâce à cette acquisition, Bouygues Offshore offre une gamme complète de services à ses clients (incluant les prestations d'ingénierie de base, d'ingénierie de détail, la construction, l'installation, l'opération et la maintenance des installations) dans tous les domaines de la para-énergie.

Le chiffre d'affaires de Bouygues Offshore a atteint 6 452 millions de francs (984 millions d'euros), en hausse de 16 % par rapport à celui de l'exercice 1998 qui s'élevait à 5 574 millions de francs (850 millions d'euros). Sofresid, société d'ingénierie consolidée à partir du 1^{er} juillet 1999, a contribué à hauteur de 584 millions de francs (89 millions d'euros).



**L'unité flottante de production destinée à
exploiter le pétrole au large de l'Angola**



Travaux électriques - ETDE

Le chiffre d'affaires d'ETDE, filiale à 100 % de Bouygues Construction, est resté stable par rapport à 1998. Il s'est élevé en 1999 à 2,5 milliards de francs (376 millions d'euros).

L'activité France de la branche "Réseaux d'énergie" s'est élevée à 1,5 milliard de francs (230 millions d'euros), en hausse de 2,5 % par rapport à 1998.

La branche "Réseaux et communication" enregistre une baisse de 21 % de son chiffre d'affaires à 385 millions de francs (59 millions d'euros) en raison de la diminution de l'activité liée au déploiement du réseau cellulaire de Bouygues Telecom. Le savoir-faire acquis par ETDE dans ce secteur lui permet d'aborder de nouveaux marchés tant en France qu'à l'international ; la prise de commande en 1999 s'est ainsi élevée à 510 millions de francs (78 millions d'euros), en hausse de 20 % par rapport à 1998.

Le chiffre d'affaires international reste globalement stable par rapport à 1998 à 362 millions de francs (55 millions d'euros). Il devrait progresser en 2000 grâce au développement des réseaux d'énergies, de la THT (Très Haute Tension) et de l'activité liée au déploiement des réseaux de télécommunications.

Le résultat net consolidé d'ETDE est de 11 millions de francs (1,7 million d'euros) pour l'exercice 1999.

Perspectives de Bouygues Construction

Au 31 décembre 1999, le carnet de commandes est en forte progression, à 34 716 millions de francs (5 292 millions d'euros), en hausse de 25 % sur un an, dont + 24 % en France et + 27 % à l'international.

L'activité devrait nettement progresser en 2000, avec une croissance de l'ensemble des quatre métiers.

Contribution de Bouygues Construction au groupe Bouygues

	1998	MF 1999	2000 (p)	M€ 1999	2000 (p)
Chiffre d'affaires					
Bâtiment Travaux Publics	24 426	24 733	26 200	3 771	3 994
<i>France</i>	12 214	12 313	12 950	1 877	1 974
<i>International</i>	12 212	12 420	13 250	1 894	2 020
Bouygues Offshore	5 537	6 398	7 250	975	1 105
ETDE	2 318	2 301	2 550	351	389
Smac	2 018	-	-	-	-
Total chiffre d'affaires	34 299	33 432	36 000	5 097	5 488
<i>France</i>	16 699	15 370	16 500	2 343	2 515
<i>International</i>	17 600	18 062	19 500	2 754	2 973
Résultat courant	933	981	-	150	-
Investissements	917	1 833	-	280	-
Prises de commandes⁽¹⁾	35 861	40 040	-	6 104	-
<i>France</i>	16 180	18 757	-	2 859	-
<i>International</i>	19 681	21 283	-	3 245	-
Effectifs (en nombre)	35 746	38 722			

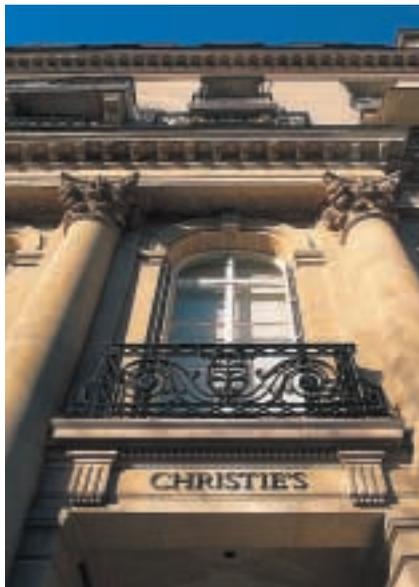
(1) Non compris Smac.

Immobilier : Bouygues Immobilier

Bouygues Immobilier, filiale à 100 % de Bouygues, intervient dans tous les domaines de la promotion immobilière : appartements, maisons groupées, bureaux, commerces, aménagement foncier. Les programmes sont commercialisés sous la marque unique "Bouygues Immobilier".

L'activité est restée très soutenue en 1999.

Dans le logement, l'activité s'est stabilisée après les fortes progressions de 1997 et 1998 : 4 876 logements ont été réservés pour un chiffre d'affaires de 3,6 milliards de francs (552 millions d'euros). Les ventes notariées ont atteint 5 660 logements pour un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs (603 millions d'euros) en progression de 23 % par rapport à 1998.



Dans l'immobilier d'entreprise et commercial, la progression s'est fortement accentuée : 182 000 m² de bureaux, commerces et locaux d'activité ont été réservés et notariés ce qui représente un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de francs (390 millions d'euros), en progression de 64 % par rapport à 1998.

Le chiffre d'affaires comptable consolidé est constaté à l'achèvement pour les ventes de logements, à l'unité et selon la méthode à l'avancement pour les ventes en bloc. Il s'élève pour 1999 à 5,4 milliards de francs (824 millions d'euros). En 1998, il s'était élevé à 5,9 milliards de francs (894 millions d'euros) compte tenu d'une opération exceptionnelle de 1,25 milliard de francs (190 millions d'euros).

Hors opération exceptionnelle, la progression du chiffre d'affaires atteint 17,2 %.



Contribution de Bouygues Immobilier au groupe Bouygues

	MF			M€	
	1998	1999	2000 (p)	1999	2000 (p)
Chiffre d'affaires	5 853	5 404	6 000	824	915
Résultat courant	21	143		22	
Investissements	335	316		48	
Effectifs (en nombre)	794	725			



Routes : Colas

Bouygues détient 56 % de Colas.

En 1999, le chiffre d'affaires économique consolidé de Colas s'est élevé à 35,6 milliards de francs (5,4 milliards d'euros) contre 29,5 milliards de francs (4,5 milliards d'euros) en 1998, en hausse de 21 %. L'activité a été soutenue en métropole ; Smac Aciéroid, acquise au premier trimestre, est désormais consolidée. L'activité internationale a encore progressé, particulièrement en Amérique du Nord et en Europe centrale. De nouvelles sociétés ont été acquises tant en France qu'à l'étranger.

À taux de change et périmètre comparables, le chiffre d'affaires augmente de 8 %.

L'activité internationale et outre-mer représente 41 % du chiffre d'affaires, comme en 1998. L'Europe (France incluse) et l'Amérique du Nord additionnées représentent 96 % du chiffre d'affaires total.

La répartition géographique du chiffre d'affaires est relativement stable : 59 % en France métropolitaine, 20 % en Amérique du Nord, 14 % en Europe, 4 % en Afrique/Océan Indien/Asie, 3 % dans les Dom-Tom.

La contribution de Colas au résultat courant du groupe Bouygues est de 1 020 millions de francs (155 millions d'euros) en progression de 48 % par rapport à l'exercice 1998.

Le chiffre d'affaires économique de la métropole s'est élevé à 20,8 milliards de francs (3,2 milliards d'euros) en hausse de 21 %. À périmètre identique, l'activité a progressé de 8 %.

En dépit de la baisse des crédits d'État, le marché routier a bénéficié de plusieurs facteurs positifs : une reprise des investissements des collectivités locales, notamment des communes ; des conditions climatiques dans l'ensemble favorables ; une sensible hausse des investissements du secteur privé, immobilier, industriel, commercial.

De nombreux succès commerciaux ont été remportés en particulier dans les enrobés et la réalisation de centres de tri ou d'enfouissements de déchets d'ordures ménagères.

D'importantes acquisitions ont été effectuées afin de renforcer les sources de matériaux (agrégats) en métropole.

Le chiffre d'affaires international et outre-mer s'est élevé à 14,8 milliards de francs (2,2 milliards d'euros), soit une hausse de 20 % par rapport à 1998. À taux de change et structure comparables, l'activité internationale et outre-mer progresse de 8 %. Cette croissance a été obtenue grâce à un bon niveau d'activité en Europe et en Amérique du Nord et à la poursuite de la politique de croissance externe, en particulier dans la zone Amérique du Nord avec l'achat de nouvelles sociétés de taille moyenne qui complètent le réseau de sociétés de construction routière, de carrières et de postes d'enrobage. Les positions dans les agrégats ont été renforcées de façon significative avec en particulier l'acquisition d'une importante gravière à Los Angeles (Californie).



Réserves d'agrégats : 1,8 milliard de tonnes

Parmi les nombreux chantiers réalisés, on peut citer en métropole, la construction d'un tronçon de 12 km sur l'autoroute A 43 en Maurienne (Haute-Savoie), la réalisation d'une partie de la nouvelle ligne B du tramway de Strasbourg, la construction de plates-formes pour la deuxième phase d'un parc de loisirs à Marne-la-Vallée.

À l'international, Colas a réalisé la rénovation d'une section de l'autoroute A 8 (Belgique), la réalisation de chaussées pour la liaison fixe de l'Öresund (Danemark), la construction d'une section du périphérique de Budapest (Hongrie), la rénovation d'une section de l'Interstate 57 (État de l'Illinois - États-Unis), l'extension à 6 voies de l'Interstate 520 (État de Géorgie - États-Unis), la construction de la nouvelle piste d'atterrissage de l'aéroport de Nador (Maroc), le renforcement de la route Cotonou - Porto-Novo (Bénin), la mise à quatre voies de la route Phoenix-Nouvelle France (Ile Maurice), la construction de la voie de dégagement est de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Dans l'ensemble des marchés où le Groupe est implanté, l'activité routière de l'an 2000 est bien orientée. La croissance externe devrait être encore importante avec des priorités identiques : extension et renforcement du réseau international, augmentation des activités de production de matériaux de construction (agrégats, enrobés, émulsions) en France et à l'international. La production d'agrégats a été augmentée de 19 % en 1999 et doublée en cinq ans.

Contribution de Colas au groupe Bouygues

	MF			M€	
	1998	1999	2000 (p)	1999	2000 (p)
Chiffre d'affaires	28 591	34 444	37 600	5 251	5 732
<i>France</i>	17 211	20 767	22 200	3 166	3 384
<i>International</i>	11 380	13 677	15 400	2 085	2 348
Résultat courant	688	1 020	-	155	-
Investissements	1 463	2 033	-	310	-
Prises de commandes	29 539	38 177	-	5 820	-
Effectifs (en nombre)	37 214	41 569			



La voie de contournement de Nouméa en Nouvelle-Calédonie



4 – RESSOURCES HUMAINES

Répartition des effectifs

	1998	1999
Services	28 843	29 820
Télécommunications	4 232	5 131
Communication	2 388	2 507
Gestion de services publics	22 223	22 182
Construction	73 754	81 016
BTP	35 746	38 722
Immobilier	794	725
Routes	37 214	41 569
Autres activités et société mère	753	516
Total	103 350	111 352
dont international	47 788	52 881

Ce tableau inclut les effectifs temporaires travaillant à l'étranger.

Toutes les sociétés du Groupe employant plus de 300 personnes établissent un bilan social.

Les hommes

Le groupe Bouygues rassemble 111 352 collaborateurs dont 17 % de cadres, 30 % d'employés et techniciens et 53 % de compagnons. L'effectif est réparti entre 58 471 personnes en France et 52 881 à l'étranger.

Les compagnons du Minorange encouragent le comportement exemplaire et le goût du travail bien fait, en distinguant l'élite des chantiers. Issu du BTP, ce mouvement original s'est développé principalement dans la route et la gestion de services publics. Il rassemble aujourd'hui plus de 1 600 compagnons répartis en 23 ordres.

Confiance et responsabilité sont les points forts d'une culture commune à tous les collaborateurs du Groupe. Bouygues offre très tôt de larges responsabilités aux jeunes et fait confiance aux hommes de terrain pour accomplir leur mission.

Recrutements

Avec près de 8 000 recrutements en 1999 soit 27 % de plus que l'année précédente, et 50 % de plus qu'il y a dix ans, le groupe Bouygues continue d'être un acteur très dynamique de l'emploi. Les moins de trente ans constituent l'essentiel des recrutements en 1999 (66 %). Depuis dix ans, les effectifs du Groupe ont progressé de près de 30 %, essentiellement grâce aux télécommunications, au BTP et à la route. La croissance de la population des cadres (+ 69 % en 10 ans) est caractéristique de la montée en puissance des





nouveaux métiers. Le nombre des collaborateurs travaillant à l'international a doublé en dix ans et représente aujourd'hui environ 50 000 personnes, témoignant de l'expansion du Groupe à l'étranger.

Formation

La formation, indispensable à l'évolution harmonieuse des collaborateurs et de l'entreprise, reste un investissement clé de l'entreprise. En 1999, a été créé l'Institut du Management Bouygues.

Rémunération

La politique de rémunération de Bouygues, fondée sur la performance individuelle et la participation aux résultats de l'équipe, est dynamique. Ce choix s'est confirmé malgré l'application de la loi des 35 heures.

En outre, le Groupe prévoit d'introduire dans la rémunération une part qui variera en fonction de la participation des collaborateurs à la création de valeur.

Actionnariat des salariés

Les collaborateurs du Groupe détenaient 7,88 % du capital et 11,53 % des droits de vote de Bouygues le 31 mars 2000. Ils bénéficient des excellentes performances boursières du titre grâce aux Fonds Communs de Placement investis en actions Bouygues qui leur sont réservés. Cette politique lancée dès 1970 s'est constamment amplifiée.

Plus de 20 000 collaborateurs ont souscrit fin 1999 à l'augmentation de capital de 1,5 milliard de francs réservée aux salariés et souscrite par un Fonds Commun de Placement baptisé "Bouygues Confiance".

Mobilité

Par la richesse de ses métiers, le Groupe a la faculté de développer une politique de mobilité géographique et sectorielle : l'Intranet Mobilitel signale les postes à pourvoir

et une cellule d'orientation accompagne les collaborateurs dans leurs démarches d'évolution.

Hors mouvements internes aux sociétés, 536 collaborateurs ont changé de structure à l'intérieur du Groupe en 1999.

Qualité

La qualité ne se mesure pas seulement au nombre de certificats obtenus (260, dont 80 à l'international). Au-delà du domaine normatif, le Groupe s'est doté d'une politique générale qualité et s'oriente vers un management par la qualité, intégrant les systèmes Iso, l'environnement et la sécurité, dont la finalité est de satisfaire les clients, les collaborateurs et les actionnaires.

Loi sur les 35 heures

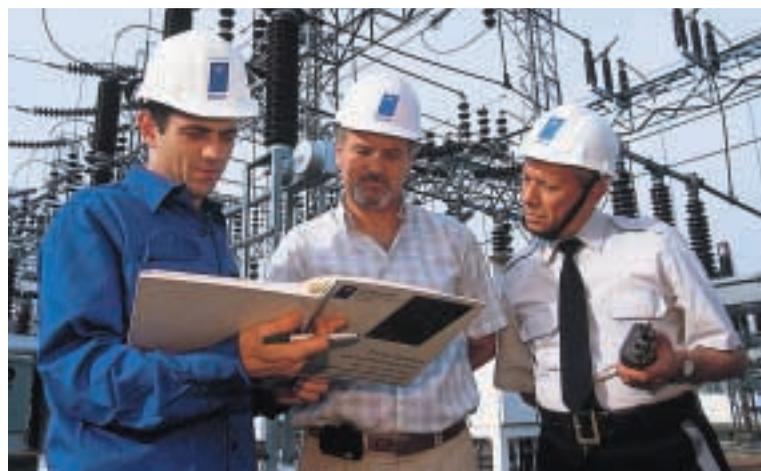
Des accords d'aménagement et de réduction du temps de travail ont été négociés au sein de chacune des entités du Groupe. La quasi-intégralité des accords devrait être signée à la fin du deuxième trimestre 2000.

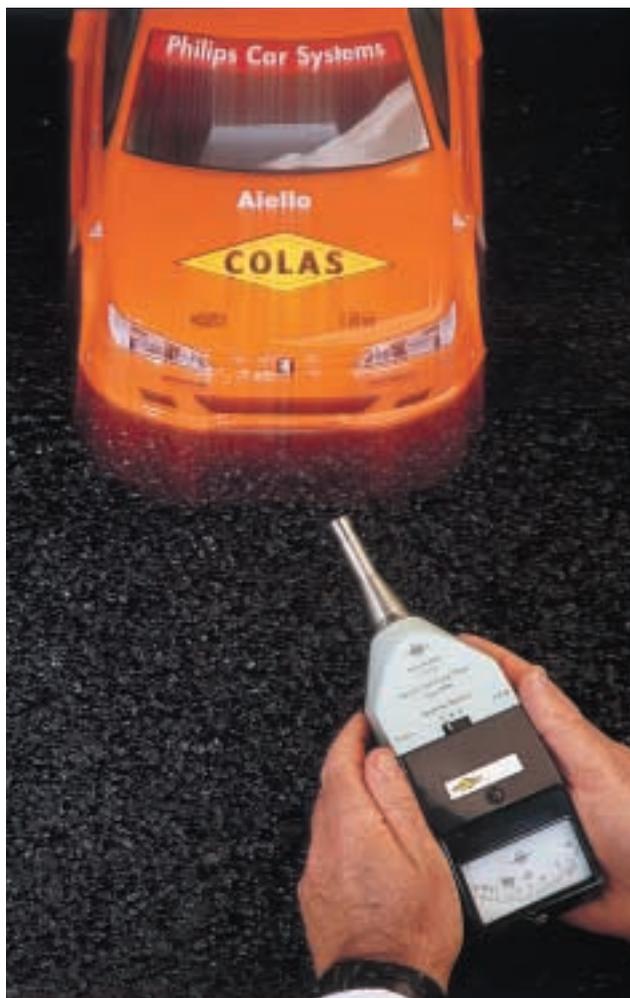
L'annualisation a été le plus souvent retenue pour les compagnons sur la base de 1 600 heures.

Pour les cadres et Etam, l'horaire retenu se situe généralement autour de 37 heures par semaine.

La compensation en nombre de jours pour atteindre les 35 heures évolue entre 6 et 8 jours de réduction du temps de travail (auxquels peuvent s'ajouter des jours de pont et de fractionnement).

Dans la plupart des accords, il est prévu de ne pas bloquer les salaires mais au contraire de maintenir une dynamique salariale.





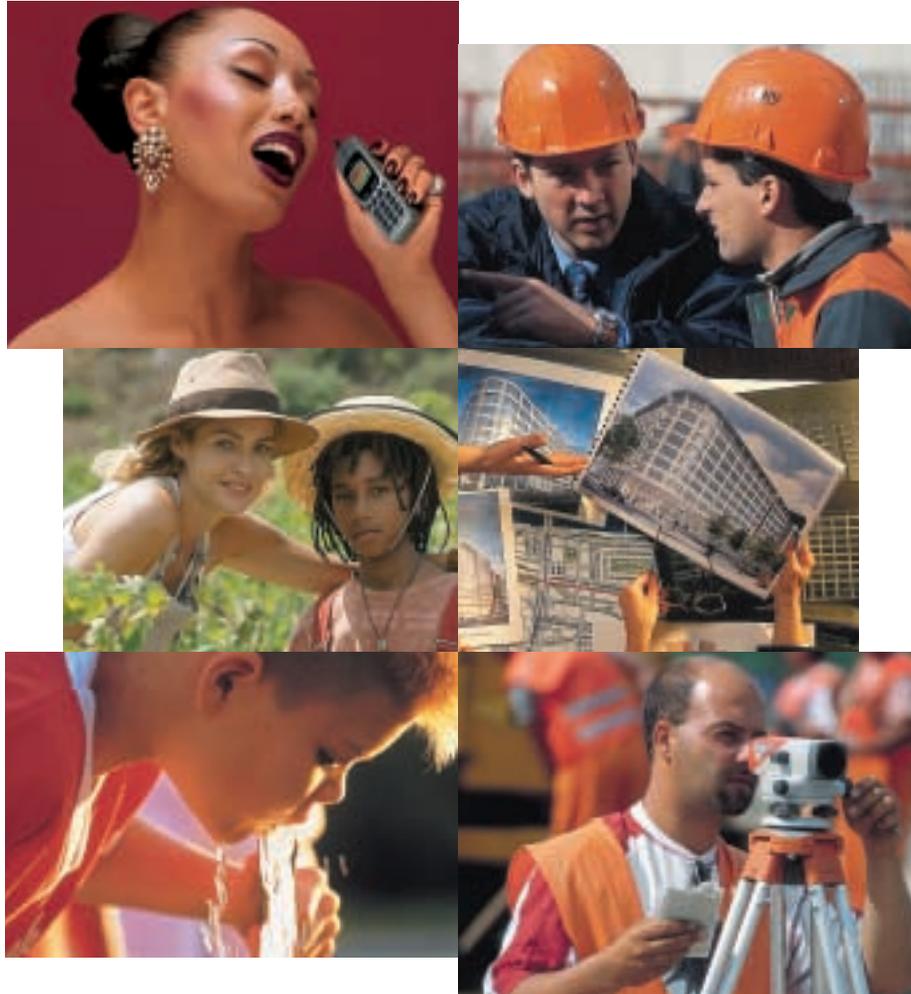
5 – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Environ 230 collaborateurs consacrent leur activité dans le Groupe à la recherche et au développement.

Plusieurs pôles d'activités disposent de centres de recherche. Les actions les plus notables sont les suivantes :

- **Bouygues Telecom** développe avec plusieurs partenaires (notamment le Réseau National de Recherche en Télécommunication) des logiciels et des matériels destinés à son activité d'opérateur GSM. Elle mène également des études et développements exploratoires afin d'anticiper les évolutions technologiques.
- **Saur** mène de nombreuses actions de recherche sur les membranes et les procédés de désinfection et de traitement de l'eau.
- La direction scientifique de **Bouygues Construction** a poursuivi ses recherches sur les bétons à ultra-hautes performances de la gamme Ductal, développée en collaboration avec Lafarge et Rhodia. Ces recherches ont permis la mise au point de formulations particulières de Ductal présentant une très bonne résistance au feu.
- **Colas**, premier groupe routier mondial, doit pour une grande part cette position à la qualité de ses recherches et de ses produits, notamment les produits qui réduisent le bruit de roulement des véhicules, les enrobés drainants à haute performance ainsi que les bitumes résistant à des températures extrêmes.





Section 2

Informations financières et juridiques



1 – CAPITAL

a – Généralités

Montant du capital

Au 31 mars 2000, le capital de Bouygues s'élevait à 1 519 940 650 francs.

Au 10 avril 2000, après augmentation de capital, le capital de Bouygues s'élève à 1 621 249 950 francs. Il est divisé en 32 424 999 actions de 50 francs entièrement libérées. 65 998 actions sont scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote et sont susceptibles d'être reconstituées dans les conditions prévues par la loi.

Le nombre de droits de vote au 10 avril 2000 est de 34 705 382.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

Augmentations de capital réalisées en 1999 et 2000

● En juillet 1999 une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 3 565 228 672 francs (soit 543 515 607 euros) a été réalisée au prix par action de 1 482,46 francs (soit 226 euros). 2 400 732 actions nouvelles et 5 486 certificats d'investissement ont été émis. Cette augmentation de capital a été réalisée afin de permettre à Bouygues d'acquérir la participation (20 %) de Cable & Wireless dans le capital de Bouygues Telecom.

● En décembre 1999 et janvier 2000 une augmentation de capital de 1 500 286 886 francs (soit 228 717 261 euros) a été réalisée au prix par action de 1 645,86 francs (soit 250,91 euros). 911 551 actions nouvelles ont été émises. L'augmentation de capital a été souscrite par un fonds commun de placement à effet de levier adhérent au plan d'épargne Groupe. Ce fonds est dénommé Bouygues Confiance. Cette opération a permis de poursuivre la politique de développement de l'actionnariat des salariés qui constitue l'une des grandes caractéristiques du groupe Bouygues.

La souscription a été effectuée par chaque adhérent au moyen d'un apport personnel représentant 10 % du montant souscrit et au moyen d'un prêt bancaire neuf fois supérieur à cet apport. Une garantie octroyée par le Crédit Lyonnais permet au souscripteur en cas de liquidation anticipée ou à l'échéance du fonds (5 janvier 2005) de recevoir pour chaque part souscrite :

- la fraction du capital et des intérêts courus à cette date au titre du prêt contracté auprès du Crédit Lyonnais pour l'achat d'une part du fonds, majorée de 125 % de la fraction de l'apport personnel relatif à une part,
- une participation à la performance positive de l'action Bouygues par rapport au cours de référence de 313,64 €. Cette participation est à la création du fonds égale à 60 % de la différence (si positive) entre le cours de l'action et 313,64 € ; cette différence est multipliée par 100 divisé par 250,91.

Les pourcentages, coefficients et cours seront ajustés conformément à la loi en fonction des opérations sur le capital par l'entreprise.

Dans l'hypothèse d'une offre publique (ou de plusieurs offres) sur Bouygues (OPE/OPA) et d'une liquidité insuffisante de tout marché de l'action Bouygues, la société de gestion du FCPE Bouygues Confiance pourra vendre sur le marché la totalité des actions Bouygues détenues par le fonds.

● En avril 2000, une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 9 887 034 514 francs (soit 1 507 268 695 euros) a été réalisée au prix par action de 4 886,88 francs (soit 745 euros). 2 022 061 actions nouvelles et 4 125 certificats d'investissement nouveaux ont été émis. Cette augmentation de capital a été réalisée pour permettre à Bouygues :

- de financer les activités liées à Internet en exploitant au mieux les synergies existantes au sein du groupe Bouygues, particulièrement entre TF1 et Bouygues Telecom ;
- de doter Bouygues Telecom des moyens nécessaires au développement de l'UMTS (norme internationale de la 3^e génération de téléphonie mobile) ;
- de pouvoir, le cas échéant, accroître sa participation dans Bouygues Telecom soit par achat de titres détenus par les actionnaires minoritaires, soit par souscription aux augmentations de capital de Bouygues Telecom.

Autorisations d'augmenter le capital ou d'émettre des obligations à valeurs mobilières

Le tableau ci-après énumère les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société peut procéder en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée générale du 10 juin 1999 ou par les assemblées des années précédentes.

(MF)	Montant nominal maximum	AGM	Durée
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	4 000	24/06/1997	5 ans
Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris bons de souscription d'actions et certificats d'investissement) avec maintien du DPS ^{(2) (4)} .	1 000 6 000 (valeurs mobilières représentatives de créances)	10/06/1999	26 mois
Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris bons de souscription d'actions et certificats d'investissement) avec suppression du DPS.	1 000 6 000 (valeurs mobilières représentatives de créances)	10/06/1999	26 mois
Actions nouvelles à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange.	1 000	10/06/1999	26 mois
Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, en période d'offre publique sur les titres de la société, avec maintien ou suppression du DPS.	1 000	10/06/1999	Jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes 1999
Actions réservées aux salariés, avec suppression du DPS ⁽³⁾ .		10/06/1998	5 ans
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du DPS.		27/06/1995	5 ans

(1) En juillet 1999, Bouygues a émis un emprunt obligataire international, hors de France. 500 000 obligations d'un montant nominal de 1 000 euros (soit 3 280 millions de francs) ont été émises au taux de 4,875 % ; elles sont remboursables le 3 juillet 2006.

(2) En juillet 1999, une augmentation de capital d'un montant nominal de 120 310 900 francs a été réalisée au prix par action de 1 482,46 francs. 2 400 732 actions nouvelles et 5 486 certificats d'investissement ont été émis.

(3) En décembre 1999, une augmentation de capital d'un montant nominal de 45 577 550 francs a été réalisée au prix par action de 1 645,86 francs. 911 551 actions nouvelles ont été émises. L'augmentation de capital a été souscrite par un fonds commun de placement à effet de levier, dénommé Bouygues Confiance, adhérent au plan d'épargne Groupe.

(4) En avril 2000, une augmentation de capital d'un montant nominal de 101 309 300 francs a été réalisée au prix par action de 4 886,88 francs. 2 022 061 actions nouvelles et 4 125 certificats d'investissement nouveaux ont été émis.

Ces opérations ont été plus amplement décrites ci-dessus.

En vertu d'une autorisation de l'Assemblée générale du 24 juin 1997, Bouygues a émis, en février 1999, 1 905 490 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (Océane) d'un montant nominal de 1 721,23 francs au taux de 1,70 % l'an, remboursables en totalité le 1^{er} janvier 2006. .

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2000 de convertir le capital social en euros et de diviser la valeur nominale de l'action afin qu'elle soit fixée à 1 euro par action. Il sera ensuite proposé à l'Assemblée générale de renouveler les autorisations relatives à l'émission d'emprunts obligataires et de titres de créances en portant le montant nominal maximum autorisé à

4 000 000 000 euros, et les autorisations relatives aux augmentations de capital, en portant le montant nominal maximum autorisé à 150 000 000 euros.

La date de prise d'effet de la division du nominal a été fixée au lundi 3 juillet 2000 pour ne pas perturber le paiement du dividende 1999.



Évolution du capital au cours des cinq dernières années

	Augmentations de capital effectuées depuis 5 ans	Montant des variations du capital		Montant du capital	Nombre cumulé actions et certificats investis
		Nominal	Primes et incorporation de réserve		
1995	• Exercice d'options portant sur 120 240 actions	6 012 000	35 416 785	1 128 451 550	22 569 031
	• Souscription par le Plan d'Épargne d'Entreprise de 243 162 actions	12 158 100	92 979 971	1 140 609 650	22 812 193
	• Paiement en actions du solde du dividende : 402 081 actions	20 104 050	192 998 880	1 160 713 700	23 214 274
1996	• Exercice d'options portant sur 310 057 actions	15 502 850	93 116 963	1 176 216 550	23 524 331
	• Souscription par le Plan d'Épargne d'Entreprise de 204 227 actions	10 211 350	70 673 562	1 186 427 900	23 728 558
	• Paiement en actions du solde du dividende : 467 388 actions	23 369 410	206 585 496	1 209 793 300	24 195 946
	• Fusion/absorption (Frémoulin) : 2 916 actions	145 800		1 209 943 100	24 198 862
1997	• Exercice d'options portant sur 579 820 actions	28 991 000	192 290 280	1 238 934 100	24 778 682
	• Souscription par le Plan d'Épargne d'Entreprise de 308 211 actions	15 410 550	113 071 546	1 254 344 650	25 086 833
	• Paiement en actions du solde du dividende : 579 308 actions	28 965 400	228 247 352	1 283 310 050	25 666 201
1998	• Exercice d'options portant sur 369 675 actions	18 483 750	149 750 922	1 301 793 800	26 035 876
	• Souscription par le Plan d'Épargne d'Entreprise de 194 014 actions	9 700 700	130 853 634	1 311 494 500	26 229 890
1999	• Exercice d'options portant sur 592 359 actions	29 617 950	273 090 480	1 341 112 450	26 822 249
	• Souscription par le Plan d'Épargne d'Entreprise de 49 962 actions	2 498 100	46 764 432	1 343 610 550	26 872 211
	• Augmentation de capital en juillet de 2 406 218 actions	120 310 900	3 444 917 772	1 463 921 450	29 278 429
	• Augmentation de capital en décembre de 911 551 actions	45 577 550	1 454 709 336	1 509 499 000	30 189 980
	• Conversion Océane : 150 492 actions	7 524 600	248 179 058	1 517 023 600	30 340 472
2000	1^{er} trimestre				
	• Exercice d'options portant sur 43 841 actions	2 192 050	19 428 167	1 519 215 650	30 384 313
	• Conversion Océane : 14 500 actions	725 000	23 861 703	1 519 940 650	30 398 813
	10 avril				
	• Augmentation de capital de 2 026 186 actions	101 309 300	9 785 725 213	1 621 249 950	32 424 999

b – Plan d'épargne des salariés

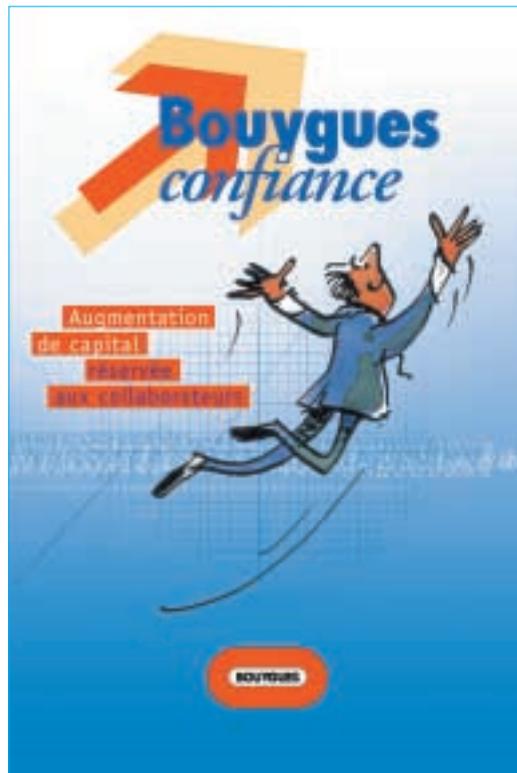
Le 31 mars 2000, les salariés du Groupe détenaient 7,88 % du capital de Bouygues et 11,53 % des droits de vote, au moyen de plusieurs fonds communs de placement.

Le fonds commun de placement de la participation, créé en 1968, investit en actions Bouygues achetées sur le marché. Au cours des cinq dernières années, la participation s'est élevée à 80,7 millions de francs (12,3 millions d'euros).

Le fonds commun de placement du Plan d'Épargne Groupe investit en actions Bouygues l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Il investit par achat direct sur le marché. Au cours des cinq dernières années, le total de l'épargne et de l'abondement s'est élevé à 734 millions de francs (111,9 millions d'euros),

dont 544 millions de francs d'épargne versés par les collaborateurs et 190 millions de francs d'abondement versés par l'entreprise.

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 1998, le Conseil d'administration a décidé le 4 novembre 1999 de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette augmentation de capital de 1,5 milliard de francs (229 millions d'euros) (nominal + prime d'émission) a été souscrite au prix par action de 1 645,86 francs (250,91 euros) par un nouveau fonds commun de placement à effet de levier dénommé "Bouygues Confiance". Plus de 20 000 collaborateurs ont apporté leur épargne à ce fonds qui détient 911 472 actions au 31 mars 2000, soit 3 % du capital.





c - Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions en cours de validité, consenties en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des 15 juin 1988, 22 juin 1993 et 27 juin 1995, représenteraient en cas d'exercice, à compter du 31 mars 2000, un maximum de 666 425 actions nouvelles.

Répartition des options par plan

Plan	Prix d'exercice ⁽¹⁾		Nbre d'options attribuées par plan ⁽¹⁾	Nbre d'options exercées par plan	Nbre d'options en cours de validité par plan au 31/03/2000	Options exercées dans l'année	Échéance
	en francs	en euros					
1994	552,06	84,16	381 845	323 549	2 532	64 773	19/04/01
1995	488,85	74,52	483 562	429 113	26 124	120 240	24/01/02
1996	-	-	-	-	-	310 057	-
1997	490,83	74,83	408 689	101 165	292 138	579 820	28/01/04
1998	-	-	-	-	-	369 675	-
1999	1 423,70	217	217 644	-	216 935	592 359	30/04/06
	1 630,16	248,52	97 696	-	97 696	-	06/07/06
	1 954,45	298	31 000	-	31 000	-	04/11/06
TOTAL			1 620 436	853 827	666 425		

(1) Après ajustement résultant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de juillet 1999.

Répartition par catégories de bénéficiaires

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options en cours de validité
Principaux dirigeants	21	707 778 ⁽¹⁾	381 417
Autres bénéficiaires	247	912 658	285 008
	268	1 620 436	666 425

(1) 117 899 en 1994,
191 179 en 1995,
192 854 en 1997,
198 846 en 1999.

d – Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes

En vertu de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 1997, le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 25 janvier 1999 d'émettre des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes (ces obligations sont communément dénommées "Océane").

1 905 490 Océane d'une valeur nominale de 1 721,23 francs (soit 262,4 euros) au taux de 1,7 % l'an ont été émises en date de jouissance du 4 février 1999. Elles sont remboursables en totalité au 1^{er} janvier 2006. À compter du 4 février 1999, elles peuvent être converties à tout moment en actions nouvelles ou échangées en actions existantes à raison de une action Bouygues pour une obligation, sous réserve des ajustements effectués. Ces obligations pourraient être remboursées par anticipation au gré de Bouygues à partir du 1^{er} janvier 2003.

À la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisées en juillet 1999 et avril 2000, la parité de conversion et/ou d'échange des Océane a été ajustée et portée de 1 action à 1,013 action Bouygues puis de 1,013 action à 1,018 action Bouygues.

Le 31 mars 2000, 162 847 Océane avaient été converties, entraînant la création de 164 992 actions nouvelles. À la même date, 1 742 643 Océane restaient en circulation.

Dans le cas où les Océane seraient toutes converties, 1 774 011 actions nouvelles seraient créées.

e – Rachat d'actions Bouygues

L'Assemblée générale mixte du 10 juin 1999 a autorisé un programme de rachat d'actions par la société. Une note d'information (visa COB n° 99-645) relative à ce programme de rachat avait été publiée le mercredi 26 mai 1999.

Le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre ce programme au cours de l'exercice 1999. 46 108 actions ont été acquises en novembre 1999 à un cours moyen d'acquisition de 2 327,20 francs (354,78 euros). Les frais de négociation se sont élevés à 185 846 francs (28 332 euros). La valeur de ces actions évaluée au cours d'achat est de 107 302 673 francs (16 358 187 euros). Leur valeur nominale est de 2 305 400 francs (351 456 euros). Ces 46 108 actions restaient détenues par la société au 31 décembre 1999 ; elles représentaient à cette date 0,15 % du capital. Le Conseil d'administration a autorisé la société à revendre ces titres.

Au cours du mois de janvier 2000, la société a procédé en fonction d'une opportunité de marché à l'acquisition de 385 350 actions. 25 704 actions autodétenues ont été cédées en février 2000. Au 31 mars 2000, 405 754 actions étaient donc détenues par la société, représentant à cette même date 1,33 % du capital.



2 – RÉSULTATS DE BOUYGUES SA (SOCIÉTÉ MÈRE)

a – Dividende

Affectation et répartition des résultats de Bouygues (société mère)

Il est proposé à l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice 1999 s'élève à 1 220 906 371,13 francs, en ce compris un report à nouveau antérieur de 4 714 300,17 francs, d'approuver l'affectation et la répartition suivantes :

- Affectation à la réserve légale : 21 552 910,00 F
- Distribution au titre du premier dividende net (5 % sur le nominal) de 2,50 F, assorti d'un avoir fiscal de 1,25 F, soit : 75 851 180,00 F

- Distribution d'un dividende complémentaire net de 14,50 F par action ou par certificat d'investissement de 50 F nominal, assorti d'un avoir fiscal de 7,25 F, soit : 439 936 844,00 F

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le paiement du dividende, soit 17 F net par action et par certificat d'investissement, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 8,50 F (sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %), sera effectué en numéraire à compter du 2 juin 2000.

- Autres réserves : 683 565 437,13 F

Il est rappelé que, conformément à la loi, les dividendes mis en paiement au titre des quatre derniers exercices et les avoirs fiscaux y afférents ont été les suivants :

Exercices	1995	1996	1997	1998
Nombre d'actions	23 214 274	24 198 862	25 666 201	26 229 890
Dividende	17,00 F	17,00 F	17,00 F	17,00 F
Avoir fiscal	8,50 F	8,50 F	8,50 F	8,50 F
Dividende global	25,50 F	25,50 F	25,50 F	25,50 F
Dividende total	394 642 658 F	411 380 654 F	436 325 417 F	445 908 130 F

Les dividendes 1999 versés en 2000 et payés en numéraire seront à la disposition des actionnaires à compter du 2 juin 2000. Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont reversés à l'État.

b – Résultats au cours des cinq derniers exercices

	1995	1996	1997	1998	1999
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	1 160 713 700	1 209 943 100	1 283 310 050	1 311 494 500	1 517 023 600
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	23 092 584	24 093 676	25 573 108	26 167 178	30 278 392
c) Nombre de certificats d'investissement (sans droit de vote)	121 690	105 186	93 093	62 712	62 080
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par reconstitution en actions de CI et CDV	121 690	105 186	93 093	62 712	62 080
• par exercice d'options de souscriptions	1 899 752	1 562 820	1 348 675	959 250	710 266
• par conversion et/ou échange d'obligations à option de conversion					1 756 928
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 539 462 066	8 642 029 755	7 893 263 907	7 908 833 549	609 376 532
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissement et provisions)	810 758 107	392 740 478	685 497 923	56 261 718 ⁽¹⁾	1 954 474 631
c) Impôts sur les bénéfices	(27 752 965)	(29 429 716)	73 216 517	94 982 685	(55 595 013)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts et charges calculées (amortissement et provisions)	(2 967 062 867)	500 351 323	219 450 058	453 475 301	1 216 192 071
f) Résultat distribué	394 642 658	411 380 654	436 325 417	445 908 130	515 788 024
g) Précompte	15 391 658	5 124 203	2 409 293	1 034 425	0
3. Résultat par action					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissement et provisions)	33,73	15,01	29,56	5,77	62,59
b) Résultat après impôts et charges calculées (amortissement et provisions)	(127,81)	20,68	8,55	17,29	40,08
c) Dividende brut attribué à chaque action	25,50	25,50	25,50	25,50	25,50
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6 181	5 835	5 448	5 329	306
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 609 413 971	1 589 994 073	1 598 760 291	1 611 885 468	251 080 696
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	834 118 858	792 605 052	779 267 921	774 487 734	125 592 983

(1) hors incidence de la restructuration du BTP et de la cession des GMP : 666 MF.



3 - BOURSE

a - Le marché des titres Bouygues en 1999

Actions

L'action Bouygues est cotée sur le premier marché au Règlement mensuel de la Bourse de Paris. Elle fait partie des actions retenues dans l'indice CAC 40.

Le nombre d'actions et de certificats d'investissement s'élevait au 31 décembre 1999 à 30 340 472. Il était de 26 229 890 un an plus tôt. Il a donc été créé 4 110 582 actions en 1999 dont 592 359 par souscription d'options, 49 962 par souscription du Plan d'Épargne d'Entreprise, 911 551 par souscription du fonds "Bouygues Confiance" au Plan d'Épargne Groupe, 2 406 218 par souscription à l'augmentation de capital de juillet 1999 et 150 492 par conversion d'obligations.

Le nombre moyen d'actions et de certificats d'investissement s'est élevé durant l'année 1999 à 27 419 000.

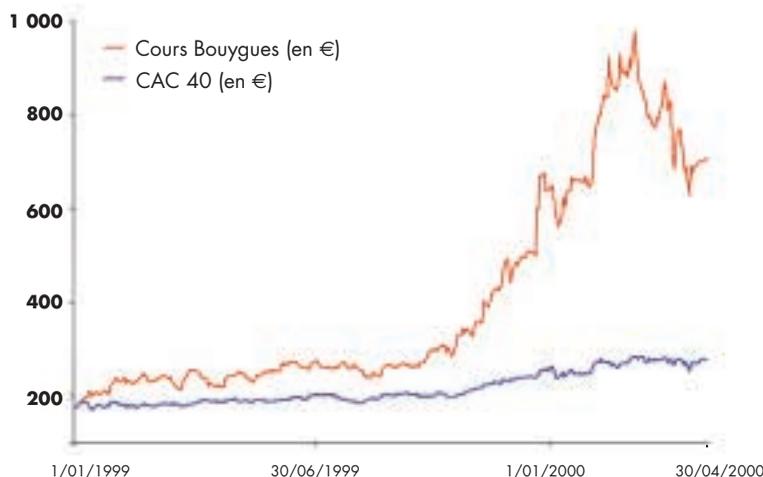
Le marché de l'action Bouygues a été particulièrement actif en 1999. Il s'est échangé en moyenne et par jour plus de 101 000 titres, représentant un taux de rotation mensuel du capital de 8 %.

Tout au long de l'année 1999, l'action Bouygues a été très bien orientée. Son cours a été multiplié par 3,6 alors que l'indice CAC 40 progressait de 50,8 %.

Elle clôture l'année à 4 178 francs (637 euros) et continue sa progression début 2000 pour atteindre le 9 mars son plus haut cours historique à 6 422 francs (979 euros). Au 31 mars 2000, le cours de l'action était de 5 316 francs (810,50 euros).

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'actions rémunérées, les dividendes et les taux de rendement ont évolué de la façon suivante :

	Nombre d'actions	Dividende versé au titre de l'exercice (en €)				Cours de Bourse (en €)		Taux de rendement sur la base du dernier cours
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
1995	23 092 584	2,59	1,3	3,89	97,9	72,3	75,1	5,2 %
1996	24 093 676	2,59	1,3	3,89	89,5	68,8	81,6	4,8 %
1997	25 573 108	2,59	1,3	3,89	110,1	72,9	104,9	3,7 %
1998	26 167 178	2,59	1,3	3,89	191,5	102,8	175,6	2,2 %
1999	30 278 392	2,59	1,3	3,89	675,0	175,3	637,0	0,6 %



Certificats d'investissement

Le certificat d'investissement Bouygues est coté sur le marché au comptant de la Bourse de Paris.

Au cours des cinq dernières années, le nombre des certificats d'investissement (émis en 1986), les dividendes distribués et le taux de rendement ont évolué de la façon suivante :

	Nombre de certificats d'investissement rémunérés	Dividende versé au titre de l'exercice (en €)			Cours de Bourse (en €)			Taux de rendement sur la base du dernier cours
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
1995	121 690	2,59	1,3	3,89	82,0	53,4	53,4	7,3 %
1996	105 186	2,59	1,3	3,89	79,1	53,6	71,7	5,4 %
1997	93 093	2,59	1,3	3,89	91,5	69,2	85,7	4,5 %
1998	62 712	2,59	1,3	3,89	161,6	91,6	155,5	2,5 %
1999	62 080	2,59	1,3	3,89	241,1	145,2	241,0	1,6 %

Au 31 mars 2000, le certificat d'investissement cotait 1 712 francs (261 euros).

Obligations convertibles et/ou échangeables

1 905 490 obligations d'une valeur nominale de 262,40 euros à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes ont été admises au Premier Marché de la Bourse de Paris, le 4 février 1999.

Depuis sa cotation le 4 février 1999 jusqu'à fin mars 2000, le cours de l'obligation a évolué de 272 euros, son niveau le plus bas, à 964 euros, son niveau le plus élevé. Il s'est échangé en moyenne 6 000 obligations par jour.

Fin mars 2000, l'obligation cotait 5 576 francs (850 euros).



b – Évolution des cours de Bourse et du volume de transactions

Cours de l'action Bouygues pendant les 18 derniers mois

	Plus haut		Plus bas		Nombre de titres échangés	Capitaux (M€)	Capitaux (MF)
	en euros	en francs	en euros	en francs			
1998							
Octobre	172,88	1 134	141,78	930	1 279 902	205	1 345
Novembre	191,78	1 258	160,38	1 052	2 327 718	411	2 696
Décembre	184,46	1 210	162,82	1 068	6 083 078	1 063	6 973
1999							
Janvier	233,00	1 528	175,30	1 150	2 597 048	533	3 496
Février	254,40	1 669	223,00	1 463	1 485 125	348	2 282
Mars	257,00	1 686	203,10	1 332	2 764 062	645	4 230
Avril	261,00	1 712	217,81	1 429	1 847 924	435	2 853
Mai	257,00	1 685	224,50	1 472	1 112 498	271	1 777
Juin	277,61	1 820	246,28	1 615	1 682 791	438	2 873
Juillet	282,90	1 855	254,00	1 666	1 406 872	371	2 433
Août	268,60	1 761	233,70	1 532	1 639 496	415	2 722
Septembre	302,80	1 986	253,20	1 660	1 921 476	520	3 410
Octobre	346,80	2 274	283,20	1 857	3 372 885	1 084	7 110
Novembre	497,90	3 266	323,00	2 118	3 075 983	1 258	8 251
Décembre	689,00	4 519	431,10	2 827	2 875 157	1 490	9 773
2000							
Janvier	684,00	4 486	541,00	3 548	2 332 571	1 475	9 675
Février	947,00	6 211	649,00	4 257	2 703 676	2 233	14 647
Mars	979,00	6 422	772,00	5 064	2 738 173	2 397	15 723

Cours des certificats d'investissement

	Plus haut		Plus bas		Nombre de titres échangés
	en euros	en francs	en euros	en francs	
4 ^e trimestre 1998	157	1 029,9	136,1	892,8	1 632
1 ^{er} semestre 1999	233,7	1 533,0	145,2	952,5	5 851
2 ^e semestre 1999	241	1 580,9	188,0	1 233,2	1 867
1 ^{er} trimestre 2000	261	1 712,1	261	1 712,1	46

Cours des obligations convertibles et/ou échangeables Océane

	Plus haut		Plus bas		Nombre de titres échangés
	en euros	en francs	en euros	en francs	
du 04/02/99 au 31/03/99	298	1 954,8	272	1 784,2	372 840
2 ^e trimestre 1999	310	2 033,5	273	1 790,8	566 866
3 ^e trimestre 1999	314	2 059,7	274	1 797,3	153 024
4 ^e trimestre 1999	707	4 637,6	310	2 033,5	621 798
1 ^{er} trimestre 2000	964	6 323,4	571	3 745,5	50 050

4 – ACTIONNARIAT

a – Principaux actionnaires

Au 31 mars 2000, les principaux actionnaires connus par la société sont les suivants :

	Capital ⁽¹⁾ %	Nombre de titres	Droits de vote ⁽¹⁾ %	Nombre de droits de vote
SCDM	15,94	4 845 925	18,37	6 004 630
Artémis	14,52	4 414 952	13,51	4 414 952
Salariés groupe Bouygues	7,88	2 395 888	11,53	3 767 980
Groupe Arnault ⁽²⁾	9,83	2 988 333	9,14	2 988 333
Schroder IM	4,56	1 386 100	4,24	1 386 100
Caisse Nationale de Crédit Agricole	2,97	901 977	2,76	901 977
M ^{me} Francis Bouygues	1,84	560 736	1,72	560 736
BNP	1,37	415 433	1,27	415 433
AXA	0,46	141 175	0,43	141 175
Crédit Lyonnais	0,45	136 909	0,42	136 909
Bouygues (autodétention)	1,33	405 754	-	-
Public	38,85	11 805 631	36,61	11 960 986
TOTAL	100	30 398 813	100	32 679 211

(1) Sur un total, au 31 mars 2000, de 30 398 813 actions et de 32 679 211 droits de vote.

L'incidence de l'augmentation de capital réalisée en avril 2000 n'est pas prise en compte. Il est rappelé que la société a procédé le 10 avril 2000 à une augmentation de capital de 2 022 061 actions portant le capital à 32 424 999 actions, 65 998 actions étant scindées en autant de CI et de CDV.

Compte tenu de la date très récente de cette opération, il n'a pas été possible d'actualiser le tableau ci-dessus.

SCDM et Artémis ont fait savoir qu'ils avaient souscrit à l'augmentation de capital à hauteur de leurs droits.

(2) Le groupe Arnault a déclaré le 22 décembre 1999 détenir 2 988 333 actions soit à l'époque plus de 10 % du capital social.

Depuis cette date, le groupe Arnault n'a fait aucune déclaration.

SCDM est une société financière contrôlée par Martin et Olivier Bouygues.

Artémis est une société du groupe Pinault qui contrôle Tennessee et Amark, les actionnaires directs de Bouygues.

Schroder Investment Management est un investisseur britannique.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires autres que ceux mentionnés ci-dessus qui détiennent directement ou indirectement 5 % et plus du capital et des droits de vote.

Le 31 mars 2000, la société détenait 405 754 actions Bouygues acquises dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale du 10 juin 1999. En revanche il n'existe pas d'autocontrôle.

En trois ans (du 31 mars 1997 au 31 mars 2000), les principales évolutions de l'actionnariat ont été les suivantes :

- entrée du groupe Bolloré en décembre 1997 (à cette date, 10 % du capital et 8 % des droits de vote) ;
- entrée de Schroder Investment Management en septembre 1998 (à cette date, 5,2 % du capital et 4,2 % des droits de vote) ;
- sortie du groupe Bolloré en décembre 1999 ;
- entrée d'Artémis (groupe Pinault) en décembre 1999 (à cette date, 15,9 % du capital et 14,1 % des droits de vote, voir ci-après les extraits du pacte d'actionnaires conclu avec SCDM) ;
- entrée du groupe Arnault en avril 1999 (à cette date, 6,3 % de capital et 5,7 % des droits de vote), renforcement en décembre 1999 (à cette date, 10 % du capital et 9,1 % des droits de vote).



b – Pactes d'actionnaires

Les dispositions du pacte d'actionnaires entre SCDM et Artémis relatif à leur participation dans Bouygues ont été publiées par le Conseil des Marchés Financiers dans un avis du 9 décembre 1998.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parties à l'action de concert ont déclaré au Conseil des marchés financiers leurs intentions dans les termes suivants :

- "politique concertée au sein de la société : au terme d'un pacte d'actionnaires conclu le 4 décembre 1998 pour une période de trois ans, elles entendent conduire une politique concertée des affaires de la société et se concerter préalablement à l'adoption de toutes décisions de nature à modifier de façon significative et durable la stratégie, la structure juridique et les moyens financiers de la société et de ses filiales importantes. A cet effet, Artémis disposera de trois sièges d'Administrateurs au Conseil de la société. Enfin, les Parties se sont engagées à approuver toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration au vote des Assemblées générales de la société ;
 - participation dans le capital de la société : elles (les parties) n'excluent pas de réaliser des opérations d'achat ou de cessions de titres mais sont toutefois convenues de plafonner leur participation en capital dans la société, de sorte que celle de SCDM n'excède pas 17,5 % du capital et celle d'Artémis 15,5 % et que le total des actions ou des droits de vote détenus par les Parties, agissant de concert, n'atteigne pas le seuil du tiers du capital ou des droits de vote.
- Les parties ont accepté de restreindre, pour une période de deux ans, leur faculté de céder leurs titres et se sont consenti un droit de préemption réciproque."

Il existe un pacte d'actionnaires entre les sociétés Bouygues, Jean-Claude Decaux International et Telecom Italia, les trois actionnaires de BDT, société qui détient 55 % de Bouygues Telecom. Un pacte d'actionnaires lie également Bouygues, BDT, Veolia et BNP Paribas, les sociétés actionnaires de Bouygues Telecom.

c – Information des actionnaires

Michel Madesclaire, directeur financier
Tél. : 01 30 60 35 72 - Fax : 01 30 60 31 40
E-mail : mmd@dgftg-challenger.bouygues.fr

La société met à la disposition de ses actionnaires des informations générales, économiques et financières sur le site internet : <http://www.bouygues.fr>



5 – CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTRÔLE

a – Conseil d'administration

L'article 15 des statuts dispose que "les pouvoirs du Conseil d'administration sont ceux que la loi lui confère" : le Conseil d'administration est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ; le Conseil d'administration a en outre des pouvoirs propres, dont celui de nommer et révoquer le président, le ou les vice-président(s) et tous mandataires. Il autorise également le président, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

Le Conseil d'administration se réunit en séance ordinaire en principe quatre fois par an (janvier, mars, juillet et septembre).

En mars, le Conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; en juillet, il s'informe sur l'activité du premier semestre et les perspectives ; en septembre, il examine les comptes du premier semestre ; en janvier, il analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice précédent.

D'autres réunions du Conseil sont organisées lorsque l'activité du Groupe le requiert. En 1999, le Conseil s'est réuni huit fois.

Le présent Conseil comporte 21 membres dont :

- 19 administrateurs pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée générale pour une durée de six ans,
- 2 administrateurs nommés par l'Assemblée générale pour une durée de deux ans et désignés parmi les membres des conseils de surveillance des Fonds Communs de Placement Participation et Plan d'Épargne d'Entreprise, représentant les salariés actionnaires.

Les réunions du Conseil d'administration sont convoquées et présidées par le Président. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de la séance est prépondérante.

Composition du Conseil au 31 mars 2000

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Martin Bouygues

Administrateur depuis le 21 janvier 1982.
Mandat renouvelé en 1994 jusqu'en 2000.

Autres mandats principaux :
administrateur de TF1.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX :

Michel Derbesse

Directeur général.

Administrateur depuis le 5 juin 1984.
Mandat renouvelé en 1996 jusqu'en 2002.

Autres mandats principaux : administrateur
de Bouygues Construction, Bouygues Immobilier,
Bouygues Offshore, Colas et TF1.

Olivier Bouygues

Directeur général Gestion de Services Publics.

Représentant permanent de SCDM, société qui est
administrateur depuis le 22 octobre 1991.
Mandat renouvelé en 1995 jusqu'en 2001.

Autres mandats principaux : Président-Directeur
général de Saur, administrateur de Bouygues Telecom,
de Colas et de Esso France.

Philippe Montagner

Directeur général Télécommunications.

Administrateur depuis le 17 octobre 1985.
Mandat renouvelé en 1997 jusqu'en 2003.

Autres mandats principaux : Président-Directeur
général de Bouygues Telecom, administrateur de Saur
et de TF1.



ADMINISTRATEURS :

Pierre Barberis

Président-Directeur général de VEV.

Administrateur depuis le 24 juin 1997 et jusqu'en 2003.

Autres mandats principaux : Président-Directeur général de Lainière Holding, Wilson Gestion, SGQ, Wyde Inc., administrateur de Alliance Internationale, Boostworks et Vendome Rome.

Patricia Barbizet

Directeur général d'Artémis.

Représentant permanent d'Artémis, société qui est administrateur depuis le 22 décembre 1998 et jusqu'en 2002

Autres mandats principaux : membre du Conseil de surveillance de Conforama, Gucci, Guilbert, Pinault-Printemps-Redoute et Yves Saint-Laurent Parfums, administrateur de Fnac, Rexel et Christie's.

Madame Francis Bouygues

Administrateur depuis le 19 octobre 1993. Mandat renouvelé en 1994 jusqu'en 2000.

Georges Chodron de Courcel

Directeur général délégué de la BNP.

Administrateur depuis le 30 janvier 1996 et jusqu'en 2000.

Autres mandats principaux : Président du Conseil de surveillance de Banexi, membre du Conseil de surveillance de Lagardère et Sommer Allibert, administrateur de Scor.

Jean-Pierre Combet

Président-Directeur général de Bouygues Construction.

Administrateur depuis le 18 avril 1985. Mandat renouvelé en 1992 jusqu'en 2004.

Autres mandats principaux : administrateur de Bouygues Offshore et Bouygues Immobilier.

Daniel Devillebichot

Représentant des salariés de Bouygues.

Administrateur depuis le 24 juin 1997. Mandat renouvelé en 1999 jusqu'en 2001.

Lucien Douroux

Président du Conseil de surveillance de Crédit Agricole Indosuez.

Administrateur depuis le 30 mars 1999 et jusqu'en 2001.

Autres mandats principaux : Président du Conseil de surveillance de Fonds de Garantie des dépôts, membre du Conseil de surveillance de Suez-Lyonnaise des Eaux, Président-Directeur général de la Banque de Gestion Privée.

Alain Dupont

Président-Directeur général de Colas.

Administrateur depuis le 7 octobre 1997 et jusqu'en 2002.

Autres mandats principaux : administrateur de Bouygues Construction, Sacer et Screg.

Carmelina Formond

Représentant des salariés de Bouygues.

Administrateur depuis le 24 juin 1997. Mandat renouvelé en 1999 jusqu'en 2001.

Patrick Le Lay

Président-Directeur général de TF1.

Administrateur depuis le 24 avril 1986. Mandat renouvelé en 1996 jusqu'en 2002.

Autres mandats principaux : Président-Directeur général de Télévision Par Satellite Gestion (TPS) et de TV Breizh, administrateur de Colas.

Jean Peyrelevade

Président-Directeur général du Crédit Lyonnais.

Administrateur depuis le 25 janvier 1994.
Mandat renouvelé en 1995 jusqu'en 2001.

Autres mandats principaux: administrateur de AGF,
Club Méditerranée, Air Liquide, LVMH
et Suez-Lyonnaise des Eaux.

François-Henri Pinault

Directeur général adjoint et membre
du Directoire de Pinault-Printemps-Redoute.

Représentant permanent de la société Financière
Pinault, société qui est administrateur depuis
le 22 décembre 1998 et jusqu'en 2004.

Autres mandats principaux : administrateur de Fnac,
Président-Directeur général de Eveil & Jeux, Président
du Conseil de surveillance de PPR Interactive, membre
du Conseil de surveillance de Financière Pinault,
administrateur de Rexel.

Olivier Poupard-Lafarge

Directeur général Stratégies et Finances de Bouygues.

Administrateur depuis le 17 octobre 1985.
Mandat renouvelé en 1997 jusqu'en 2003.

Autres mandats principaux : administrateur
de Bouygues Telecom, Colas, EDF International,
Saur et TF1.

Alain Pouyat

Directeur général Informatique
et Technologies Nouvelles de Bouygues.

Administrateur depuis le 21 septembre 1999
et jusqu'en 2004, sous réserve de la ratification
de sa cooptation par l'Assemblée générale
du 25 mai 2000.

Autres mandats principaux : administrateur de TF1.

Ivan Replumaz

Président-Directeur général de Bouygues Bâtiment.

Administrateur depuis le 10 juin 1998
et jusqu'en 2004.

Autres mandats principaux : administrateur
de Bouygues Offshore.

Michel Rouger

Ancien président du tribunal de commerce de Paris.

Administrateur depuis le 30 janvier 1996.
Mandat renouvelé en 1999 jusqu'en 2005.

Autres mandats principaux : membre du Conseil
de surveillance de Lagardère.

Serge Weinberg

Président de Pinault-Printemps-Redoute.

Représentant permanent de Tennessee,
société qui est administrateur depuis
le 22 décembre 1998 et jusqu'en 2000.

Autres mandats principaux : Président du Conseil
de surveillance de Conforama, France Printemps,
Guilbert, membre du Conseil de surveillance
de Gucci, administrateur de Fnac et Rexel.

CENSEUR

Un censeur participe aux réunions du Conseil.

Jacques-Henri Gougenheim

Directeur général honoraire de l'UAP.

Censeur depuis le 17 octobre 1985.
Mandat renouvelé en 1998 jusqu'en 2004.

Autres mandats principaux : Président-Directeur
général de Logement Français, administrateur
de Corifrance.



Renouvellement du Conseil – Nomination d'un nouvel administrateur

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 25 mai 2000 de renouveler pour une période de six ans les mandats de Martin Bouygues, Madame Francis Bouygues, Georges Chodron de Courcel et de la société Tennessee, et de nommer administrateur Patrick Leleu, Directeur général de Bouygues Telecom.

Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a mis en place trois comités :

- Le Comité des comptes, créé en 1995, examine avant présentation au Conseil les comptes semestriels et les comptes annuels, s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Ce comité des comptes s'est réuni deux fois en 1999 sous la présidence de Michel Rouger.
- Le Comité des rémunérations, mis en place en 1996, fixe chaque année les rémunérations des mandataires sociaux. Il s'est réuni une fois en 1999 sous la présidence de Pierre Barberis.
- Le Comité de sélection des administrateurs, créé en juillet 1997, sous la présidence de Jean Peyrelevade. Il s'est réuni une fois en 1999.

La composition des comités peut changer en cours d'exercice.

b – Direction

Direction générale du groupe Bouygues

Martin Bouygues
Président-Directeur général

Michel Derbesse
Directeur général

Olivier Poupart-Lafarge
Directeur général Stratégies et Finances

Alain Pouyat
Directeur général Informatique et Technologies Nouvelles

Michel Maître
Directeur général Ressources humaines

Directions générales métiers

Philippe Montagner
Directeur général Télécommunications

Patrick Le Lay
Directeur général Communication

Olivier Bouygues
Directeur général Gestion de services publics

Jean-Pierre Combot
Directeur général BTP

Claude Durrande
Directeur général Immobilier

Alain Dupont
Directeur général Routes

Directions fonctionnelles

Lionel Verdouck
Directeur général adjoint Trésorerie et Finances

Jean-François Guillemin
Secrétaire général

Jean-Claude Tostivin
Directeur général adjoint Administration et Gestion

Jacques Bernard
Directeur central Stratégies et Développement

Michel Buxeraud
Directeur central Consolidation

Blandine Delafon
Directeur central Communication externe

Ariel Dubois de Montreynaud
Directeur central Communication interne

Jean-Pierre Rousseau
Directeur central Développement social

Gérard Bucourt
Directeur central Ressources humaines

Il n'existe pas de conventions conclues entre la Société et les membres des organes d'administration ou de direction autres que celles relevant d'opérations courantes (voir rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées). Aucune nouvelle convention significative n'a été conclue depuis le 1^{er} janvier 2000.

Rémunérations – Politique de rémunération

Les rémunérations sont fixées en tenant compte des rémunérations pratiquées dans des groupes comparables et sont liées aux résultats des dirigeants ; elles comportent une part variable dépendant des résultats de l'activité dont le dirigeant est en charge.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres de la direction du Groupe s'élève à 57,9 millions de francs, dont 39,7 millions de francs de rémunération de base et 18,2 millions de francs de primes variables, versées au début de 1999 et liées aux performances réalisées en 1998.

Les jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration de Bouygues en 1999 s'élèvent au total à 4,1 millions de francs (0,6 million d'euros).

c – Contrôle

Commissaires aux comptes titulaires

- Mazars et Guérard, tour Framatome, Cedex 16 (92084) Paris La Défense, représenté par Jacques Villary et Michel Rosse, nommé dans ses fonctions de Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée générale du 10 juin 1998, pour une durée de six exercices (1^{re} nomination).
- SFA & Associés, groupe Salustro Reydel, 3, rue Boutard (92200) Neuilly-sur-Seine, représenté par François Fournet, nommé dans ses fonctions le 24 juin 1997 pour une durée de six exercices (1^{re} nomination).

Suppléants

Les mandats des Commissaires aux comptes suppléants arrivant à expiration, il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2000 de nommer Commissaires aux comptes suppléants (1^{re} nomination) :

- Monsieur Thierry Colin – c/o Mazars et Guérard
Tour Framatome - Cedex 16
92084 Paris La Défense
- Monsieur Michel Savioz – c/o Salustro Reydel
8, avenue Delcassé
75008 Paris



6 – INFORMATIONS JURIDIQUES

a – Généralités

Dénomination :	Bouygues
Siège social :	90, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
N° RCS :	572 015 246 Paris
Code APE :	452 B
Forme :	Société anonyme
Date de constitution :	15 octobre 1956
Date d'expiration :	14 octobre 2089
Exercice social :	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Législation :	Législation française

b – Historique du Groupe

Créée en 1952 par Francis Bouygues, la société est à l'origine spécialisée dans la construction de bâtiments en Ile-de-France. L'activité s'est progressivement étendue à l'immobilier, aux travaux publics et au génie civil. Bouygues s'est implanté dans différents pays, puis s'est diversifié dans de nouveaux métiers en forte croissance.

Depuis l'introduction à la Bourse de Paris de l'action Bouygues en 1970, les principales phases de développement du Groupe ont été les suivantes :

1974	Création de Bouygues Offshore (travaux maritimes et pétroliers).
1984	Acquisition d'une société de distribution d'eau (Saur) et d'une société de travaux d'équipements électriques (ETDE).
1986	Acquisition du groupe Screg spécialisé dans les travaux routiers.
1987	Désignation de Bouygues comme opérateur et actionnaire principal de TF1.



1989	Nomination de Martin Bouygues, Président-Directeur général de Bouygues.
1991	Élargissement des activités de Saur à la distribution d'électricité.
1994	Désignation de Bouygues comme opérateur du 3 ^e réseau de téléphonie mobile. Alliance stratégique EDF / Saur pour le développement de Saur à l'international.
1995	Renforcement de Colas en Europe. Alliance stratégique Saipem (Italie) / Bouygues Offshore.
1996	Création et lancement du bouquet numérique TPS (Télévision Par Satellite). Lancement de Bouygues Telecom. Restructuration du pôle routier. Introduction en Bourse (Paris et New York) de 40 % du capital de Bouygues Offshore.
1997	Acquisition de Cise, société de gestion de services publics, puis fusion de Cise avec Saur. Restructuration du contrôle du capital de Bouygues.
1998	Bouygues Telecom dispose d'une couverture nationale et franchit le seuil du million de clients. Entrée d'EDF dans le capital de Saur. Renforcement de Colas aux États-Unis.
1999	Filialisation des activités BTP du Groupe. Renforcement de Bouygues dans Bouygues Telecom, sa participation passant de 34 à 54 %.

c – Objet social (article 2 des statuts)

La société a notamment pour objet en tous pays :

- la prise d'intérêts ou de participations, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, quels que soient leur objet ou leur activité, ainsi que la gestion et éventuellement la cession de ces intérêts ou participations,
- la création, l'acquisition, l'exploitation et éventuellement la cession de toutes entreprises, françaises ou étrangères, dans tout domaine d'activité, industriel, commercial, financier, dont notamment dans le domaine de la construction (bâtiment, travaux publics, routes, immobilier), et le domaine des services (gestion de services publics, communication, télécommunications),
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, minières, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

d – Statuts

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint une somme égale au dixième du capital social.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé une somme nécessaire pour payer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, à titre de premier dividende, 5 % du capital libéré. Après affectations décidées par l'Assemblée aux autres réserves ou au report à nouveau, le solde du bénéfice distribuable est réparti entre les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement.

Assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués conformément aux formalités fixées par la loi. Les assemblées générales réunissent tous les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Les titulaires de certificats d'investissement peuvent être convoqués en assemblées spéciales, dans les cas prévus par les dispositions légales en vigueur.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même titulaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double, sauf exceptions prévues par la loi.

Tous les documents requis pour le vote devront avoir été reçus par la société au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée.

Franchissement de seuils

Toute personne qui vient à détenir, directement ou indirectement, au moins 1 % du capital ou des droits de vote est tenue de déclarer à la société le nombre total d'actions ou de certificats de droits de vote qu'elle possède. La déclaration doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social dans les quinze jours suivant la conclusion de la transaction en Bourse ou hors marché, indépendamment de la livraison des titres.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus prévues, à chaque franchissement en hausse ou en baisse du seuil de 1 %.

À défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus, les actions ou certificats de droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

La société est autorisée (article 8-2 des statuts) à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées.

e – Faits exceptionnels ou litiges

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptibles d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats, la situation financière du Groupe ou de la société.

f – Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques

Au siège social de la société, 90, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, et à Challenger, 1, avenue Eugène Freyssinet - 78280 Guyancourt.



Section 3

Les comptes



1 – COMPTES CONSOLIDÉS

a - Comptes consolidés en millions de francs

Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions de francs)

	1999		1998	1997	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	
Immobilisations incorporelles	18 904	4 022	14 882	8 410	8 446
Écarts d'acquisition	4 141	2 472	1 669	1 364	1 602
Immobilisations corporelles	39 051	17 084	21 967	16 817	15 656
Immobilisations financières ^(a)	6 301	979	5 322	4 950	3 547
Participations non consolidées	2 023	877	1 146	910	691
Participations mises en équivalence	1 604	-	1 604	1 597	1 365
Autres	2 674	102	2 572	2 443	1 491
ACTIF IMMOBILISÉ	68 397	24 557	43 840	31 541	29 251
Stocks et en-cours	7 110	562	6 548	5 978	6 555
Programmes et droits de diffusion	3 486	455	3 031	2 990	2 947
Avances et acomptes versés sur commandes	1 589	-	1 589	1 304	858
Clients et comptes rattachés ^(b)	32 895	1 253	31 642	25 173	23 874
Autres créances ^(b)	10 616	334	10 282	8 418	7 481
Valeurs mobilières de placement	3 542	16	3 526	3 679	5 435
Disponibilités	3 418	-	3 418	3 309	3 303
ACTIF CIRCULANT	62 656	2 620	60 036	50 851	50 453
Comptes de régularisation et assimilés ^(b)	5 298	-	5 298	2 079	1 859
TOTAL ACTIF	136 351	27 177	109 174	84 471	81 563
(a) dont à moins d'un an.			167	149	137
(b) dont à plus d'un an.			4 634	1 610	1 358

PASSIF (en millions de francs)

	1999	1998	1997
Capital social	1 517	1 311	1 283
Primes et réserves	12 141	6 685	6 091
Réserve de conversion	328	(77)	93
Actions propres détenues	(107)	-	-
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	405	530	755
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	14 284	8 449	8 222
Intérêts minoritaires :			
- dans les capitaux propres	4 432	3 794	3 515
- dans le résultat net	1 197	866	735
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	19 913	13 109	12 472
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 214	9 971	10 091
DETTES FINANCIÈRES ^(c)	17 324	11 880	12 275
AVANCES ET ACOMPTE REÇUS SUR COMMANDES	2 356	3 620	3 717
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 649	22 131	20 648
Autres dettes non financières	22 344	19 663	18 489
DETTES NON FINANCIÈRES^(d)	48 993	41 794	39 137
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	804	871	986
Comptes de régularisation et assimilés ^(d)	8 570	3 226	2 885
TOTAL PASSIF	109 174	84 471	81 563
<i>(c) dont à moins d'un an.</i>	1 230	1 266	1 237
<i>(d) dont à plus d'un an.</i>	812	599	540



Compte de résultat consolidé (en millions de francs)

	Exercice 1999	Exercice 1998	Exercice 1997
CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾	104 014	97 006	91 073
Autres produits d'exploitation	6 189	3 932	4 678
Achats et variations de stocks	(22 123)	(21 240)	(20 667)
Impôts, taxes et versements assimilés	(2 254)	(2 151)	(2 069)
Charges de personnel	(23 643)	(22 694)	(22 145)
Charges externes et autres charges d'exploitation ⁽²⁾	(54 059)	(48 695)	(45 555)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions	(5 201)	(3 556)	(3 053)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	324	288	287
RÉSULTAT D'EXPLOITATION ^{(3) (4)}	3 247	2 890	2 549
Produits et charges financiers	(741)	(343)	(253)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES (AVANT IMPÔTS)	2 506	2 547	2 296
Produits et charges exceptionnels	(174)	387	521
Participation des salariés	(136)	(108)	(75)
Impôts sur les bénéfices	(299)	(1 164)	(909)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	1 897	1 662	1 833
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(19)	(45)	(112)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (avant amortissement des écarts d'acquisition)	1 878	1 617	1 721
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(276)	(221)	(231)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 602	1 396	1 490
Part des intérêts minoritaires	(1 197)	(866)	(735)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (PART DU GROUPE)	405	530	755
<i>(1) dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger</i>	37 944	34 923	32 538
<i>(2) dont charges de :</i>			
- crédit-bail mobilier	(88)	(92)	(89)
- crédit-bail immobilier	(324)	(331)	(291)
<i>(3) dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	8	10	52
<i>(4) dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	(13)	-	(24)

Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie (en millions de francs)

	Exercice 1999	Exercice 1998	Exercice 1997
A - Opérations liées à l'activité			
Résultat net des sociétés consolidées ⁽¹⁾	1 485	1 320	1 679
Dotations aux amortissements	4 801	3 640	3 406
Dotations et reprises de provisions à long terme	(322)	168	383
Charges à répartir	(1 822)	(776)	(587)
Plus-values nettes sur cessions d'actifs et divers	108	(278)	(434)
Capacité d'autofinancement	4 250	4 074	4 447
Actif circulant et comptes de régularisations	(6 438)	(1 252)	(2 224)
Avances et acomptes nets reçus, dettes non financières et divers	6 805	3 323	1 982
Variation du besoin en fonds de roulement	367	2 071	(242)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ (A)	4 617	6 145	4 205
B - Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(6 047)	(5 194)	(4 632)
Acquisitions de participations financières	(7 849)	(3 548)	(5 496)
Augmentation des actifs immobilisés	(13 896)	(8 742)	(10 128)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	513	620	480
Cessions de participations financières	242	2 610	3 054
Cessions des actifs immobilisés	755	3 230	3 534
Investissements nets	(13 141)	(5 512)	(6 594)
Immobilisations financières diverses nettes	111	(814)	(418)
Dettes nettes sur immobilisations	278	(131)	(59)
Impacts des changements de périmètre sur la trésorerie	618	(42)	752
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS (B)	(12 134)	(6 499)	(6 319)
C - Opérations de financement			
Augmentation des capitaux propres d'ensemble	5 396	896	618
Dividendes mis en paiement dans l'exercice	(948)	(835)	(767)
Dettes financières nettes	3 012	(1 236)	1 700
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (C)	7 460	(1 175)	1 551
D - INCIDENCE NETTE DES VARIATIONS DE TAUX DE CONVERSION	200	(100)	61
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)	143	(1 629)	(502)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier ⁽²⁾	6 117	7 752	7 945
Flux nets de l'exercice	143	(1 629)	(502)
Autres flux non monétaires ⁽³⁾	(120)	(6)	309
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE ⁽²⁾	6 140	6 117	7 752

(1) Résultat net des sociétés intégrées après dotations sur écarts d'acquisition et dividendes perçus sur mises en équivalence inclus.

(2) Disponibilités + VMP - Concours bancaires courants.

(3) Virements inter-rubriques.



b - Comptes consolidés en millions d'euros

Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions d'euros)

	1999		1998	1997
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2 882	613	2 269	1 282
Écarts d'acquisition	631	377	254	208
Immobilisations corporelles	5 953	2 604	3 349	2 563
Immobilisations financières ^(a)	961	150	811	755
<i>Participations non consolidées</i>	308	134	174	139
<i>Participations mises en équivalence</i>	245	-	245	243
<i>Autres</i>	408	16	392	373
ACTIF IMMOBILISÉ	10 427	3 744	6 683	4 808
Stocks et en-cours	1 084	86	998	911
Programmes et droits de diffusion	531	69	462	456
Avances et acomptes versés sur commandes	242	-	242	199
Clients et comptes rattachés ^(b)	5 015	191	4 824	3 838
Autres créances ^(b)	1 618	51	1 567	1 283
Valeurs mobilières de placement	540	2	538	561
Disponibilités	521	-	521	504
ACTIF CIRCULANT	9 551	399	9 152	7 752
Comptes de régularisation et assimilés ^(b)	808	-	808	317
TOTAL ACTIF	20 786	4 143	16 643	12 877
<i>(a) dont à moins d'un an.</i>			25	23
<i>(b) dont à plus d'un an.</i>			706	245

PASSIF (en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Capital social	231	200	196
Primes et réserves	1 851	1 019	928
Réserve de conversion	50	(12)	14
Actions propres détenues	(16)	0	0
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	62	81	115
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	2 178	1 288	1 253
Intérêts minoritaires :			
- dans les capitaux propres	676	578	536
- dans le résultat net	182	132	112
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	3 036	1 998	1 901
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 709	1 520	1 538
DETTES FINANCIÈRES ^(c)	2 641	1 811	1 871
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	359	552	567
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 063	3 374	3 148
Autres dettes non financières	3 406	2 997	2 819
DETTES NON FINANCIÈRES ^(d)	7 469	6 371	5 967
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	123	133	150
Comptes de régularisation et assimilés ^(d)	1 306	492	440
TOTAL PASSIF	16 643	12 877	12 434
<i>(c) dont à moins d'un an.</i>	188	193	189
<i>(d) dont à plus d'un an.</i>	124	91	82



Compte de résultat consolidé (en millions d'euros)

	Exercice 1999	Exercice 1998	Exercice 1997
CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾	15 857	14 789	13 884
Autres produits d'exploitation	944	599	713
Achats et variations de stocks	(3 373)	(3 238)	(3 151)
Impôts, taxes et versements assimilés	(344)	(328)	(315)
Charges de personnel	(3 604)	(3 460)	(3 376)
Charges externes et autres charges d'exploitation ⁽²⁾	(8 241)	(7 424)	(6 945)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions	(793)	(542)	(465)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	49	44	44
RÉSULTAT D'EXPLOITATION ^{(3) (4)}	495	440	389
Produits et charges financiers	(113)	(52)	(39)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES (AVANT IMPÔTS)	382	388	350
Produits et charges exceptionnels	(26)	59	79
Participation des salariés	(21)	(17)	(11)
Impôts sur les bénéfices	(46)	(177)	(139)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	289	253	279
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(3)	(6)	(17)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (avant amortissement des écarts d'acquisition)	286	247	262
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(42)	(34)	(35)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	244	213	227
Part des intérêts minoritaires	(182)	(132)	(112)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (PART DU GROUPE)	62	81	115
<i>(1) dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger</i>	<i>5 785</i>	<i>5 324</i>	<i>4 960</i>
<i>(2) dont charges de :</i>			
- crédit-bail mobilier	(13)	(14)	(14)
- crédit-bail immobilier	(49)	(50)	(44)
<i>(3) dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>8</i>
<i>(4) dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	<i>(2)</i>	<i>-</i>	<i>(4)</i>

Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie (en millions d'euros)

	Exercice 1999	Exercice 1998	Exercice 1997
A - Opérations liées à l'activité			
Résultat net des sociétés consolidées ⁽¹⁾	226	201	256
Dotations aux amortissements	732	555	519
Dotations et reprises de provisions à long terme	(49)	25	58
Charges à répartir	(278)	(118)	(89)
Plus-values nettes sur cessions d'actifs et divers	17	(42)	(66)
Capacité d'autofinancement	648	621	678
Actif circulant et comptes de régularisations	(981)	(191)	(339)
Avances et acomptes nets reçus, dettes non financières et divers	1 037	507	302
Variation du besoin en fonds de roulement	56	316	(37)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ (A)	704	937	641
B - Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(922)	(792)	(706)
Acquisitions de participations financières	(1 197)	(541)	(838)
Augmentation des actifs immobilisés	(2 119)	(1 333)	(1 544)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	78	94	73
Cessions de participations financières	37	398	466
CESSIONS DES ACTIFS IMMOBILISÉS (B)	115	492	539
Investissements nets	(2 004)	(841)	(1 005)
Immobilisations financières diverses nettes	17	(124)	(64)
Dettes nettes sur immobilisations	43	(20)	(9)
Impacts des changements de périmètre sur la trésorerie	94	(6)	115
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(1 850)	(991)	(963)
C - Opérations de financement			
Augmentation des capitaux propres d'ensemble	823	136	94
Dividendes mis en paiement dans l'exercice	(145)	(127)	(117)
Dettes financières nettes	459	(188)	259
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (C)	1 137	(179)	236
D - INCIDENCE NETTE DES VARIATIONS DE TAUX DE CONVERSION	31	(15)	9
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)	22	(248)	(77)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier ⁽²⁾	933	1 182	1 211
Flux nets de l'exercice	22	(248)	(77)
Autres flux non monétaires ⁽³⁾	(19)	(1)	48
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE ⁽²⁾	936	933	1 182

(1) Résultat net des sociétés intégrées après dotations sur écarts d'acquisition et dividendes perçus sur mises en équivalence inclus.

(2) Disponibilités + VMP - Concours bancaires courants.

(3) Virements inter-rubriques.



c - Notes sur les comptes consolidés

SOMMAIRE

- 1 – Faits significatifs de l'exercice
- 2 – Principes et méthodes comptables
- 3 – Actif immobilisé
- 4 – Actif circulant
- 5 – Comptes de régularisation et assimilés
- 6 – Capitaux propres
- 7 – Provisions pour risques et charges
- 8 – Dettes financières
- 9 – Autres dettes non financières
- 10 – Résultat financier
- 11 – Instruments financiers
- 12 – Résultat exceptionnel
- 13 – Impôts sur les bénéfices
- 14 – Information sectorielle
- 15 – Bouygues Telecom : états financiers consolidés résumés
- 16 – Engagements hors bilan
- 17 – Effectifs et rémunération des organes d'administration et de direction
- 18 – Périmètre de consolidation : principales sociétés consolidées

Chiffres exprimés en millions de francs. La contre-valeur en euros est indiquée pour les montants essentiels de l'annexe.

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1 - Bouygues Telecom

1.1 - Renforcement de la participation de Bouygues dans Bouygues Telecom

En juillet 1999, Bouygues a acquis 20 % du capital de Bouygues Telecom auprès de Cable & Wireless pour un montant de 5,9 milliards de francs, portant ainsi sa participation à 53,72 %. Bouygues a également repris les prêts participatifs souscrits par Cable & Wireless pour 1,1 milliard de francs.

Cette opération a généré un écart de consolidation d'un montant de 5,9 milliards de francs affecté aux actifs immobilisés incorporels de Bouygues Telecom ; dans le délai d'un an à partir de la date d'acquisition, les critères de suivi de la valorisation seront définis.

Pour financer cette acquisition, Bouygues a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 543 millions d'euros (3,6 milliards de francs), et à l'émission d'un emprunt obligataire international de 500 millions d'euros (3,3 milliards de francs), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Augmentation de capital**

- Émission de 2 398 423 actions, soit 1 action nouvelle pour 11 actions anciennes.
- Prix de l'action : 226 euros, soit 1 482,46 francs.

- **Emprunt obligataire**

- Durée : 7 ans.
- Taux nominal : 4,875 %.
- Prix d'émission : 99,854 %.

Le pacte d'actionnaires signé en 1994 par l'ensemble des participants de Bouygues Telecom n'a pas été modifié par cette acquisition. Une autre convention, de même nature, lie les trois partenaires du capital de BDT.

De ce fait, le contrôle conjoint de l'entreprise a été maintenu, et Bouygues a continué à consolider Bouygues Telecom par intégration proportionnelle.

1.2 - Résultats de Bouygues Telecom

Les pertes de Bouygues Telecom (résultat courant avant impôt) se sont élevées au 31 décembre 1999 à 1,7 milliard de francs, part du Groupe (à hauteur de 33,72 % pour le premier semestre, et 53,72 % pour le second), en ligne avec le plan d'affaires.

L'actualisation de ce plan d'affaires fait apparaître un raccourcissement du délai, ramené de trois ans à deux ans, de la constatation des résultats bénéficiaires, l'exercice 2000 devant déjà dégager un EBITDA positif (résultat d'exploitation avant amortissements).

De ce fait, et conformément aux principes et méthodes comptables retenues par le Groupe, un produit d'impôt différé actif de 1 150 millions de francs (part du Groupe) a été comptabilisé au compte de résultat, correspondant aux déficits fiscalement reportables de Bouygues Telecom.

Au 31 décembre 1998, le délai de trois années alors prévu pour atteindre le premier exercice bénéficiaire avait été jugé trop long pour permettre, dans le strict respect des règles comptables appliquées, la comptabilisation d'un actif d'impôts différés.

À titre d'information, les comptes consolidés synthétiques de Bouygues Telecom au 31 décembre 1999 sont présentés en note 15.

2 - Émission d'un emprunt obligataire par Bouygues SA (Océane)

En janvier 1999, Bouygues SA a procédé à l'émission d'obligations à options de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes pour un montant de 500 millions d'euros (3,3 milliards de francs).

Cette opération s'inscrivait dans le cadre de la restructuration de la dette du Groupe et visait à allonger la maturité de ses en-cours, en profitant de la conjoncture des marchés.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Taux de rendement actuariel brut : 1,7 %.
- Prix d'émission : 262,4 €.
- Amortissement normal : au pair.
- Durée : 6 ans et 330 jours.
- Parité de conversion et/ou d'échange : 1 pour 1 à l'émission, devenue 1 pour 1,013 action Bouygues le 30 juillet 1999, 1 pour 1,018 à compter du 31 mars 2000.



3 - Principales variations de périmètre

Bouygues Offshore

Bouygues Offshore a procédé à l'acquisition de 100 % de Kvaerner France et de ses filiales (devenue Sofresid) pour un montant de 300 millions de francs, dégagant un écart d'acquisition de 178 millions de francs.

Cette opération étant intervenue à la fin du premier semestre 1999, seuls l'activité et le résultat du second semestre ont été intégrés dans les comptes consolidés.

4 - Fonds commun Bouygues Confiance

Fin 1999, dans le cadre du Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou "Bouygues Confiance", Bouygues a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 1,5 milliard de francs, réservée aux salariés du Groupe.

Au 31 décembre 1999, après cette opération, les salariés du Groupe détenaient 8,4 % du capital et 11,7 % des droits de vote.

5 - Bouygues Immobilier

Cession du pôle tourisme-loisirs

Le recentrage de Bouygues Immobilier sur son activité de promotion l'a amené à signer, en 1999, un protocole de cession de son activité de tourisme-loisirs, la vente définitive ne devant intervenir qu'en 2000. Toutefois, les moins-values correspondantes ont été provisionnées en résultat exceptionnel.

6 - Restructuration juridique

Le Groupe a poursuivi la restructuration juridique de ses activités Bâtiment et Travaux Publics :

- en apportant, à des filiales détenues à 100 %, l'activité antérieurement exercée par Bouygues SA,
- en cédant à Bouygues Construction 51 % du capital de Bouygues Offshore et 100 % du capital d'ETDE.

Ces opérations n'ont aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

7 - Faits significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Afin de se donner des moyens financiers supplémentaires pour poursuivre sa stratégie de développement dans les télécom-

munications et Internet, Bouygues a procédé en mars 2000 à une augmentation de capital, avec droit préférentiel de souscription, d'un montant de 1,5 milliard d'euros (9,8 milliards de francs). Les caractéristiques de cette augmentation sont les suivantes :

- prix d'émission : 745 €
- création de 2 026 186 actions (jouissance au 1^{er} janvier 2000).
- parité de souscription : 1 nouvelle pour 15 anciennes

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1 - Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Bouygues sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes sociaux des sociétés consolidées font l'objet de retraitements d'harmonisation, s'ils présentent un caractère significatif.

Le Groupe n'a pas mis en œuvre par anticipation les dispositions de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés applicable à compter du 1^{er} janvier 2000.

1.1 - Périmètre et critères d'intégration

- Les sociétés dont Bouygues détient directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.
- Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, en fonction du pourcentage de contrôle.
- Les sociétés dans lesquelles Bouygues exerce une influence notable (taux d'intérêt compris entre 20 et 50 %, dès lors que le contrôle n'est pas acquis) sont consolidées par mise en équivalence. De même, les sociétés dans lesquelles Bouygues détient une participation comprise entre 20 et 50 %, dont l'activité est accessoire à un contrat de construction, et pour lesquelles Bouygues envisage un désengagement à court terme, sont consolidées par mise en équivalence.
- Toutes les entités réalisant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 10 millions de francs, au niveau des comptes individuels, sont consolidées. Les sociétés détentrices de participations sont, quant à elles, consolidées quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires.

• Évolution du périmètre de consolidation

	12/99	12/98
Intégrations globales	740	726
Intégrations proportionnelles	204	187
Mises en équivalence	61	67
	1 005	980

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 18.

1.2 - Dates de clôture et entrées dans le périmètre

Les sociétés consolidées clôturent généralement leur exercice social le 31 décembre. Les entités ayant une date de clôture différente établissent des situations intermédiaires, auditées, sauf si la date d'arrêt des comptes n'est pas antérieure de plus de trois mois au 31 décembre. Les entrées dans le périmètre de consolidation sont effectuées à la date d'acquisition.

1.3 - Écarts de première consolidation

À l'occasion d'une prise de participation, l'écart positif de première consolidation est affecté, en priorité, aux rubriques appropriées du bilan consolidé.

Le solde résiduel, s'il y a lieu, est affecté au poste "écart d'acquisition" s'il est positif, et à la rubrique "provisions pour risques et charges" s'il est négatif. Dans ce dernier cas, il est rapporté au compte de résultat sur une durée de cinq ans maximum.

Les écarts d'évaluation peuvent notamment comprendre des actifs incorporels non amortissables (tels que parts de marché, fonds de commerce, marques) dans la mesure où ceux-ci peuvent être déterminés par une méthode d'évaluation suffisamment précise et objective basée sur différents critères (chiffre d'affaires, rentabilité et, pour TF1, part d'audience, de marché publicitaire et ressources publicitaires). L'évaluation de leur valeur dans le temps est suivie annuellement selon les mêmes critères. Ils sont provisionnés le cas échéant.

Les principales affectations des écarts de première consolidation ne deviennent définitives qu'à l'issue du délai d'un an après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 20 ans, selon un plan spécifique prenant

notamment en compte le secteur économique d'activité et les perspectives d'évolution et de rentabilité. Ils peuvent faire l'objet d'amortissements ou de provisions exceptionnels.

1.4 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. La différence de conversion de l'actif net d'ouverture est inscrite dans la rubrique "écarts de conversion" figurant dans les capitaux propres.

Les rubriques du compte de résultat sont converties au taux de change moyen de l'exercice.

Par exception, les comptes des sociétés situées dans des pays à forte inflation (Roumanie, Russie) sont convertis :

- au cours historique de change en ce qui concerne les immobilisations et les autres actifs non monétaires, maintenant ainsi le coût des investissements appréciés en francs à la date d'acquisition ;
- au taux de clôture de l'exercice pour les autres éléments monétaires du bilan.

Le résultat de l'exercice, déterminé dans les mêmes conditions que pour les sociétés situées dans les autres pays, est recalculé au taux de clôture.

Les écarts de change résultant des différents taux utilisés sont comptabilisés en charges de l'exercice.

1.5 - Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties au taux de change à cette date.

Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation.

Les écarts de conversion actif-passif, constatés sur les dettes et créances libellées en devises, sont comptabilisés en compte de résultat.



1.6 - Impositions différées

Les impositions différées consolidées sont déterminées selon la méthode du report variable ; elles résultent :

- des décalages temporaires existant entre les résultats comptable et fiscal (essentiellement des provisions pour pertes à terminaison non-déductibles) ou générés par les retraitements de consolidation (provisions sur filiales, amortissements dérogatoires neutralisés...);
- des reports fiscaux déficitaires ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

L'incidence de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés est prise en résultat de l'exercice, dans le cadre du report variable, au taux de 37,76 % (droit commun) et de 21,53 % (plus-values à long terme).

Les impôts de distribution non récupérables, estimés au titre des dividendes à verser en 2000 par des filiales françaises ou étrangères, ont été provisionnés.

Après imputation sur les impositions différées passives des sociétés correspondantes, le montant net résiduel est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique "comptes de régularisation", dans la mesure où il existe une assurance raisonnable de récupération sur les exercices futurs.

2 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 - Actif

A - ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif immobilisé est valorisé selon la méthode du coût de revient historique.

• Immobilisations incorporelles

- Frais d'établissement, frais de recherche et de développement : ils figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.
- Fonds commerciaux et droit au bail : les fonds commerciaux existant dans les comptes individuels, non protégés juridiquement, ne sont pas amortis. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à l'évaluation comptable.
- Concessions, brevets et droits assimilés : ils incluent, notamment pour Bouygues Telecom :
 - le coût de participation aux opérations de libération des fréquences hertziennes, amorti sur 12 ans.

- le coût des logiciels informatiques, liés notamment à l'exploitation du réseau, amortis sur des durées de 3 à 8 ans selon leur nature.

• Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- Les différents écarts d'évaluation des entités acquises se rapportant aux éléments immatériels reconnus : fonds d'industrie, fonds commercial, parts de marché... L'estimation des fonds commerciaux des filiales acquises est réalisée sur la base d'indicateurs objectifs et d'une méthodologie permanente, intégrant des critères de rentabilité, d'activité et de valeur de marché. Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées.
- La valorisation des films et droits audiovisuels immobilisés par TF1 dans le cadre de son activité cinématographique (coproductions, droits musicaux, droits audiovisuels de distribution ou de négoce).

Les amortissements des films et des droits audiovisuels sont déterminés en fonction de l'activité (coproductions, droits), selon un mode linéaire (3 à 5 ans) ou selon la méthode dite de l' "amortissement sur recettes". Les droits musicaux sont amortis sur 2 ans, dont 75 % dès la première année.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur nette comptable.

- Les sommes versées par Saur aux collectivités, au titre notamment de redevances d'exploitation, amorties sur la durée des contrats restant à courir.

• Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition.

Saur

Saur et ses filiales de distribution d'eau, délégataires de services publics, ont en charge la gestion d'installations intégrées au domaine de l'État ou des collectivités locales. Ces installations ne figurent pas à l'actif du bilan, et leur renouvellement est comptabilisé en charges.

Par exception, en Grande-Bretagne, les sociétés sont propriétaires des installations. Elles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur prix de revient et ne sont pas considérées comme des éléments amortissables, les coûts de maintenance étant comptabilisés dans les charges de la période, conformément aux règles comptables en vigueur en Grande-Bretagne.

Les installations gérées dans le cadre de contrats de concessions figurent à l'actif du bilan en "immobilisations corporelles" dès lors qu'elles ont été financées par le Groupe. Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (amortissement de caducité) sur la durée du contrat.

Bouygues Immobilier

Certaines opérations immobilières sont destinées à être conservées dans le patrimoine du Groupe. Elles font l'objet de locations ou de conventions d'exploitation. Dans la mesure où un déséquilibre significatif apparaîtrait entre les rendements et les coûts de financement mis en place, des provisions pour dépréciation seraient constituées.

Contrats de crédit-bail

Les immobilisations corporelles en voie d'acquisition, en vertu d'un contrat de crédit-bail, ne sont pas immobilisées. Elles figurent en engagements hors bilan.

Amortissements et provisions pour dépréciation

Les plans d'amortissements pratiqués dans les comptes individuels des différents secteurs d'activité sont maintenus en consolidation. Ils sont calculés selon le mode linéaire.

Les amortissements dérogatoires figurant au passif des comptes individuels sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés (sociétés routières, TF1, Bouygues Telecom principalement).

Les écarts d'évaluation affectés :

- aux actifs corporels non amortissables sont dépréciés dès que les circonstances économiques le justifient ;
- aux actifs corporels amortissables sont amortis selon la durée de vie résiduelle des biens concernés.

Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité

	Télécoms	Communication	Gestion Services Publics	Construction
Constructions hors exploitation	-	20 ans	20 ans	20 à 30 ans
Constructions industrielles	20 ans	-	10 à 20 ans	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	8 à 10 ans	3 à 5 ans	4 à 8 ans	5 à 8 ans ⁽¹⁾
Autres immobilisations corporelles (matériels de transport et de bureau)	2 à 10 ans	2 à 10 ans	4 à 10 ans	3 à 10 ans ⁽¹⁾

(1) selon type de matériels.

• Immobilisations financières

Participations non consolidées

Elles incluent les participations détenues à leur coût d'acquisition, sous déduction des provisions pour dépréciation nécessaires, déterminées à partir de la valeur d'usage.

Participations mises en équivalence

Leur valeur est représentative de la quote-part de capitaux propres revenant au Groupe, incluant la fraction de résultat de l'exercice. Les quotes-parts sur capitaux propres négatifs figurent en premier lieu en dépréciation des comptes courants actif, le solde étant affecté au passif en provisions pour risques.



B - ACTIF CIRCULANT ET DIVERS

• Stocks et en-cours de production (activité immobilière)

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, ou au prix du marché s'il est inférieur.

Les en-cours de production incluent la valorisation comptable des opérations de promotion immobilière vendues "à l'unité" dont les résultats restent appréhendés lors de la livraison du bien.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks et en-cours d'opérations immobilières est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation ou pour pertes à terminaison sont comptabilisées selon le cas.

• Programmes et droits de diffusion (TF1)

Les programmes et droits de diffusion incluent la production propre de TF1 non encore diffusée, la production externe constituée des droits de diffusion acquis par la chaîne et les émissions réalisées en coproduction. Ils sont valorisés à leur coût global de production (incluant une quote-part de frais indirects) ou coût d'acquisition pour les coproductions.

Ces programmes sont amortis en fonction de leur nature et du nombre de diffusions possibles. La plupart sont dépréciés à 100 % dès leur premier passage à l'antenne, ou lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

• Clients et comptes rattachés – autres créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, la rubrique "clients et comptes rattachés" inclut notamment :

- les situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage) ;
- les "facturations à établir" correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

L'évolution de la rubrique "clients et comptes rattachés" concerne essentiellement la présentation au bilan des

ventes immobilières à l'unité, dont le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés à la livraison des biens. Antérieurement, cette présentation était retraitée pour homogénéité avec les règles retenues par le plan comptable du BTP.

Les ventes signées des biens non livrés, comptabilisées en "clients" et en "produits constatés d'avance", étaient neutralisées, les encaissements y afférents étant portés en "acomptes et avances reçus sur commandes".

Ce retraitement a été abandonné en 1999. Les principaux impacts liés à ce retraitement, sans incidence sur le compte de résultat, sont présentés au chapitre 3 de cette note.

• Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition ; les moins-values latentes à la clôture de l'exercice font l'objet des provisions appropriées.

• Comptes de régularisation (actif / passif) et comptes assimilés

Les charges à répartir concernent essentiellement Bouygues Telecom et comprennent :

- les dépenses de pré-exploitation engagées avant le lancement de l'activité commerciale le 29 mai 1996 sont comptabilisées en charges à répartir et amorties à compter de cette date sur une durée de cinq ans ;
- les coûts directs encourus lors de l'acquisition d'un nouveau client sont comptabilisés en charges différées. Ils sont principalement constitués par la prime de bienvenue, et les commissions versées aux distributeurs. Ces charges différées sont amorties sur une durée de quatre ans, déterminée à partir d'une analyse prévisionnelle du taux de résiliation. Chaque résiliation entraîne un amortissement égal au montant des charges différées correspondantes. Une provision pour dépréciation exceptionnelle serait constituée en cas d'augmentation significative des taux de résiliation ;
- les frais de syndication de la convention de crédit, signée le 23 octobre 1997, comptabilisés en charges différées et amortis sur la durée du crédit, soit 10 ans ;
- la prime de bienvenue sur terminaux non mis en service.

2.2 - Passif

A - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

La réserve de conversion est constituée, pour l'essentiel, des variations de change constatées sur les capitaux propres des filiales étrangères libellés en devises.

En cas de filiales déficitaires (situations nettes négatives), la part de pertes incombant à des associés ayant leurs engagements limités à leur part de capital, est prise en charge par le Groupe.

Les "actions propres" détenues par Bouygues, TF1 et Bouygues Offshore sont affectées en minoration des capitaux propres (part du Groupe ou intérêts minoritaires).

B - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables. Elles comprennent :

- Les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises.

Ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée.

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats. Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

- Les provisions pour renouvellement des installations (Saur), comptabilisées dans le cadre de la gestion déléguée de services publics pour laquelle le Groupe a l'obligation de renouveler les installations de distribution d'eau et d'assainissement, afin de les maintenir en l'état.

Ces provisions prennent en compte l'estimation de la valeur de remplacement connue à la clôture de l'exercice et la durée de vie théorique des biens. Elles sont pratiquées, immobilisation par immobilisation, dans la mesure où la durée de vie probable des biens est inférieure à la durée du contrat, en conformité avec les dispositions fiscales en vigueur.

- Les provisions pour impôts différés.

- Les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés.

- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que repli définitif des chantiers, grosses réparations, risques et charges divers.

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite, non couverts par des polices d'assurances, ne font pas l'objet de constitution de provisions. Ils figurent en engagements hors bilan.

Leur évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties
- des salaires et appointements moyens, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur
- d'un calcul d'espérance de vie par référence aux tables de survie
- d'un taux d'actualisation et de valorisation annuel, déterminé au 31 décembre de chaque exercice.

C - AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre d'acomptes ou d'avances de démarrage des marchés de travaux.

Évolution de la présentation bilan des ventes immobilières à l'unité :

Par rapport aux exercices antérieurs, le retraitement de présentation pour homogénéité avec le plan comptable du BTP concernant les ventes immobilières à l'unité a été abandonné.

Les principaux impacts liés à ce retraitement, sans incidence sur le compte de résultat, sont présentés au chapitre 3.1. de cette note.

2.3 - Compte de résultat

• Définition du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits, prestations de services et ventes immobilières. Il inclut, après élimination des opérations internes, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement,
- des sociétés en participation gérées ou non, et autres sociétés intégrées proportionnellement pour la quote-part revenant au Groupe.



- **Comptabilisation des contrats à long terme**

- BTP et sociétés routières

Pour l'ensemble des activités de construction, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement".

- Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont restées inchangées :

- Transactions immobilières à "l'unité" : le chiffre d'affaires et le résultat de ces opérations sont appréhendés à la livraison du bien ;

- Transactions immobilières "en bloc" revêtant le caractère de contrats à long terme : afin d'obtenir la représentation économique de l'activité de l'exercice, le chiffre d'affaires et le résultat sont appréhendés en consolidation selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies : permis de construire purgé de tous recours, vente notariée, marché de travaux et ordre de service signés.

Des provisions pour finition des programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement.

L'ensemble des charges financières liées aux opérations immobilières en cours ou terminées sont prises en charges dans l'exercice de leur engagement.

- **Résultats sur opérations faites en commun**

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant de sociétés non consolidées, liés à l'exploitation des postes de fabrication de produits routiers, ou asphaltiques. À ce titre, ces résultats font partie intégrante du résultat d'exploitation.

- **Euro / An 2000**

Les charges relatives à l'Euro, et au passage de l'an 2000 (informatique) font partie des charges courantes de l'exercice ; elles sont enregistrées selon leur nature et ne font pas l'objet d'une identification et d'un suivi particulier.

2.4 - Instruments financiers de couverture

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé :

- Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en francs. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques "pays".

- Exposition au risque des taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de l'endettement du Groupe est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe (cf note 11 : tableau de synthèse sur les instruments financiers). Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, de même importance que la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêts français, ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises étrangères.

Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture :

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments et le choix des contreparties font l'objet d'une vigilance particulière des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Règles de couverture

- En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire. Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans le but d'une rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

- En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (immobilier, gestion privée de services publics et projets en concession, télécommunications) : ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des swaps, des future rate agreements, ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensée.

Méthodes de comptabilisation

Les gains et les pertes réalisés en cours d'exercice sur les opérations de ce type, ainsi que les provisions constituées au titre des pertes latentes constatées au 31/12/99, font partie intégrante du résultat financier de l'exercice.

2.5 - Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

La capacité d'autofinancement exclut les dotations et reprises sur provisions d'actif circulant ainsi que les variations liées aux impositions différées. Elle prend notamment en compte le résultat net des sociétés intégrées, le résultat des sociétés mises en équivalence à hauteur des dividendes encaissés, et la variation des charges à répartir de l'exercice (brut).

Les profits de dilution réalisés sont assimilés aux plus-values de cession de titres de participation.

3 - Autres informations

Comparabilité des états financiers

Les principaux impacts nets sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 présentés ci-après, concernent le périmètre lié essentiellement à l'acquisition de la participation de 20 % sur Bouygues Telecom (colonne A), l'abandon du retraitement lié aux opérations immobilières vendues à l'unité (colonne B) (cf note 2.1.), et les variations diverses de l'exercice (colonne C).

A - AU BILAN (MdF)

Principaux impacts	A	B	C ⁽³⁾	Total
ACTIF (NETS)				
Actif immobilisé	8,4	-	1,0	9,4
Actifs circulants	2,3	2,1	1,2	5,6
PASSIF				
Capitaux propres	3,6 ⁽¹⁾	-	0,1	3,7
Provisions risques et charges	0,1	-	0,3	0,4
Dettes financières	5,6 ⁽²⁾	-	0,1	5,7
Avances et acomptes reçus	-	(2,1)	0,1	(2,0)
Produits constatés d'avance	-	3,8	-	3,8
Autres passifs circulants	1,4	0,4	2,1	3,9

B - AU COMPTE DE RÉSULTAT (MdF)

Principaux impacts	A	C ⁽³⁾	Total
Chiffre d'affaires consolidé	1,0	2,2	3,2
Résultat courant	(0,5)	-	(0,5)
Résultat exceptionnel	-	(0,1)	(0,1)
Impôts sur les bénéfices	0,2	-	0,2

(1) Augmentation de capital Bouygues réalisée pour acquérir 20 % de Bouygues Telecom.

(2) dont 3,3 MdF d'emprunt obligataire pour acquérir 20 % de Bouygues Telecom.

(3) Acquisition Kvaerner (Bouygues Offshore) pour l'essentiel.



Chiffres exprimés en millions de francs. La contre-valeur en euros est indiquée pour les montants essentiels de l'annexe (sauf autre mention précisée).

NOTE 3 : ACTIF IMMOBILISÉ

43 840

€ 6 683

1 - Synthèse des investissements consolidés de l'exercice

	1999	1998
• Immobilisations incorporelles	774	481
• Équipements corporels d'exploitation	5 273	4 713
• Participations financières : titres consolidés et autres titres immobilisés	⁽¹⁾ 7 849	3 548
INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS 1999	13 896	8 742
	€ 2 118	€ 1 333
CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS	(755)	(3 230)
	€ (115)	€ (492)
INVESTISSEMENTS NETS	13 141	5 512
(cf. tableau des flux de trésorerie)	€ 2 003	€ 841

(1) dont 5 867 millions de francs au titre de l'acquisition de 20 % de Bouygues Telecom.

2 - Analyse des variations nettes de l'exercice

A - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

14 882

€ 2 269

	1 ^{er} janvier 1999	Changement périmètre et écarts de conversion	Investis- sements et autres augmen- tations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et divers	31 déc. 1999	€
Valeur brute	12 140	5 958	774	(122)	-	154	18 904	2 882
Amortissements et provisions	(3 730)	120	-	-	(147)	(265)	(4 022)	(613)
VALEUR NETTE	8 410	6 078	774	(122)	(147)	(111)	14 882	
	€ 1 282	927	118	(19)	(22)	(17)		2 269

Incluant essentiellement :

• Principaux écarts d'évaluation nets affectés aux éléments immatériels des participations :

	€
Bouygues Telecom	6 079 ⁽¹⁾ 927
TF1 et ses filiales	2 373 362
Saur et ses filiales	3 609 550
Colas et ses filiales	670 102
• Droits audiovisuels TF1 (nets)	775 118
• Autres incorporelles et écarts d'évaluation divers	1 376 210
	14 882 2 269

(1) dont écart d'évaluation de 5 930 millions de francs affecté au cours de l'exercice après acquisition complémentaire de 20 %.

B - ÉCARTS D'ACQUISITION

1 669
€ 254

	1 ^{er} janvier 1999	Changement périmètre et écarts de conversion	Investis- sements et autres augmen- tations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et divers	31 déc. 1999	€
Valeur brute	3 755	629	-	-	-	(243)	4 141	631
Amortissements et provisions	(2 391)	(19)	-	-	(285)	223	(2 472)	(377)
VALEUR NETTE	1 364	610	-	-	(285)	(20)	(1) 1 669	
€	208	93	-	-	(44)	(3)		254

(1) dont écarts d'acquisition sur Colas et ses filiales de 558 millions de francs et filiales Saur de 650 millions de francs.

C - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21 967
€ 3 349

	1 ^{er} janvier 1999	Changement périmètre et écarts de conversion	Investis- sements et autres augmen- tations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et divers	31 déc. 1999	€
Terrains ⁽¹⁾	2 053	448	108	(24)	-	32	2 617	399
Constructions ⁽¹⁾	4 201	215	259	(87)	-	49	4 637	707
Installation, matériels et outillages	17 826	3 391	2 655	(1 135)	-	598	23 335	3 557
Autres immobilisations corporelles	6 352	398	1 012	(663)	-	(137)	6 962	1 061
Autres immobilisations en-cours et avances versées sur commande	1 070	219	1 239	(27)	-	⁽²⁾ (1 001)	1 500	229
Valeur brute	31 502	4 671	5 273	(1 936)	-	(459)	39 051	5 953
Amortissements et provisions	(14 685)	(796)	-	-	(1 949)	346	(17 084)	(2 604)
VALEUR NETTE	16 817	3 875	⁽³⁾ 5 273	(1 936)	(1 949)	(113)	21 967	
€	2 563	591	804	(295)	(297)	(17)		3 349

1 999		1998	
Brut	Net	Brut	Net
772	700	885	805

(1) dont immeubles (hors sièges sociaux) destinés à être conservés dans le patrimoine du sous-groupe Bouygues Immobilier :

(2) dont Saur : (800) MF

(3) dont Bouygues Telecom : 1 600 MF

La note 14 détaille les immobilisations incorporelles et corporelles (montants nets) par métier et zone géographique.

D - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

5 322
€ 811

	1 ^{er} janvier 1999	Changement périmètre et écarts de conversion	Investis- sements et autres augmen- tations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et divers	31 déc. 1999	€
Participations non consolidées	1 703	165	313	(103)	-	(55)	2 023	308
Participations mises en équivalence	1 597	(72)	255	(115)	-	(61)	1 604	245
Autres immobilisations financières	2 544	119	301	(262)	-	(28)	2 674	408
Valeur brute	5 844	212	869	(480)	-	(144)	6 301	961
Amortissements et provisions	(894)	(132)	-	-	43	4	(979)	(150)
VALEUR NETTE	4 950	80	869	(480)	43	(140)	5 322	
	€ 755	12	132	(73)	6	(21)		811

• PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES NETTES

1 146
€ 174

Principales participations	12/1999						12/1998
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	€	% de contrôle	Valeur nette	
Sociétés françaises							
9 Telecom Réseau	170	-	170	26	8,3	120	
CATC	154	(94)	60	9	99,7	60	
Périphérique Lyon ⁽¹⁾	62	(55)	7	1	38,7	0	
Mageos (TF1)	24	-	24	4	23,9	0	
EMGP	34	-	34	5	1,7	34	
Financière d'Ivry	16	-	16	2	14,2	16	
Enrobés ou Asphaltiques de Colas	171	(9)	162	25	N/A	162	
Filiales et participations françaises diverses	529	(195)	334	51	N/A	301	
Sous-total	1 160	(353)	807		-	693	
€	177	(54)		123	-	106	
Sociétés étrangères							
Harbin JV (Chine)	52	(7)	45	7	50,0	45	
Bouygues Management UK Ltd	48	(45)	3	0	99,9	3	
CCIB (Roumanie)	39	(39)	0	0	21,6	0	
Socoprism (Côte-d'Ivoire)	92	-	92	14	66,3	0	
Filiales et participations étrangères diverses	632	(433)	199	30	N/A	169	
Sous-total	863	(524)	339		-	217	
€	131	(80)		51	-	33	
TOTAL	2 023	(877)	1 146		-	910	
€	308	(134)	174		-	139	

(1) Société déconsolidée cet exercice.

• **PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE** **1 604**
Détail des principales mises en équivalence / variations de l'exercice **€ 245**

Sociétés mises en équivalence	Au 01/01/99	Variations nettes 1999 ⁽¹⁾	Au 31/12/99	€
Services				
Obras Sanit Mendoza (Argentine)	177	(27)	150	23
Aguas de Valencia	104	9	113	17
BRL E	76	-	76	12
Filiales diverses	41	(16)	25	4
Construction				
Cofiroute	652	98	750	114
AKA RT (Hongrie)	183	37	220	34
Autres filiales concessionnaires d'ouvrages	173	(22)	151	23
Locarev Maeva (cession)	76	(76)	0	
Filiales diverses	115	4	119	18
TOTAL	1 597	7	1 604	
€	243	2		245

(1) incluant : quotes-parts de résultat de l'exercice/acquisitions/changements de périmètre/change/dividendes distribués et augmentations de capital.

• **AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES** **2 572**
€ 392

Créances rattachées à des participations **522**
€ 80

Prêts et créances immobilisés **999**
€ 152

dont prêt participatif de 361 millions de francs de Bouygues au GIE Michelet, filiale du Crédit Lyonnais et prêt participatif de 227 millions de francs de TF1 au GIE Aphelie, filiale de la Société Générale.

Autres immobilisations financières **1 051**
€ 160

dont autres titres immobilisés pour 783 millions de francs



NOTE 4 : ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours de production	Bruts	12/1999	Nets	12/1998
		Provisions		Nets
En-cours de production ⁽¹⁾	4 498	(368)	4 130	4 273
Stocks : matières/approvisionnements et produits finis	2 612	(194)	2 418	1 705
TOTAL "STOCKS ET EN-COURS"	7 110	(562)	6 548	5 978
	€	(86)	998	911

(1) essentiellement sur opérations immobilières vendues à l'unité.

Autres créances

Autres créances d'exploitation (État - Collectivités publiques, personnel, organismes sociaux et autres)	5 939	(66)	5 873	5 306
Créances diverses (Créances fiscales, créances sur immobilisations cédées, comptes courants et créances diverses)	4 677	(268)	4 409	3 112
TOTAL "AUTRES CRÉANCES"	10 616	(334)	10 282	8 418
	€	(51)	1 567	1 283

• Titrisation Saur

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, Saur a continué à céder des créances clients à un établissement de crédit, sans recours.

Pour l'exercice 1999, le montant consolidé des cessions est égal à 637 millions de francs (97 M€) dont 397 millions de francs pour Saur SA, avec pour conséquences pour celle-ci, de réduire au 31 décembre 1999 les créances clients de 397 millions de francs et d'alléger la dette financière

de 333 millions de francs ; en garantie de cette opération, un dépôt subordonné de 64 millions de francs a été constitué (créances diverses).

• Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 1999, la valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement était d'environ 3 889 millions de francs (593 M€) pour une valeur comptable de 3 526 millions de francs (538 M€).

NOTE 5 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

A - ACTIF

	1999		€	1998		€
• Charges constatées d'avance	1 018		155	958		146
• Charges à répartir sur plusieurs exercices (nettes)	2 570		392	996		152
dont Bouygues Telecom :						
	1999			1998		
	Brut	Net		Brut	Net	
Coût d'acquisition des clients	3 507	2 190		1 022	709	
Autres	263	125		219	105	
	3 770	2 315		1 241	814	
€	575	353		189	124	
• Impôts différés actif ⁽¹⁾	1 657		253	110		17
• Divers	53		8	15		2
TOTAL	5 298		808	2 079		317

(1) dont Bouygues Telecom : 1 524 millions de francs.

B - PASSIF

• Produits constatés d'avance ⁽²⁾	8 503	1 296	3 197	487
• Autres	67	10	29	5
TOTAL	8 570	1 306	3 226	492

(2) dont 3 825 millions de francs liés à l'abandon du retraitement des ventes immobilières à l'unité (cf. note 2).

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

• Variation de l'exercice

Part du Groupe	Capital	Primes d'émission et réserves consolidées	Résultats de l'exercice	Écarts de conversion part du Groupe	Autres rubriques capitaux propres	Total part du Groupe €
Situation à la clôture de l'exercice 1998	1 311	6 685	530	(77)		8 449
€	200	1 019	81	(12)		1 288
Mouvements de l'exercice 1999						
• Augmentation de capital	206	5 429				⁽¹⁾ 5 635 859
• Écarts de conversion				405		405 62
• Affectation du résultat 1998		83	(530)			(447) (68)
• Résultat exercice 1999			405			405 62
• Autres variations		⁽³⁾ (56)			⁽²⁾ (107)	(163) (25)
Situation à la clôture de l'exercice 1999	1 517	12 141	405	328	(107)	14 284
€	231	1 851	62	50	(16)	2 178
Part des intérêts minoritaires						
		Part des intérêts minoritaires	Résultats de l'exercice			Total intérêts minoritaires €
Situation à la clôture de l'exercice 1998		3 794	866			4 660
€		578	132			710
Mouvements de l'exercice 1999						
• Écarts de conversion		221				221 34
• Changement de périmètre		129				129 20
• Affectation du résultat 1998		364	(866)			(502) (76)
• Résultat exercice 1999			1 197			1 197 182
• Autres variations		⁽³⁾ (76)				(76) (12)
Situation à la clôture de l'exercice 1999		4 432	1 197			5 629
€		676	182			858
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	1 517	16 573	1 602	328	(107)	19 913
€	231	2 527	244	50	(16)	3 036

(1) dont 5 055 MF au titre des deux augmentations de capital de juillet et décembre, et 602 MF au titre d'options de bons de souscriptions d'actions, de conversions d'obligations (Océane), souscriptions au plan d'épargne entreprise et divers.

(2) Actions propres détenues par Bouygues SA.

(3) Actions propres détenues par TF1 et Bouygues Offshore.

• **Capital Bouygues :** 1 517 023 600 F
231 268 757 €

Le capital social de la société Bouygues, au 31 décembre 1999, est constitué de 30 278 392 actions et de 62 080 certificats d'investissement, l'ensemble représentant 30 340 472 titres de 50 F en nominal. Les principaux mouvements liés à des augmentations de capital sont présentés en note 1.

• **Réserve de conversion :** 328 MF
50 M€

Principaux écarts de conversion au 31 décembre 1999 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

- Livre sterling = 261
- US dollar = 123
- zone Euro (lire/peseta) = (48) montant figé au 31/12/1998

NOTE 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions par nature

	1 ^{er} janvier 1999	Changement de périmètre et écarts de conversion	Dotations	Reprises	Virements de rubriques	31 déc. 1999	€
RISQUES							
• Garanties données aux clients (SAV)	1 041	6	426	(420)	12	1 065	162
• Litiges / Contentieux et réclamations sur travaux	1 548	59	735	(414)	(105)	1 823	278
• Sur chantiers terminés	733	51	563	(325)	(8)	1 014	155
• Sur participations	414	10	309	(94)	(83)	556	85
• Pénalités diverses et autres risques	1 632	65	683	(345)	56	2 091	319
Sous-total risques	5 368	191	2 716	(1 598)	(128)	6 549	
	€ 818	29	414	(243)	(19)		999
CHARGES							
• Renouvellement matériels (Saur)	1 588	-	200	(202)	(39)	1 547	236
• Grosses réparations	285	11	78	(68)	(9)	297	45
• Impôts différés passif	430	101	12	(24)	(2)	517	79
• Règlement final des chantiers, charges de remise en état des sites	819	52	492	(356)	40	1 047	160
• Pertes à terminaison sur chantiers	1 075	16	266	(777)	(2)	578	88
• Autres charges	406	84	419	(237)	7	679	103
Sous-total charges	4 603	264	1 467	(1 664)	(5)	4 665	
	€ 702	40	224	(254)	(1)		711
TOTAL	9 971	455	4 183	(3 262)	(133)	⁽¹⁾ 11 214	
	€ 1 520	69	638	(497)	(20)		1 710

(1) Les provisions pour risques et charges, ventilées par activité, figurent en note 14.

NOTE 8 : DETTES FINANCIÈRES

• Échéance des dettes financières

	À moins d'un an	De 1 à 4 ans	À 5 ans et plus	Total 12/1999	€
Emprunts obligataires	212	500	7 968	8 680	1 323
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	797	6 882	632	8 311	1 267
Emprunts et dettes financières divers	221	80	32	333	51
TOTAL	1 230	7 462	8 632	(1)(2) 17 324	
DETTES FINANCIÈRES	€ 187	1 138	1 316		2 641
Rappel au 31/12/1998	1 267	6 171	4 442	11 880	
	€ 193	941	677		1 811

(1) Les dettes financières ventilées par activité figurent en note 14.

(2) dont 15 845 millions de francs de dettes financières libellées en francs français.

• Répartition de la dette financière selon nature de taux

Répartition de la dette financière, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	12/99	12/98
• Dettes à taux fixe ⁽¹⁾ :	93 %	74 %
• Dettes à taux variable :	7 %	26 %

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an.

• Sûretés réelles accordées en garantie des dettes financières

	12/99	€	12/98	€
• Hypothèques sur terrains, constructions ou nantissements de matériel	437	67	336	51
• Nantissements de titres ⁽¹⁾	9 211	1 404	1 056	161
• Délégations de créances et autres sûretés	1 898	289	1 896	289
Total sûretés réelles ⁽¹⁾	11 546	1 760	3 288	501

(1) Liés essentiellement au nantissement d'actions Bouygues Telecom et de prêt participatif détenus par Bouygues SA et BDT dans le cadre de la convention de crédit Bouygues Telecom.

NOTE 9 : AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES

	12/99	12/98
• Dettes fiscales et sociales :	9 578	8 370
	€ 1 460	€ 1 276
• Dettes diverses :	12 766	11 293
État - impôt sur les sociétés,	€ 1 946	€ 1 721
dettes sur immobilisations, comptes courants avec : filiales, sociétés en participation non consolidées et associés tiers.		
TOTAL	22 344	19 663
	€ 3 406	€ 2 997

NOTE 10 : RÉSULTAT FINANCIER

	1999	€	1998	€
Produits de participations (sociétés non consolidées : filiales routières de fabrication d'enrobés et divers)	79	12	63	10
Charges d'intérêts nettes et autres charges assimilées (activité Immobilier et Services principalement)	(869)	(133)	(732)	(111)
Différences de change (nettes)	(68)	(10)	6	1
Dotations / reprises sur provisions financières (nettes)	60	9	48	7
Transferts de produits financiers sur contrats de travaux à long terme, à caractère de produits d'exploitation, et transferts de charges financières	(7)	(1)	(43)	(7)
Résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et produits d'autres valeurs mobilières ⁽¹⁾ et créances immobilisées	162	25	379 ⁽¹⁾	58
Abandons de comptes-courants en faveur de filiales non consolidées, mises en équivalence et divers	(98)	(15)	(64)	(10)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(741)	(113)	(343)	(52)

(1) dont plus-value de cession sur titres du Banco Central Hispano (223 millions de francs).

NOTE 11 : INSTRUMENTS FINANCIERS

À titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 1999, de chaque type de produit utilisé, avec ventilation par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change :

Sociétés intégrées

• Couverture du risque de taux (en-cours au 31/12/99)

Echéance en	2000	2001 à 2004	au-delà	Total 12/99	€	Total 12/98	€
Swaps de taux							
- sur actifs financiers	65	-	-	65	10	-	-
- sur passifs financiers	1 320	9 156	810	11 286	1 721	10 693	1 630
Future Rate Agreements							
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	2 897	-	-	2 897	442	1 083	165
Caps / Floors							
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	488	4 837	340	5 665	864	2 858	436

Pour les couvertures de taux renouvelables, les montants sont indiqués dans la colonne correspondant à l'échéance la plus lointaine.



• Couverture du risque de change (en-cours au 31/12/99)

Devise	Contre-valeur MF						Total	€	Total 12/98	€
	CHF	GBP	USD	HKD	SGD	Autres				
Achats et ventes à terme										
- achats à terme	33	320	670		46	114	1 183	180	1 414	216
- ventes à terme	1	1 357	2 394	27	47	258	4 084	623	3 308	504
Swaps de devises	742	43	⁽¹⁾ 983	249	80	54	2 151	328	1 717	262

(1) dont 249 MF de USD contre HKD.

• Autres instruments financiers

Equity Swap de 1 000 MF, à échéance du 22 juin 2000 :

Bouygues a souscrit avec un groupe de banques une convention d'échange, aux termes de laquelle :

- Bouygues s'est engagé à verser une somme équivalente à des intérêts calculés au taux Pibor + 0,50 % sur le montant notionnel, et un montant correspondant à l'éventuelle dépréciation de titres.
- Le groupe de banques s'est engagé à verser un montant équivalent aux dividendes reçus, et un montant correspondant à l'éventuelle appréciation des titres.

Suite à l'achat par Bouygues le 31 mars 2000 des actions Saur détenues par Frar Investments II BV, cette convention est devenue caduque sans bénéfice ni perte pour Bouygues.

NOTE 12 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	1999	€	1998	€
Produits nets sur cessions d'immobilisations financières	71	11	479	73
- cessions diverses nettes de reprises				
Dotations nettes sur provisions exceptionnelles	(235)	(36)	(21)	(3)
	Dotations		Reprises	
	1999	1998	1999	1998
- provisions complémentaires sur écarts de première consolidation	(9)	(123)	-	-
- autres provisions exceptionnelles et divers ⁽¹⁾	(570)	(275)	344	377
	(579)	(398)	344	377
Résultats nets sur opérations de gestion				
- produits exceptionnels sur recouvrements de créances, indemnités d'assurances reçues et divers	176	27	216	33
- charges exceptionnelles sur litiges, impôts et taxes, sinistres, amendes, créances irrécouvrables et charges de restructuration	(230)	(35)	(240)	(37)
Divers	44	7	(47)	(7)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET	(174)	(26)	387	59

(1) dont (228) MF au titre des moins-values de cession sur l'activité tourisme-loisirs (Bouygues Immobilier).

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge nette d'impôts	1999		Total	€	1998	
	France	Étranger			Total	€
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(1 067)	(365)	(1 432)	(218)	(1 035)	(158)
Impositions différées passif nettes	34	(22)	12	2	49	8
Impositions différées actif nettes	⁽¹⁾ 1 154	18	1 172	179	(124)	(19)
Impôts sur distributions prévisibles en 2000	(37)	(14)	(51)	(8)	(54)	(8)
TOTAL	84	(383)	(299)	-	(1 164)	-
	€ 13	(58)	-	(45)	-	(177)

(1) au 31 décembre 1999, les déficits fiscaux consolidés reportables de Bouygues Telecom s'élevaient à (4 037) MF, pour la part nette retraitée revenant au Groupe. Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation d'impôt différé actif de 1 524 MF, dont 1 150 MF crédités au compte de résultat consolidé.

NOTE 14 : INFORMATION SECTORIELLE

A - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires "Production" des sociétés intégrées inclut le chiffre d'affaires comptable sur travaux, ventes et prestations de services.

Activité	Chiffre d'affaires 1999			%	Rappel 1998	
	France	International	Total		Total	%
Services	24 947	5 649	30 596	29,0	26 060	26,9
			€ 4 664		€ 3 973	
Bouygues Telecom	3 793		3 793		1 309	
TF1	11 466	378	11 844		10 693	
Saur	9 643	5 271	14 914		13 988	
autres services	45		45		70	
Construction	41 084	32 196	73 280	71,0	68 743	71,0
			€ 11 172		€ 10 480	
Bouygues Construction	15 370	18 062	33 432		34 299	
Immobilier	4 947	457	5 404		5 853	
Colas	20 767	13 677	34 444		28 591	
Autres activités ⁽¹⁾	39	99	138	-	2 203	2,1
			€ 21		€ 336	
TOTAL	66 070	37 944	104 014	100,0	97 006	100,0
	€ 10 072	€ 5 785	15 857		€ 14 789	
	63,5 %	36,5 %			dont CA international 34 923	
					€ 5 324	

(1) Bouygues société mère + divers (1998 : dont 9 mois d'exploitation des Grands Moulins de Paris)

Zone géographique

France	66 070	63,5	62 083	64,0
Europe de l'Ouest	11 097	10,7	11 072	11,4
Europe de l'Est	3 580	3,4	2 849	2,9
Afrique	9 914	9,5	8 856	9,1
Moyen-Orient	919	0,9	635	0,7
USA / Canada	7 199	6,9	5 875	6,1
Amérique centrale et du Sud	239	0,3	287	0,3
Asie / Pacifique	4 996	4,8	5 349	5,5
TOTAL	104 014	100,0	97 006	100,0
	€ 15 857		€ 14 789	



Répartition en % du chiffre d'affaires, selon le type de marchés, en France et à l'international

	1999 France %	1999 International %	1999 Ensemble %	1998 France %	1998 International %	1998 Ensemble %
Marchés publics ⁽¹⁾	35,1	50,5	40,9	38,3	47,5	41,6
Marchés privés	64,9	49,5	59,1	61,7	52,5	58,4

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'État et collectivités locales (marchés de travaux et d'entretien pour l'essentiel) en France et à l'étranger.

B - RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS NETTES : INCORPORELLES ET CORPORELLES, PAR MÉTIER ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions de francs)

Zone géographique	Bouygues	Bouygues Telecom	TF1	Saur	Autres Services	S/Total Services
France et DOM	67	12 441	3 412	5 422	92	21 367
Europe			2	4 426		4 428
Afrique noire				1 285		1 285
Afrique du Nord et Moyen-Orient				3		3
Asie / Pacifique						
Amériques				2		2
TOTAL	67	12 441	3 414	11 138	92	27 085
€	10	1 897	520	1 698	14	4 129
% du total	0,20	33,8	9,2	30,2	0,3	73,5

C - AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES PAR MÉTIER

	Bouygues	Bouygues Telecom	TF1	Saur	Autres Services	S/Total Services
Bilan :						
Provisions risques et charges	222	272	837	2 424	3	3 536
€	34	42	128	369		539
Dettes financières	8 411	5 693	111	1 546		7 350
€	1 282	868	17	236		1 121
Compte de résultat :						
Résultat d'exploitation ⁽²⁾	(95)	(1 383)	1 992	723	(45)	1 287
€	(14)	(211)	304	110	(7)	196
Dotations aux amortissements d'exploitation ⁽³⁾	9	960	535	529	24	2 048
€	1	146	81	81	4	312
Dotations aux provisions d'exploitation		263	341	545	7	1 156
€		40	52	83	1	176
Résultat courant	(354)	(1 702)	2050	468	(46)	770
€	(54)	(259)	312	71	(7)	117
Résultats sur mises en équivalence		-	(250)	15	-	(235)
€			(38)	2		(36)

(1) Autres métiers : Fiduciné et filiales diverses. (2) Le résultat d'exploitation est présenté par destination ci-après au paragraphe E.

(3) Hors amortissements sur charges à répartir.

Bouygues Construction	Immobilier	Colas	S/Total Constr.	Autres métiers	Total 12/99	€	Total 12/98	€
1 103	958	2 716	4 777	149	26 360	4 019	16 875	2 572
540	1	842	1 383	166	5 977	911	5 139	783
821		132	953		2 238	341	1 580	241
22		46	68	1	72	11	143	22
194		78	272		272	42	181	27
8		1 910	1 918	10	1 930	294	1 309	200
2 688	959	5 724	9 371	326	36 849	-	25 227	
410	146	873	1 429	50	-	5 618		3 845
7,3	2,6	15,5	25,4	0,9	100,0			

Bouygues Construction	Immobilier	Colas	S/Total Constr.	Autres métiers ⁽¹⁾	Total 12/99	Total 12/98
4 509	373	2 254	7 136	320	11 214	9 971
687	57	344	1 088	48	1 709	1 520
438	254	827	1 519	44	17 324	11 880
67	39	126	232	6	2 641	1 811
825	276	1 022	2 123	(68)	3 247	2 890
126	42	156	324	(11)	495	440
619	1	979	1 599	91	3 747	2 934
95		149	244	14	571	447
2 176	214	754	3 144	34	4 334	4 012
332	32	115	479	6	661	612
980	143	1 020	2 143	(53)	2 506	2 547
149	22	156	327	(8)	382	38
21		195	216		(19)	(45)
3		30	33		(3)	(6)



	Bouygues	Bouygues Telecom	TF1	Saur	Autres Services	S/Total Services
Tableau des flux :						
Capacité d'autofinancement	(523)	(1 480)	1 801	995	(24)	1 292
€	(80)	(226)	275	152	(4)	197
Investissements d'exploitation (bruts) ⁽⁴⁾	67	1 647	625	1 007	4	3 283
€	10	251	95	154	1	501
Investissements financiers (bruts) ⁽⁴⁾	5 983	19	107	166		292
€	912	3	17	25		45

Bouygues Telecom/Compte de résultat : activité consolidée = 33,7 % au 1^{er} semestre, 53,7 % au 2^e semestre

(1) Autres métiers : Fiduciné et filiales diverses.

(4) Par activité d'origine des investissements réalisés.

D - RÉSULTAT NET PAR ACTION (PART DU GROUPE)

- décembre 1998 = 20,2 F par action de 50 F de nominal (3,1 €)
- décembre 1999 = 13,3 F par action de 50 F de nominal (2,0 €)

E - PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

En complément du compte de résultat consolidé par nature, une présentation analytique par destination, dégageant les soldes intermédiaires, par métier, est indiquée ci-après :

	Bouygues	Bouygues Telecom	TF1	Saur	Autres Services	S/Total Services
Chiffre d'affaires consolidé	28	3 793	11 844	14 914	45	30 596
Coût des ventes	20	(4 162)	(8 493)	(12 084)	(31)	(24 770)
Marge brute	48	(369)	3 351	2 830	14	5 826
%						
€	7	(56)	511	431	2	888
Coût de recherche et développement	(2)	(182)	(9)	(34)	(6)	(231)
Charges commerciales	(3)	(421)	(494)	(229)	(6)	(1 150)
Charges administratives	(138)	(411)	(856)	(1 844)	(47)	(3 158)
Résultat d'exploitation	(95)	(1 383)	1 992	723	(45)	1 287
%						
Résultat financier	(259)	(319)	58	(255)	(1)	(517)
Résultat courant	(354)	(1 702)	2 050	468	(46)	770

REMARQUES :

- Coût de recherche et développement :

Il inclut, pour l'essentiel, le coût des laboratoires, services de recherches, direction scientifique (hors coût des études de prix marchés).

- Charges commerciales :

Ces charges incluent les directions commerciales et marketing ainsi que le coût des études de prix travaux ; pour le secteur routier, celles-ci sont incluses en coût des ventes ou charges administratives et ne sont pas isolées analytiquement.

Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	S/Total Construction	Autres métiers ⁽¹⁾	Total 12/99	Total 12/98
1 480	80	1 832	3 392	89	4 250	4 074
226	12	279	517	14	648	621
1 129	287	1 196	2 612	85	6 047	5 194
172	44	182	398	13	922	792
704	29	837	1 570	4	7 849	3 548
107	4	128	239	1	1 197	541

(1) Autres métiers : Fiduciné et filiales diverses.

Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	S/Total Construction	Autres métiers ⁽¹⁾	Total 12/99	€	Total 12/98	€
33 432	5 404	34 444	73 280	110	104 014	15 857	97 006	14 788
(28 674)	(4 703)	(29 595)	(62 972)	(149)	(87 871)	(13 396)	(81 496)	(12 424)
4 758	701	4 849	10 308	(39)	16 143	2 461	15 510	2 364
					15,5 %		16,0 %	
726	107	739	1 572	(6)				
(221)	(44)	(196)	(461)	-	(694)	(106)	(542)	(83)
(1 373)	(246)	-	(1 619)	-	(2 772)	(423)	(3 072)	(468)
(2 339)	(135)	(3 631)	(6 105)	(29)	(9 430)	(1 437)	(9 006)	(1 373)
825	276	1 022	2 123	(68)	3 247	495	2 890	440
						3,1 %		3,0 %
155	(133)	(2)	20	15	(741)	(113)	(343)	(52)
980	143	1 020	2 143	(53)	2 506	382	2 547	388

(1) Autres métiers : Fiduciné et filiales diverses.

NOTE 15 : BOUYGUES TELECOM : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 31-12-1999

A - BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (NET)		PASSIF	
Actif immobilisé	11 918	Capitaux propres et autres fonds propres	5 485
Immobilisations incorporelles	446	Capital et réserves	2 844
Immobilisations corporelles	11 448	Résultat de l'exercice	(807)
Immobilisations financières	24	Emprunts participatifs	3 448
Actif circulant	4 651	Provisions risques et charges	506
Comptes de régularisations et assimilés	7 231	Dettes financières	10 627
Impôts différés actif (IDA)	2 837	Dettes non financières	6 794
Charges à répartir (4 309) et autres	4 394	Comptes de régularisations et assimilés	388
TOTAL ACTIF	23 800	TOTAL PASSIF	23 800

B - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Bouygues Telecom 100 %	Part du groupe Bouygues ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	8 368	3 792
Autres produits d'exploitation	6 572	2 923
Charges d'exploitation	(17 825)	(8 074)
Résultat d'exploitation	(2 885)	(1 359)
Résultat financier	(779)	(345)
Résultat courant	(3 664)	(1 704)
Résultat exceptionnel	18	10
Impôts sur les bénéfices	(IDA) 2 837	1 150
Autres résultats filiales télécoms ⁽²⁾	-	(10)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(809)	(554)
Part des intérêts minoritaires	2	} dont (546) pour la part du Groupe
Résultat net consolidé (part de Bouygues Telecom)	(807)	

(1) Détermination selon le pourcentage d'intégration semestrielle décrit en note 1, chapitre 1.2.

(2) Pour présentation de la contribution comparative avec le compte de résultat Bouygues Telecom indiqué, le résultat des autres sociétés de télécoms (BDT...) est mentionné sur une ligne distincte.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - ENGAGEMENTS DONNÉS

	1999	€	1998	€
<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités de départ à la retraite (a) Engagements du Groupe, au titre des indemnités futures à percevoir par les salariés le jour de leur départ à la retraite : 	682	104	655	100
<ul style="list-style-type: none"> • Crédit-bail : Valeur d'origine ⁽¹⁾ 4 976 (valeur d'acquisition hors charges financières) Redevances versées : 2 357 <ul style="list-style-type: none"> - cumul antérieur 1 945 - exercice (CR) 412 Dotations "théoriques" aux amortissements ⁽²⁾ 1 418 <ul style="list-style-type: none"> - cumul antérieur 1 140 - exercice 278 Loyers futurs et minimaux restants (b) <ul style="list-style-type: none"> - à moins d'un an 392 - à plus d'un an et à moins de 5 ans 1 488 - à plus de 5 ans 2 086 	3 966	605	4 556	695
<ul style="list-style-type: none"> • Autres engagements donnés par les sociétés intégrées (c) <ul style="list-style-type: none"> - programmes et droits de télédiffusion et de retransmissions sportives (TF1) 6 368 - METP : engagements auprès des établissements de crédit 182 - autres avals et cautions ⁽³⁾ 2 937 - autres engagements donnés 900 	10 387	1 583	8 072	1 230
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS (a + b + c)	15 035	2 292	13 283	2 025
- PM : dettes financières assorties de garanties (voir Note 8)	11 546	1 760	3 288	501

B - ENGAGEMENTS REÇUS

• Avals / cautions et divers, reçus par les sociétés intégrées	861		418	
• METP	182		241	
• Autres engagements reçus	900		-	
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	1 943	296	659	100

1999 1998

Brut	Net	Brut	Net
2 042	1 871	2 118	1 984

Net : valeur nette après "dotations théoriques" aux amortissements.

(1) Dont immeubles (hors sièges sociaux) inclus dans le patrimoine de Bouygues Immobilier.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si ces biens avaient été acquis par les sociétés consolidées.

(3) Dont engagements donnés pour le compte de sociétés liées, non consolidées : 190 MF (activité routière pour l'essentiel).

NOTE 17 : EFFECTIFS / RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

• Effectifs moyens

	1999	1998
Effectifs France		
- Cadres	12 910	11 991
- Agents de maîtrise et employés	20 106	18 794
- Compagnons	24 588	25 713
Sous-total effectifs France	57 604	56 498
Effectifs contrats expatriés et contrats locaux	51 984	51 515
TOTAL	109 588	108 013

• Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

(Direction générale Groupe et Directions fonctionnelles soit 14 personnes) :

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères, par les membres de la direction du Groupe, s'élève à 57,9 MF dont 39,7 MF de rémunération de base et 18,2 MF de primes variables payées au début de 1999, et liées aux performances réalisées en 1998.

NOTE 18 : LISTE DÉTAILLÉE DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 1999 (principales sociétés du Groupe)

Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt	% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾
A - CONSTRUCTION				
I - BOUYGUES CONSTRUCTION				
Intégration globale				
Bouygues Construction SA	St-Quentin-en-Yvelines		99,97	
I - BOUYGUES BÂTIMENT				
Bouygues Bâtiment SA	St-Quentin-en-Yvelines		99,97	
Filiales Bâtiment France				
Brézillon SA	Noyon		98,94	
Olin-Lanctuit SA	Courbevoie		99,95	
SB Ballestrero SA	Dammarié-les-Lys		99,96	
Filiales Entreprises France Europe				
DV Construction SA	Bordeaux		99,96	
GTB-Bouyer-Duchemin SA	Nantes		99,96	
Kesser SA	Wolfisheim		99,96	
GFC SA	Bron		99,96	
Norpac SA	Villeneuve-d'Ascq		99,96	
Pertuy GTFC SA	Maxeville		99,96	
Quille SA	Rouen		99,96	

(1) Si % de contrôle différent du % d'intérêt.

Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt	% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾
• Étranger				
Bouygues UK Ltd et ses filiales	Londres	Royaume-Uni	99,97	
Bouygues Deutschland GmbH	Francfort	Allemagne	99,97	
Losinger Construction SA	Berne	Suisse	99,97	
Filiales Bâtiment international				
• France				
Rinaldi Structal SA et ses filiales	Colmar		99,96	
• Étranger				
Bouygues Hungaria	Budapest	Hongrie	99,97	
Bymaró	Casablanca	Maroc	99,95	
2 - BOUYGUES TP				
Bouygues TP SA	St-Quentin-en-Yvelines		99,97	
• Étranger				
Losinger Sion	Berne	Suisse	99,97	
Prader AG	Zurich	Suisse	99,97	
3 - AUTRES FILIALES BOUYGUES CONSTRUCTION				
DTP Terrassement SNC	St-Quentin-en-Yvelines		99,96	
Intrafor SA	Montigny-le-Bretonneux		99,96	
• Étranger				
Acieroid Espanola et ses filiales	L'Hospitalet De Llobregat	Espagne	99,97	
Basil Read et ses filiales	Johannesburg	Afrique du Sud	69,64	
Bouygues Polska	Varsovie	Pologne	99,97	
DTP Hong Kong	Hong Kong	Chine	99,96	
DTP Singapour	Singapour	Singapour	99,97	
IP Foundations Hong Kong	Hong Kong	Chine	99,96	
VSL International et ses filiales	Lyssach	Suisse	99,72	
DMB Malaisie	Kuala Lumpur	Malaisie	49,65	
4 - PÔLE STATIONNEMENT				
Parcofrance SA et ses filiales	St-Quentin-en-Yvelines		99,97	
5 - GROUPE BOUYGUES OFFSHORE				
Bouygues Offshore SA	Montigny-le-Bretonneux		59,98	
Camom SNC	Montigny-le-Bretonneux		59,98	100,00
Sofresid SA et ses filiales	La Défense		59,98	100,00
• Étranger				
BOS Congo	Pointe Noire	Congo	59,97	99,99
Delong Hersent	Urbanizacion Campo Allegre	Panama	59,98	100,00
Nissco	Lagos	Nigéria	35,99	60,00
Petromar UEM	Luanda	Angola	53,98	90,00
UIE Scotland Ltd	Londres	Royaume-Uni	59,98	100,00
6 - GROUPE ETDE				
ETDE SA et ses filiales régionales	Montigny-le-Bretonneux		99,97	
Transel SAS	Viroflay		99,96	
• Étranger				
Frog Electrical Contractors et ses filiales	Pretoria	Afrique du Sud	99,97	
Société Gabonaise d'Électrification et de Canalisation (SOGEC)	Libreville	Gabon	84,32	

(1) Si % de contrôle différent du % d'intérêt.



Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt	% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾
Intégration proportionnelle				
BOUYGUES TP				
GIE Lyon-Nord	Nanterre		59,98	
GROUPE BOUYGUES OFFSHORE				
SaiBos CML	Madère	Portugal	29,99	50,00
Mise en équivalence				
BOUYGUES BÂTIMENT				
Consortium Stade de France SA	La Plaine-St-Denis		33,32	
BOUYGUES TP				
• Étranger				
AKA RT	Budapest	Hongrie	36,02	41,49
Airport Link Company Pty Ltd	Sydney	Australie	49,98	
Bina Fincom	Zagreb	Croatie	50,98	
Trans African Concessions (TRAC)	Kyalami	Afrique du Sud	12,00	
II - ROUTES				
Intégration globale				
Colas SA et ses filiales régionales	Boulogne-Billancourt		56,12	
Grands Travaux Océan Indien (GTOI) SA	Le Port (Réunion)		56,12	99,99
Sacer SA et ses filiales	Boulogne-Billancourt		56,12	100,00
Screg SA et ses filiales régionales	Boulogne-Billancourt		56,12	100,00
Spac SA et ses filiales	Clichy		56,12	100,00
Société de Matériel Routier (SOMARO) SA	Chatou		56,12	100,00
Colas Guadeloupe SA	Baie Mahault		56,12	99,99
Colas Martinique SA	Le Lamentin		56,12	99,99
Smac Acieroid SA et ses filiales	Vitry-sur-Seine		56,12	100,00
Axter SA	Précy-sur-Oise		47,70	85,00
• Étranger				
Alterra et ses filiales	Budapest	Hongrie	55,97	99,73
Colas Danmark	Virum	Danemark	56,12	100,00
Colas Genève et ses filiales	Lausanne	Suisse	55,68	99,22
Colas Inc. et ses filiales	Short Hills	USA	56,12	100,00
Colas Maroc et ses filiales	Casablanca	Maroc	56,09	99,93
Colas UK Ltd et ses filiales	Rowfant Crakley	Royaume-Uni	56,12	100,00
Strada	Sroda Wielkopolsko	Pologne	28,57	50,91
Société Routière Colas Gabon	Libreville	Gabon	50,45	89,90
Screg Belgium et ses filiales	Bruxelles	Belgique	56,11	99,98
Intégration proportionnelle				
Carrières Roy SA	St-Varent		28,05	49,98
Mise en équivalence				
Cofiroute SA	Sèvres		9,35	16,67
III - IMMOBILIER				
Intégration globale				
Société Financière et Immobilière de Boulogne SA (SFIB)	Boulogne-Billancourt		100,00	
Bouygues Immobilier et ses filiales	Boulogne-Billancourt		100,00	

(1) Si % de contrôle différent du % d'intérêt.

Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt	% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾
B - SERVICES				
I - GESTION DE SERVICES PUBLICS				
Intégration globale				
Saur SA	St-Quentin-en-Yvelines		73,00	
Saur International SA	St-Quentin-en-Yvelines		73,00	100,00
Cise SNC	St-Quentin-en-Yvelines		73,00	100,00
Cise Réunion SA	St-Denis-de-la-Réunion		72,95	99,93
Coved SA	Guyancourt		73,00	100,00
Stéreau SA	Louveciennes		72,99	100,00
• Étranger				
Compagnie Ivoirienne d'Électricité	Abidjan	Côte-d'Ivoire	51,35	71,30
Gestagua	Madrid	Espagne	73,00	100,00
Saur UK Ltd et ses filiales	Camberley	Royaume-Uni	73,00	100,00
Sénégalaise Des Eaux	Dakar	Sénégal	45,87	62,83
Saur Neptun Gdansk	Gdansk	Pologne	37,23	51,00
Sodeci	Abidjan	Côte-d'Ivoire	35,56	50,62
Mise en équivalence				
Obras Sanit Mendoza	Mendoza	Argentine	23,42	32,08
II - COMMUNICATION				
Intégration globale				
Télévision Française 1 SA	Paris		39,85	
Ciby Droits Audiovisuels SA	Paris		39,75	100,00
La Chaîne Info (LCI) SCS	Paris		39,85	100,00
Les Films Ariane SA	Boulogne-Billancourt		39,73	99,94
Protecrea SA	Boulogne-Billancourt		39,85	100,00
Teleshopping SA	Boulogne-Billancourt		39,83	99,95
TF1 International SA	Boulogne-Billancourt		39,75	100,00
TF1 Publicité SA	Boulogne-Billancourt		39,84	99,98
TF1 Vidéo SA	Boulogne-Billancourt		39,85	100,00
Une Musique SA	Boulogne-Billancourt		39,78	99,84
Intégration proportionnelle				
Eurosport Sales Organisation (ESO) SCS et ses filiales	Issy-les-Moulineaux		13,55	34,00
Film par Film SA	Paris		19,93	50,00
Mise en équivalence				
Télévision Par Satellite (TPS) SNC	Issy-les-Moulineaux		9,91	25,00
III - TÉLÉCOMMUNICATIONS				
Intégration proportionnelle				
BDT SA	St-Quentin-en-Yvelines		59,47	
Bouygues Telecom SA et ses filiales	Vélizy-Villacoublay		53,71	76,00
World Online France SA	Issy-les-Moulineaux		17,00	35,00

(1) Si % de contrôle différent du % d'intérêt.



Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt	% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾
C – FILIALES DIVERSES				
Intégration globale				
Infomobile SA	Guyancourt		100,00	
Bouygues Relais SNC	St-Quentin-en-Yvelines		95,00	
Challenger SNC	St-Quentin-en-Yvelines		100,00	
Société Française de Participation & Gestion (SFPG) SA	Paris		99,76	
SOFIC SA	Boulogne-Billancourt		99,94	
• Étranger				
Challenger Réassurance	Luxembourg	Luxembourg	99,98	99,99
Uniservice	Genève	Suisse	99,99	

(1) Si % de contrôle différent du % d'intérêt.

2 - COMPTES SOCIÉTÉ MÈRE

a - Comptes société mère en millions de francs

Bilan au 31 décembre 1999

ACTIF (en millions de francs)

	Brut 1999	Amort. 1999	Net 1999	Net 1998	Net 1997
Immobilisations incorporelles	7	4	3	8	5
Immobilisations corporelles	84	18	66	286	307
Immobilisations financières	24 729	2 624	22 105	15 330	14 616
<i>Participations</i>	21 592	2 415	19 177	13 653	13 838
<i>Créances rattachées à des participations</i>	2 336	189	2 146	1 243	641
<i>Autres</i>	801	20	781	434	137
ACTIF IMMOBILISÉ	24 820	2 646	22 174	15 625	14 928
Stocks et en-cours	0	0	0	14	10
Avances et acomptes	1	0	1	120	56
Créances clients et comptes rattachés	207	0	207	2 765	2 370
Créances diverses	2 504	0	2 504	2 212	1 887
Valeurs mobilières de placement	496	0	496	991	2 263
Disponibilités	68	0	68	279	324
ACTIF CIRCULANT	3 276	0	3 276	6 381	6 910
Comptes de régularisation	103	0	103	93	128
TOTAL ACTIF	28 199	2 646	25 553	22 099	21 966

PASSIF (en millions de francs)

Capital social			1 517	1 311	1 283
Primes et réserves			12 482	7 051	6 923
Report à nouveau			5	0	67
Résultat net de l'exercice			1 216	453	219
Provisions réglementées			0	15	20
CAPITAUX PROPRES			15 220	8 831	8 513
Provisions pour risques et charges			1 358	1 922	2 167
Dettes financières			8 411	5 099	4 812
Avances et acomptes reçus sur commandes			0	695	635
Dettes d'exploitation			189	2 819	2 627
Dettes diverses			360	1 781	2 404
DETTES			10 317	12 316	12 645
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			1	16	46
Comptes de régularisation			15	936	762
TOTAL PASSIF			25 553	22 099	21 966



Compte de résultat (en millions de francs)

	1999	1998	1997
CHIFFRE D'AFFAIRES	609	7 909	7 893
Autres produits d'exploitation	137	197	169
Achats et variations de stocks	(5)	(692)	(654)
Impôts, taxes et versements assimilés	(35)	(153)	(126)
Charges de personnel	(377)	(2 386)	(2 378)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(451)	(4 685)	(4 704)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions	(16)	12	165
Quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	(0)	34	(139)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(136)	236	227
Produits et charges financiers	283	68	(637)
RÉSULTAT COURANT	147	304	(411)
Produits et charges exceptionnels	1 125	54	557
Impôts sur les bénéfices	(56)	95	73
BÉNÉFICE	1 216	453	219

Tableau de financement (en millions de francs)

	1999	1998
A - Opérations d'exploitation		
Résultat de l'exercice	1 216	453
Dotations aux amortissements	26	144
Dotations et reprises de provisions	692	(360)
Transfert de charges à répartir	(106)	(15)
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations	(1 783)	408
Capacité d'autofinancement	46	631
Actif circulant	(1 213)	(882)
Passif circulant	(570)	(31)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)	(1 738)	(282)
B - Opérations d'investissements		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(67)	(137)
Immobilisations financières	(8 500)	(3 413)
Augmentations d'actifs immobilisés	(8 568)	(3 550)
Cessions d'actifs immobilisés	3 391	2 419
Dettes sur immobilisations	(6)	(10)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS (B)	(5 183)	(1 141)
C - Opérations de financement		
Variations des capitaux propres	5 640	308
Dividendes versés	(447)	(439)
Augmentation des dettes financières	6 661	1 839
Diminution des dettes financières	(3 352)	(1 550)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (C)	8 502	157
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)	1 581	(1 265)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	1 255	2 541
Autres flux non monétaires		(21)
Incidence apport partiel d'actif	(2 272)	
Variation de l'exercice	1 581	(1 265)
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	564	1 255



b - Comptes société mère en millions d'euros

Bilan au 31 décembre 1999

ACTIF (en millions d'euros)

	Brut 1999	Amort. 1999	Net 1999	Net 1998	Net 1997
Immobilisations incorporelles	1	1	0	1	1
Immobilisations corporelles	13	3	10	44	47
Immobilisations financières	3 770	400	3 370	2 337	2 228
<i>Participations</i>	3 292	368	2 924	2 081	2 110
<i>Créances rattachées à des participations</i>	356	29	327	189	98
<i>Autres</i>	122	3	119	66	21
ACTIF IMMOBILISÉ	3 784	404	3 380	2 382	2 276
Stocks et en-cours	0	0	0	2	1
Avances et acomptes	0	0	0	18	8
Créances clients et comptes rattachés	32	0	32	422	361
Créances diverses	382	0	382	337	288
Valeurs mobilières de placement	76	0	76	151	345
Disponibilités	10	0	10	43	49
ACTIF CIRCULANT	499	0	499	973	1 053
Comptes de régularisation	16	0	16	14	20
TOTAL ACTIF	4 299	404	3 895	3 369	3 349

PASSIF (en millions d'euros)

Capital social			231	200	196
Primes et réserves			1 903	1 075	1 055
Report à nouveau			1	0	10
Résultat net de l'exercice			185	69	33
Provisions réglementées			0	2	3
CAPITAUX PROPRES			2 320	1 346	1 298
Provisions pour risques et charges			207	293	330
Dettes financières			1 282	777	734
Avances et acomptes reçus sur commandes			0	106	97
Dettes d'exploitation			29	430	401
Dettes diverses			55	271	367
DETTES			1 573	1 878	1 928
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			0	2	7
Comptes de régularisation			2	143	116
TOTAL PASSIF			3 895	3 369	3 349

Compte de résultat (en millions d'euros)

	1999	1998	1997
CHIFFRE D'AFFAIRES	93	1 206	1 203
Autres produits d'exploitation	21	30	26
Achats et variations de stocks	(1)	(105)	(100)
Impôts, taxes et versements assimilés	(5)	(23)	(19)
Charges de personnel	(57)	(364)	(363)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(69)	(714)	(717)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions	(2)	2	25
Quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	(0)	5	(21)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(21)	36	35
Produits et charges financiers	43	10	(97)
RÉSULTAT COURANT	22	46	(63)
Produits et charges exceptionnels	171	8	85
Impôts sur les bénéfices	(8)	14	11
BÉNÉFICE	185	69	33



Tableau de financement (en millions d'euros)

	1999	1998
A - Opérations d'exploitation		
Résultat de l'exercice	185	69
Dotations aux amortissements	4	22
Dotations et reprises de provisions	106	(55)
Transfert de charges à répartir	(16)	(2)
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations	(272)	62
Capacité d'autofinancement	7	96
Actif circulant	(185)	(134)
Passif circulant	(87)	(5)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)	(265)	(43)
B - Opérations d'investissement		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(10)	(21)
Immobilisations financières	(1 296)	(520)
Augmentations d'actifs immobilisés	(1 306)	(541)
Cessions d'actifs immobilisés	517	369
Dettes sur immobilisations	(1)	(2)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS (B)	(790)	(174)
C - Opérations de financement		
Variations des capitaux propres	860	47
Dividendes versés	(68)	(67)
Augmentation des dettes financières	1 015	280
Diminution des dettes financières	(511)	(236)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (C)	1 296	24
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)	241	(193)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	191	387
Autres flux non monétaires		(3)
Incidence apport partiel d'actif	(346)	
Variation de l'exercice	241	(193)
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	86	191

c - Notes sur les comptes société mère

SOMMAIRE

- 1 – Faits significatifs de l'exercice
- 2 – Principes - Règles et méthodes comptables
- 3 – Actif immobilisé
- 4 – Échéances des créances de l'actif circulant
- 5 – Comptes de régularisation
- 6 – Variation des capitaux propres
- 7 – Composition du capital de la société
- 8 – Provisions pour risques et charges
- 9 – Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 10 – Détails des comptes concernant les entreprises liées
- 11 – Opérations sur les instruments financiers
- 12 – Engagements hors bilan
- 13 – Chiffre d'affaires
- 14 – Intégration fiscale et impôt sur les bénéficiaires
- 15 – Situation fiscale latente
- 16 – Effectif moyen employé pour l'exercice
- 17 – Avances, crédits, rémunérations alloués aux organes d'administration et de direction
- 18 – Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 1999
- 19 – Tableau des filiales et participations

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1 – Opérations de restructuration ou de diversification

Les opérations réalisées dans l'exercice et génératrices d'incidences comptables significatives sont les suivantes :

• Augmentations de participations significatives

		% de détention au 31/12/1999
9 Telecom Réseau	50 MF	8,36 %
Bouygues Telecom	6 643 MF	21,00 %
Bymages	15 MF	98,50 %
Bymages 3	19 MF	98,50 %
Colas	45 MF	56,12 %
	<u>soit 6 772 MF</u>	
	(1032,38 M€)	

• Autres cessions intra-groupe

	valeur comptable nette
Smac Acieroid	50 MF (7,62 M€)

• Nouvelles participations

		% de détention au 31/12/1999
Tanagra	182 MF (27,75 M€)	10,00 %

• Réorganisation du pôle Bâtiment-Travaux Publics

• Filialisation

Les branches d'activité Bâtiment et Travaux Publics ont été apportées par Bouygues respectivement aux sociétés Bouygues Bâtiment et Bouygues Travaux Publics (filiales à 100 % de Bouygues).

Les titres de Bouygues Bâtiment et de Bouygues Travaux Publics ont ensuite été apportés par Bouygues à Bouygues Construction, entraînant une augmentation de son capital de 215 millions de francs.

• Cession à Bouygues Construction de titres

Bouygues Offshore et ETDE :

La cession a généré une plus-value de 2 196 millions de francs.

2 – Financement par emprunts obligataires

• Émission d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes - février 1999 :

1 905 490 obligations pour 500 millions d'euros, soit 3,28 milliards de francs – Taux : 1,70 %.

Modalité de remboursement : amortissement normal le 1^{er} janvier 2006, par remboursement au pair. Au 31 décembre 1999, les obligations étaient convertibles et/ou échangeables à raison d'une obligation pour 1,013 action Bouygues.

À cette même date, 148 562 obligations ont été converties en 150 492 actions.

• Emprunt obligataire - juillet 1999

Montant : 500 millions d'euros, soit 3,28 milliards de francs – Taux : 4,875 %.

Prix émission : 99,854 % du montant nominal.

Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 3 juillet 2006, par remboursement au pair.

3 – Augmentations de capital

• Juillet 1999 : 3,6 milliards de francs

Émission de 2 400 732 actions au prix de 226 euros (1 482,46 francs), à raison d'une action nouvelle pour 11 actions anciennes.

• Décembre 1999 : 1,5 milliard de francs

Émission de 911 551 actions nouvelles au prix de 250,91 euros (1 645,86 francs) réservée aux salariés dans le cadre du fonds commun de placement d'entreprise.

NOTE 2 : PRINCIPES - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983.

L'annexe est présentée en millions de francs.

1 – Immobilisations incorporelles

Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement ainsi que les frais de recherche et de développement sont pris en charge à 100 % dans l'exercice.

En règle générale, les logiciels informatiques acquis à des tiers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur cinq ans maximum.

2 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes déductibles, les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont portés directement en charges dans l'exercice.

La production immobilisée est comptabilisée à son coût de production majoré d'un pourcentage de charges de structure. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la nature et de la durée de vie prévue de chaque matériel. Le matériel pouvant bénéficier de l'amortissement dégressif a fait l'objet d'une dotation complémentaire pour amortissement dérogatoire.

Durée de vie - Mode d'amortissement

Constructions	: 40 ans	linéaire
Installations générales	: 10 ans	linéaire
Matériel informatique	: 3 ans	linéaire
Mobilier de bureau	: 10 ans	linéaire

Les cessions courantes d'immobilisations corporelles autres que les cessions d'immeubles et terrains, considérées comme ayant un caractère annuel récurrent, sont comptabilisées en produits d'exploitation, en "autres produits de gestion courante".

3 – Immobilisations financières

• Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition non représentatifs d'une valeur vénale en sont exclus, et sont comptabilisés en charges.

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée par référence à l'actif net comptable.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'inventaire des titres est estimée en fonction du cours de Bourse à la date d'arrêté du bilan.

La valeur d'usage, où les perspectives de rentabilité sont prépondérantes, peut être substituée aux estimations définies ci-dessus lorsque celles-ci ne sont pas représentatives de la valeur réelle des titres détenus par la société.

Une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée entre les deux termes retenus.

• Créances immobilisées

Les créances immobilisées figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

4 – Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la date d'arrêté du bilan.

Les écarts constatés sont portés à des comptes transitoires au bilan. Les pertes latentes sont prises en charges par le biais de provisions.

Les créances et dettes en devises de la zone euro ont été évaluées sur la base du cours de conversion contre l'euro.



5 – Valeurs mobilières de placement

L'estimation du portefeuille est conforme aux normes édictées par le plan comptable.

En l'occurrence :

- la valeur d'inventaire des obligations a été déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre 1999,
- la valeur d'inventaire des Sicav monétaires, des certificats de dépôts et des bons de caisse a été déterminée par référence au dernier cours du 31 décembre 1999.

6 – Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent essentiellement les frais d'émission des emprunts obligataires de janvier 1997, février et juillet 1999, pour la part non couverte par la prime d'émission. En cas d'obligations convertibles, la quote-part de frais non amortis afférente aux obligations converties en actions est imputée sur la prime d'émission des actions nouvelles.

La prime de remboursement des obligations concerne l'emprunt obligataire de juillet 1999 dont le prix d'émission correspond à 99,854 % du montant nominal.

7 – Provisions pour risques

Elles concernent essentiellement :

- les provisions pour impôt sur les sociétés, destinées à couvrir les montants d'impôt dus sur les plus-values en sursis d'imposition ;

- les provisions pour risques complémentaires sur pertes filiales. Cette provision est constituée pour les filiales dont la situation nette négative n'a pu être couverte par les provisions pour dépréciation sur titres et autres créances détenues par Bouygues sur ces filiales.

8 – Instruments financiers de couverture

Afin de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêts sur le compte de résultat, la société est amenée à utiliser des instruments financiers de couverture.

Ces instruments ont pour caractéristiques communes :

- d'être limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change; swaps de taux d'intérêts, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux,
- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

Les gains et les pertes réalisés en cours d'exercice sur les opérations de ce type, ainsi que les provisions constituées au titre des pertes latentes constatées au 31 décembre 1999, font partie intégrante du résultat financier de l'exercice.

9 – Euro/an 2000

Les charges relatives à l'euro, et au passage de l'an 2000 (informatique) font partie des charges courantes de l'exercice ; elles ne sont pas identifiées particulièrement.

NOTE 3 : ACTIF IMMOBILISÉ

(en millions)

	Valeur brute au début de l'exercice	Transfert ou apport	Augmentations	Diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	22	(6)	3	14	5
Autres	4	(3)	0	0	2
Valeur brute	26	(8)	3	14	7
Amortissements	(18)	6	(1)	(9)	(4)
Valeur nette en francs	8	(2)	2	5	3
en euros	1	(0)	0	1	0
Immobilisations corporelles					
Terrains - constructions	75	(44)	50	10	70
Autres	916	(671)	18	248	14
Valeur brute	991	(716)	67	258	84
Amortissements	(704)	497	(14)	(203)	(18)
Valeur nette en francs	286	(219)	54	55	66
en euros	44	(33)	8	8	10
Immobilisations financières					
Participations	17 058	(1 185)	7 168	1 449	21 592
Créances rattachées à des participations	1 409	(165)	1 685	593	2 336
Autres ⁽¹⁾	457	(8)	367	14	801
Valeur brute	18 924	(1 358)	9 220	2 056	24 729
Provisions	(3 594)	605	(63)	(427)	(2 624)
Valeur nette en francs	15 330	(753)	9 157	1 629	22 105
en euros	2 337	(115)	1 396	248	3 370
TOTAL valeur nette en francs	15 625	(975)	9 213	1 689	22 174
en euros	2 382	(149)	1 404	257	3 380
Dont à plus d'un an :					Brut
Créances rattachées à participations					2 336
Prêts					366
Autres					44
en francs					2 746
en euros					419

(1) dont 48 108 actions propres acquises en 1999 : 107 MF (valeur boursière au 31/12/1999 : 191 MF).



NOTE 4 : ÉCHÉANCES DES CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

(en millions)

	Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Avances et acomptes	1	1	0
Créances d'exploitation	281	226	54
Créances diverses	2 431	2 101	329
TOTAL en francs	2 712	2 328	383
en euros	413	355	58

NOTE 5 : COMPTES DE RÉGULARISATION

(en millions)

	Au début de l'exercice	Transfert ou apport	Augmentation de l'exercice	Amortissement de l'exercice	À la fin de l'exercice	dont à moins d'un an
Frais d'émission d'emprunts	6		67	9	63	11
Frais d'acquisition immobilisations			35	3	32	6
Autres	27	(27)			0	0
	32	(27)	101	12	95	17
Primes de remboursement des obligations			5	0	4	1
TOTAL en francs	32	(27)	106	12	99	17
en euros	5	(4)	16	2	15	3

NOTE 6 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions)

	F	€
Capitaux propres au 31/12/1998 (avant affectation des résultats)	8 377	1 277
Résultat affecté à la situation nette	453	69
Prélèvement "autres réserves" et "report à nouveau"	(453)	(69)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	8 377	1 277
Augmentation du capital et réserves	5 642	860
Apports, fusions	–	–
Variation amortissements dérogatoires	(15)	(2)
Résultat de l'exercice	1 216	185
Capitaux propres au 31/12/1999	15 220	2 320

NOTE 7 : COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

	Nombre de voix	Nombre d'actions	Nombre certificats investissement	TOTAL
Au début de l'exercice	29 091 327	26 167 178	62 712	26 229 890
Mouvement de l'exercice	3 796 922	⁽¹⁾ 4 111 214	(632)	4 110 582
À la fin de l'exercice	32 888 249	30 278 392	62 080	⁽²⁾ 30 340 472

NOMINAL : 50 F

(1) dont souscription FCPE Bouygues Confiance : 911 551 actions.

(2) Nombre de titres ayant le droit de vote : 30 294 364 (30 340 472 - 46 108 actions propres détenues).

NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions)

	Au début de l'exercice	Transfert ou apport	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	À la fin de l'exercice
Provisions sur filiales	80	(62)	0	12	6
Provisions pour impôt	99	0	1 054	0	1 153
Autres provisions	1 655	(1 472)	21	5	198
Provisions pour risques	1 834	(1 534)	1 074	17	1 357
Provisions pour charges	88	(86)	0	1	1
TOTAL en francs	1 922	(1 621)	1 074	18	1 358
en euros	293	(247)	164	3	207
Provisions d'exploitation			0	4	
Provisions financières			0	13	
Provisions exceptionnelles			1 074	1	

NOTE 9 : ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

PASSIF (en millions)	Brut	Moins d'un an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations à option de conversion	3 071	47		3 024
Autres emprunts obligataires	4 944	164	0	4 780
<i>Emprunt obligataire de janvier 1997 ⁽¹⁾</i>	<i>1 585</i>	<i>85</i>		<i>1 500</i>
<i>Emprunt obligataire de juillet 1999</i>	<i>3 359</i>	<i>79</i>		<i>3 280</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	396	82	314	
Total dettes financières	8 411	293	314	7 804
Dettes d'exploitation	189	189		
Dettes diverses	360	360		
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1	1		
Produits constatés d'avance	1	1		
TOTAL en francs	8 962	844	314	7 804
en euros	1 366	129	48	1 190

(1) Emprunt obligataire janvier 1997 d'un montant de 1,5 milliard de francs, soit 228,7 millions d'euros – Taux : 5,75 %.

Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 6 janvier 2004, par remboursement au pair.



NOTE 10 : DÉTAILS DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(en millions)

	Montant		Montant
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations financières	23 967	Dettes financières	0
Avances et acomptes versés	0	Avances et acomptes reçus sur cdes d'exploitation	0
Créances d'exploitation	197	Dettes d'exploitation	56
Créances diverses	1 486	Dettes diverses	33
TOTAL en francs	25 649	TOTAL en francs	89
en euros	3 910	en euros	14
CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation	149	Produits d'exploitation	596
Résultats SNC Travaux	0	Résultats SNC Travaux	0
Charges financières	106	Produits financiers	704
TOTAL en francs	255	TOTAL en francs	1 300
en euros	39	en euros	198

NOTE 11 : OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

1 – Couverture du risque de taux (en millions)

En-cours au 31/12/1999 par échéance	2000	2001 à 2004	Au-delà	Total	
				F	€
Swaps de taux					
sur actifs financiers	0	0	0	0	0
sur passifs financiers	662	1 850	0	2 512	383

2 – Couverture du risque de change (contre-valeur en MF)

En-cours au 31/12/1999 par devise	CHF	GBP	Total	
			F	€
Achats-ventes à terme				
achats à terme	0	0	0	0
ventes à terme	0	1 071	1 071	163
Swaps de devises	286		286	44

3 – Autres instruments financiers

	Montant		Échéance
	F	€	
Equity Swap	1 000	152	22/06/2000

Bouygues a souscrit avec un groupe de banques une convention d'échange aux termes de laquelle :

- Bouygues s'est engagé à verser une somme équivalente à des intérêts calculés au taux Pibor + 0,50 % sur le montant notionnel et un montant correspondant à l'éventuelle dépréciation des titres ;
- le groupe de banques s'est engagé à verser un montant équivalent aux dividendes reçus et un montant correspondant à l'éventuelle appréciation des titres.

Suite à l'achat par Bouygues le 31 mars 2000 des actions Saur détenues par Frar Investments II BV, cette convention est devenue caduque sans bénéfice ni perte pour Bouygues.

NOTE 12 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en millions)

	Montant de la garantie	
	Total	dont entr. liées
ENGAGEMENTS DONNÉS (PASSIF)		
Engagements de garantie		
Avals et cautions (non bancaires)	250	
Nantissements dans le cadre d'opérations de crédit		
– Bouygues Telecom		
• actions	6 670	
• prêt subordonné	724	
– SAS Tanagra (actions)	182	
Indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	8	
Dettes assorties de garanties (Hypothèque - nantissement)	0	
Autres engagements donnés	900	
TOTAL en francs	8 734	0
en euros	1 331	0
ENGAGEMENTS REÇUS (ACTIF)		
Autres engagements reçus	900	
TOTAL en francs	900	
en euros	137	

(1) Note sur les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite :

Méthodes et hypothèses retenues pour le calcul

Indemnité conventionnelle et bénévole en usage dans l'entreprise.

Engagement mis en harmonie avec les dispositions contenues dans la loi du 30 juillet 1987 et celles de la loi de finances 1988.

- Droits acquis au 31 décembre 1999.
- Classement du personnel en groupes homogènes en fonction du statut, de l'âge et de l'ancienneté.
- Salaire mensuel moyen au 31 décembre 1999 de chaque groupe, majoré du coefficient de charges sociales patronales en vigueur.
Revalorisation : 1,50 %, actualisation : 2 %.
- Le taux de rotation moyen 1999 du personnel a été calculé à partir de la moyenne des sorties des années 1998 et 1999.
Espérance de vie par référence aux tables de survie 1988 et 1990.

NOTE 13 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues est composé essentiellement de refacturation aux filiales de frais de services communs.

NOTE 14 : INTÉGRATION FISCALE ET IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Bouygues SA a opté depuis 1997 pour le régime d'intégration fiscale (Art. 223 A à U du CGI). Outre Bouygues SA, le périmètre d'intégration fiscale 1999 compte 42 filiales.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration, l'économie d'impôt étant appréhendée par la société mère.

À la fin de l'exercice, la société a constaté une charge d'impôt sur les bénéfices, se répartissant ainsi qu'il suit :

	F	€
Charges d'impôts	(140)	(21)
Intégration fiscale	56	9
Carry-back	30	5
Crédits d'impôts	(1)	(0)
TOTAL	(56)	(8)



NOTE 15 : SITUATION FISCALE LATENTE

(en millions)

	Début exercice		Transfert ou apport	Variation exercice		Fin exercice	
	Actif	Passif		Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement							
Provision pour impôt	99			1 054		1 153	
Autres provisions	1 247		(1 031)	88	28	276	
TOTAL en francs	1 346	0	(1 031)	1 142	28	1 429	0
en euros	205	0	(157)	174	4	218	0
Charges déduites fiscalement et produits imposés fiscalement et non comptabilisés							
Écart conversion	55	22	0	35	55	13	0
TOTAL en francs	55	22	0	35	55	13	0
en euros	8	3	0	5	8	2	0
TOTAL ACTIF							
en francs	1 402		(1 031)	1 177		1 442	
en euros	214		(157)	179		220	
TOTAL PASSIF							
en francs		22			84		0
en euros		3			13		0

NOTE 16 : EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ POUR L'EXERCICE

	Effectif	
	1999	1998
Cadres	191	2191
Employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM)	94	1149
Ouvriers (CNRO)	21	1989
TOTAL	306	5 329

NOTE 17 : AVANCES, CRÉDITS, RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉS AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- Avances et crédits alloués aux organes sociaux : néant.
- Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction :
 - Jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs : 4,1 MF soit 0,6 M€
 - Rémunérations perçues par les principaux dirigeants du Groupe : 57,9 MF soit 8,8 M€
(dont 39,7 MF de rémunérations de base et 18,2 MF de primes variables, payées au début 1999 et liées aux performances réalisées en 1998)

NOTE 18 : INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 1999

Titres de participation	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire en millions ⁽¹⁾	
TF1	8 415 456	39,8	28 705	(a)
Bouygues Telecom	6 380 218	21,0	6 670	
Colas	4 192 234	56,1	5 857	(a)
Saur	9 185 240	73,0	3 277	(b)
BDT	7 764 963	51,0	1 522	(b)
SFIB	2 499 994	100,0	679	(b)
Bouygues Construction	1 705 634	99,9	505	(b)
Bouygues Offshore	1 529 949	9,0	374	(a)
Autres titres			928	
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION				
	en francs		48 518	
	en euros		7 396	
Valeurs mobilières de placement				
autres titres			451	
obligations			20	(a)
bons de caisse			64	(a)
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT :				
	en francs		535	
	en euros		82	
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES :				
	en francs		49 053	
	en euros		7 478	

(1) La valeur d'inventaire retenue est, pour le cas général, la valeur nette comptable des titres.

Lui est substituée, si elle se révèle supérieure :

(a) la valeur boursière (cours de clôture pour les actions, cours moyen du dernier mois pour les obligations),

(b) la quote-part de situation nette.

NOTE 19 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en millions)

Sociétés	Capital ⁽¹⁾	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	%	Valeur comptable des titres ⁽²⁾		Prêts et avances ⁽²⁾	Cautions et avals ⁽²⁾	CA HT ⁽²⁾	Résultat ⁽²⁾	Dividendes encaissés ⁽²⁾	Obs.
				brute	nette						
A - Renseignements détaillés											
1. Filiales (% > 50)											
FRANCE											
BDT	1 523	1 434	51,0	776	776	1 364		8	27	16	
Bouygues Construction	171	155	99,9	386	386	0		1 395	180	51	(5)
Bouygues Relais	0	0	94,5	0	0	0		0	18		
C2S	1	(0)	99,9	1	1	0		38	1		
Challenger	1	0	99,9	98	98	0		114	19		
Colas	299	2 527	56,1	3 824	3 824	0		646	370	133	(5)
Fiducine	250	(309)	100,0	510	90	0		0	0		
GIE GIC	1	0	99,8	0	0	0		0	0		
Infomobile	200	(175)	100,0	404	0	89		51	(49)		(4) 89
Saur	1 258	2 974	73,0	2 970	2 970	0		5 141	257	41	(5)
SFIB	250	360	100,0	1 593	679	0	250	5 407	70		(5) (7)
SFPG	0	0	99,7	0	0	0		0	3	6	(6)
Sofic	1	(88)	99,9	393	0	122		0	(3)		(4) 89
Sotegi	0	1	99,8	1	1	0		0	0		(6)
En francs				10 959	8 827	1 575	250			247	
En euros				1 671	1 346	240	38			38	
ÉTRANGER											
Uniservice	50	4	99,9	203	203	0	0		5	12	(1) Franc suisse
En francs				203	203	0	0			12	
En euros				31	31	0	0			2	
2. Participations (10 < % < 50)											
FRANCE											
Bouygues Telecom	3 038	(276)	21,0	6 670	6 670	724		8 458	(3 542)		
Speig	1	6	49,8	3	3	0		87	0		
TF1	211	3 095	39,9	3 203	3 203	0		8 660	1 173	185	(5)
En francs				9 876	9 876	724	0			185	
En euros				1 506	1 506	110	0			28	
B - Renseignements globaux											
1. Filiales											
FRANCE											
En francs				219	61	19				0	(3) 1
En euros				33	9	3				0	
ÉTRANGER											
En francs				73	3	0				0	
En euros				11	0	0				0	
2. Participations											
FRANCE											
En francs				223	207	12	0	4 141	434		(4) 10
En euros				34	32	2	0	0		0	
ÉTRANGER											
En francs				40	0	0	0	2 632	(520)		
En euros				6	0	0	0	0		0	
TOTAL GÉNÉRAL	en francs			21 592	19 177	2 329	250			444	
	en euros			3 292	2 924	355	38			68	

(1) Dans la monnaie locale d'opération.

(2) En francs français.

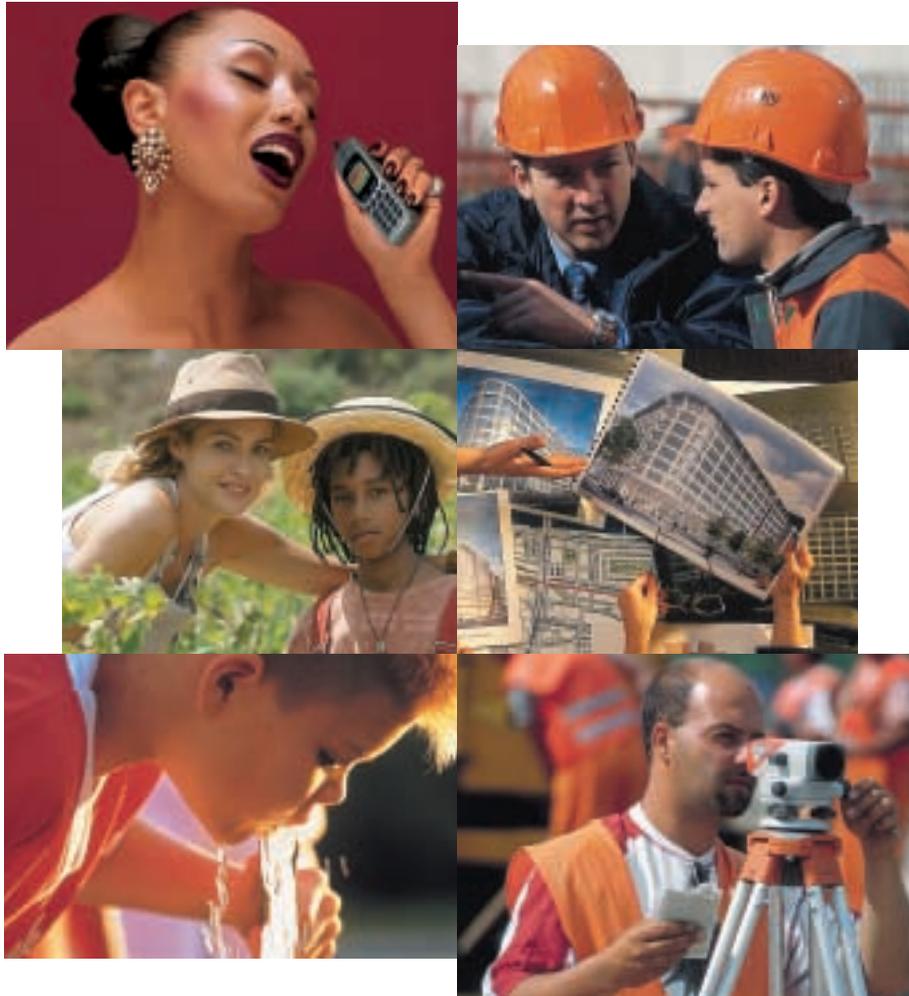
(3) Écart de réévaluation.

(4) Provisions sur prêts et avances.

(5) Sociétés mères de sous-groupe : réserves, chiffre d'affaires et résultat (hors part des tiers) consolidés du sous-groupe.

(6) Exercice au 30 novembre.

(7) Cautions et avals donnés concernant la société ou ses filiales.



Section 4

L'Assemblée générale mixte du 25 mai 2000



1 – ORDRE DU JOUR

a – Partie ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 1999. Approbation des comptes présentés par le Conseil.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 1999.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation des conventions qui y sont mentionnées.
- Présentation des comptes consolidés.
- Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant.
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant.
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de tous titres de créance, notamment obligations et titres assimilés.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement.

b – Partie extraordinaire

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.
- Conversion du capital social en euros et augmentation du capital social par élévation du nominal.
- Division du titre par dix.
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'utiliser les délégations permettant d'augmenter le capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Maintien des autorisations après conversion du capital social en euros et division par dix de la valeur nominale.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2 – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET EXPOSÉ DES MOTIFS SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte afin de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

Résolutions relevant de la compétence de la partie ordinaire de l'Assemblée

Nous soumettons à votre approbation les quatorze résolutions suivantes :

A) Comptes annuels – affectation du résultat – conventions réglementées – comptes consolidés

La **première résolution** a pour objet l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 1999, qui font notamment ressortir un bénéfice net de 1 216 192 070,96 F, et le quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 1999.

La **deuxième résolution** a pour objet l'affectation du résultat, le dividende net proposé, payable en numéraire, étant de 17 F par action et par certificat d'investissement, avec un avoir fiscal de 8,50 F (calculé au taux de 50 %).

La **troisième résolution** a pour objet l'approbation des conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

La **quatrième résolution** donne acte au Conseil de la présentation des comptes consolidés, et de son rapport sur la gestion du Groupe, inclus dans le rapport de gestion.

B) Ratification de cooptation et nomination d'administrateurs

La **cinquième résolution** est relative à la ratification de la cooptation faite par le Conseil d'administration, en qualité d'administrateur, de Monsieur Alain Pouyat, en remplacement de Monsieur Patrice Bourrut-Lacouture, son mandat expirant en conséquence à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

La **sixième résolution** a pour objet le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Martin Bouygues, pour

une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

La **septième résolution** a pour objet le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Francis Bouygues, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

La **huitième résolution** a pour objet le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Georges Chodron de Courcel, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

La **neuvième résolution** a pour objet le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Tennessee, représentée par Monsieur Serge Weinberg, Président de Pinault-Printemps-Redoute, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

La **dixième résolution** a pour objet de nommer administrateur Monsieur Patrick Leleu, Directeur général de Bouygues Telecom, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

C) Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes suppléants

La **onzième résolution** a pour objet la nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel Savioz, pour la même durée que le mandat de SFA & Associés, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

La **douzième résolution** a pour objet la nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Thierry Colin, pour la même durée que le mandat de Mazars & Guérard, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

D) Délégation au Conseil en vue de l'émission de tous titres de créance, notamment obligations et titres assimilés

La **treizième résolution** a pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 5 ans, à l'effet d'émettre des obligations ou titres assimilés (tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) et de tous autres titres de créance et ce, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 4 000 000 000 euros.



Nous vous rappelons que la précédente autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 1997 a été utilisée partiellement, en juillet 1999, lors de l'émission d'un emprunt obligataire international d'un montant nominal de 500 000 000 euros.

E) Programme de rachat par la société de ses propres actions et certificats d'investissement

La **quatorzième résolution** a pour objet d'autoriser, pour une durée de 18 mois, le Conseil d'administration à opérer sur les titres de la société, dans le cadre de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, lui permettant de procéder à l'achat d'actions ou de certificats d'investissement de la société, dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximale défini à l'article 217-3 de la loi précitée.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient, par ordre de priorité, les suivants :

- la régularisation de cours en intervenant, si nécessaire, sur le marché,
- l'attribution desdites actions rachetées aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou de son Groupe, dans le cadre de la politique de développement de l'actionnariat salarié,
- la remise desdites actions rachetées à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer plus généralement les conditions d'une transaction, ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital,
- la conservation ou, le cas échéant, la cession ou le transfert par tous moyens desdites actions rachetées dans le cadre d'une gestion active des fonds propres, au regard des besoins de financement,
- l'annulation éventuelle desdites actions rachetées en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres, sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée générale extraordinaire.

Les certificats d'investissement pourront être achetés en vue de leur conservation ou, le cas échéant, de leur cession ou de leur transfert par tous moyens. La société envisage surtout, lorsqu'elle détiendra des certificats d'investissement, d'acheter des certificats de droit de vote, pour annuler les actions ainsi reconstituées.

La société a soumis au visa de la Commission des Opérations de Bourse la note d'information relative à ce programme de rachat.

Cette autorisation annule et remplace pour la partie non utilisée et la période restant à courir celle précédemment

accordée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 1999 dans sa douzième résolution.

Résolutions relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l'Assemblée

Dans sa partie extraordinaire, vous sont soumises neuf résolutions concernant une autorisation de réduction du capital, la délégation en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, la conversion du capital social en euros et la division du titre ainsi que le renouvellement des autorisations en matière d'émission de valeurs mobilières.

A) Délégation au Conseil, en vue de l'annulation des actions rachetées

Nous vous demandons, dans la **quinzième résolution**, d'autoriser le Conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à réduire le capital par annulation de tout ou partie des actions que la société pourrait détenir en vertu de l'utilisation des diverses autorisations de rachats d'actions données par l'Assemblée au Conseil, dans la limite de 10 % du capital, par périodes de 24 mois.

B) Délégation au Conseil, en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

Nous vous demandons, dans la **seizième résolution**, de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'administration pour une durée de 5 ans, dans le cadre des dispositions des articles 208-1 à 208-8-1 de la loi du 24 juillet 1966, à l'effet de consentir à certains salariés ou mandataires sociaux tant de la société Bouygues que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article 208-4 de la loi, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions de la société.

Le délai d'exercice des options consenties ne pourrait excéder une période de 7 années à compter de leur date d'attribution.

En cas d'octroi d'option de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties.

En cas d'octroi d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et ne pourra être ni inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.

C) Conversion du capital en euros – élévation du nominal – division du titre par dix

Nous vous demandons, dans la **dix-septième résolution**, de décider d'exprimer en euros le montant du capital social au moyen de la conversion de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement qui le composent (soit 50 F/6,55957 égal à 7,62245 euros) et d'arrondir le montant de cette valeur nominale, par suppression des décimales, au nombre entier d'euros immédiatement supérieur, soit à 8 euros.

En conséquence, le capital serait augmenté d'un montant correspondant à la somme des arrondis (2,47656 F par action et certificat d'investissement) en prélevant la somme correspondante sur les réserves réglementées.

Dans cette résolution, il vous est également proposé d'augmenter le capital par élévation du nominal afin de porter la valeur nominale de 8 euros à 10 euros, par incorporation de réserves réglementées.

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation de capital consécutive aux opérations de conversion et l'élévation du nominal afin d'ajuster le montant de cette augmentation en fonction du nombre d'actions composant le capital social à la suite, en particulier, de conversions d'obligations et de levées d'options de souscription.

Nous vous proposons, dans la **dix-huitième résolution**, de décider de diviser le titre par dix afin de favoriser sa liquidité boursière.

En conséquence, il serait procédé à l'échange automatique de dix actions de 1 euro nominal contre une action de 10 euros nominal et de dix certificats d'investissement de 1 euro nominal contre un certificat d'investissement de 10 euros nominal. Corrélativement, il serait procédé à l'échange automatique de dix certificats de droit de vote nouveaux contre un certificat de droit de vote ancien.

Les actions nouvelles et les certificats d'investissement nouveaux seraient créés jouissance au premier jour

de l'exercice en cours. Les actions nouvelles donneront ouverture au droit de vote double à la même date que les actions anciennes auxquelles elles correspondront.

Afin de tenir compte du nombre d'actions créées, à la date d'effet de l'opération de division du nominal, à la suite, en particulier, de la conversion d'obligations, de levées d'options de souscription d'actions, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, tous pouvoirs à l'effet de constater le montant du capital social à cette date, procéder à la modification corrélatrice des statuts et prendre toutes dispositions.

D) Délégations au Conseil, en vue de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, y compris en période d'offre publique

1. Nous vous proposons, dans la **dix-neuvième résolution**, de renouveler la délégation donnée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, en vue d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions (obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscription d'actions, obligations remboursables en actions, etc.) et d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises serait limité, hors incorporation de réserves, à 150 000 000 euros. Le montant nominal maximum des titres de créances susceptibles d'être émis était fixé par la précédente autorisation à 914 694 103,42 euros, il vous est proposé de le porter à 4 milliards d'euros. Sur ces montants s'imputeraient les montants des émissions réalisées en vertu de la vingtième résolution. Quant au montant nominal maximum d'augmentation du capital réalisée par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, il serait limité au montant global des sommes pouvant être incorporées.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'utilisation partielle par le Conseil d'administration de la précédente autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 1999, le capital social a été augmenté, avec maintien du droit préférentiel de souscription, une première fois en juillet 1999 pour un montant nominal de 120 310 900 F et une seconde fois en avril 2000, pour un montant nominal de 101 309 300 F.

La durée de validité de la délégation prévue par la dix-neuvième résolution est de 26 mois.



2. Nous vous demandons, dans la **vingtième résolution**, qui comporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement, de permettre au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, d'émettre, sur le marché français ou sur le marché international, les mêmes titres que ceux visés par la dix-neuvième résolution. La présente délégation permet en outre au Conseil d'émettre des titres destinés à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange qu'elle aurait initiée.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la vingtième résolution serait limité, comme celui prévu par la dix-neuvième résolution, à 150 000 000 euros et celui des titres de créances à 4 milliards d'euros.

Sur ces montants s'imputeraient les montants des émissions réalisées en vertu de la dix-neuvième résolution. La durée de la délégation prévue par la vingtième résolution est, comme celle visée à la dix-neuvième résolution, de 26 mois.

3. Dans tous les cas où le droit préférentiel de souscription serait maintenu, il pourra être institué, en plus du droit de souscription à titre irréductible, un droit de souscription à titre réductible permettant aux titulaires de titres anciens de souscrire, à titre réductible, un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre préférentiel proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeront et dans la limite de leurs demandes.

Dans les cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil pourra conférer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement un droit de priorité de souscription ne constituant pas un titre négociable. Il est prévu, dans cette même délégation, que l'émission des titres de capital se fasse sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant vingt jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions, la somme reçue par la société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.

4. Nous vous demandons, dans la **vingt et unième résolution**, de donner à votre Conseil d'administration l'autorisation, avec faculté de subdélégation à son Président, pendant une durée comprise entre la date de la présente Assemblée et la date de celle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000, d'utiliser en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les délégations qui lui ont été consenties par

les dix-neuvième et vingtième résolutions, d'augmenter, par tous moyens, le capital social, dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 euros.

5. Conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lors de l'application des résolutions par lesquelles l'Assemblée aurait autorisé l'émission des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ce rapport décrira les conditions définitives de l'opération et indiquera :

- l'incidence de l'émission proposée sur la situation des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice, étant précisé que si cette clôture est antérieure de plus de six mois à l'opération envisagée, cette incidence sera appréciée au vu d'une situation financière intermédiaire établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel ;
- l'incidence théorique sur la valeur boursière de l'action telle qu'elle résultera de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant l'opération.

Ces informations seront données en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital.

6. Comme conséquence des trois autorisations sollicitées ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir conférer à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, tous pouvoirs pour arrêter toutes autres conditions et modalités des émissions de valeurs mobilières, accomplir toutes opérations et formalités et apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital.

Nous vous demandons, dans la **vingt-deuxième résolution**, de décider de maintenir, après la conversion du capital social en euros et la division par dix de la valeur nominale du titre, les autorisations préalablement données au Conseil d'administration portant sur des opérations relatives au capital social.

Les indications sur la marche des affaires sociales, à fournir conformément à la loi, figurent dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'administration

3 – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

a - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bouygues établis en francs français, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes

comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,
le 2 mai 2000*

Les Commissaires aux comptes

SFA & Associés

F. Fournet

Mazars & Guérard

J. Villary

M. Rosse



b - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bouygues établis en francs français, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,
le 10 mai 2000*

Les Commissaires aux comptes

SFA & Associés

F. Fournet

Mazars & Guérard

J. Villary M. Rosse

c - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A) CESSIONS DE TITRES

- Le 8 mars 1999, Bouygues a cédé à Colas la totalité de sa participation dans Smac Acieroid moyennant le prix de 50 millions de francs.

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combet,
Michel Derbesse, Alain Dupont, Patrick Le Lay et
Olivier Poupart-Lafarge.*

- Fin décembre 1999, Bouygues a cédé à Bouygues Construction :
 - la totalité de sa participation dans Parcofrance moyennant le prix de 44 992 054 F,
 - la totalité de sa participation dans ETDE moyennant le prix de 350 millions de francs,
 - 51 % du capital de Bouygues Offshore, soit 8 670 000 actions de 10 F nominal chacune moyennant le prix de 38,193 euros (soit 250,53 F par action correspondant

à la moyenne des cours d'ouverture précédant le Conseil d'Administration du 21 décembre 1999), soit un prix global de 2 172 095 100 F.

Personnes concernées : Jean-Pierre Combet, Michel Derbesse, Alain Dupont, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz.

B) CONVENTIONS DE SERVICES COMMUNS

Afin de mettre en harmonie les conventions de services communs antérieurement signées compte tenu des restructurations intervenues au cours de l'exercice 1999, des avenants ont été conclus avec les filiales suivantes, principalement en ce qui concerne les conditions financières :

- **Bouygues Offshore**
La quote-part maximum de facturation a été fixée à 0,50 % du chiffre d'affaires consolidé.
Au titre de cette convention, qui a pris fin le 31 décembre 1999, Bouygues a facturé un montant de 32,5 millions de francs.

Personnes concernées : Jean-Pierre Combet, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz.

- **Bouygues Construction** (anciennement dénommée DTP)
Afin de tenir compte du nouveau périmètre représenté par les sociétés du sous-groupe que constitue Bouygues Construction, la quote-part maximum de facturation a été fixée, à compter du 1^{er} mai 1999, à 0,50 % du chiffre d'affaires consolidé.
Au titre de cette convention, Bouygues a facturé, en 1999, un montant de 52 805 949 F hors taxes.

Personnes concernées : Artémis, Jean-Pierre Combet, Michel Derbesse, Alain Dupont, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz.

- **Bouygues Immobilier** (anciennement dénommée Stim-Bâtir)
Dans le cadre de la nouvelle organisation de la division "Immobilier", la convention de services communs antérieurement conclue avec la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB (anciennement dénommée Bouygues Immobilier) a été résiliée au 30 septembre 1999. Une nouvelle convention a été conclue avec Bouygues Immobilier (anciennement dénommée Stim Bâtir) reprenant les règles de répartition et de facturation communes aux filiales du groupe.

Bouygues a facturé à Bouygues Immobilier, en 1999, un montant de 3 490 778 F.

Personnes concernées : Jean-Pierre Combet, Michel Derbesse et Olivier Poupart-Lafarge.

C) AVANCES EN COMPTE COURANT

Le montant des avances en compte courant octroyées en 1999, par Bouygues à Infomobile, s'est élevé à 30 millions de francs.

Personne concernée : Philippe Montagner.

D) GARANTIES

- Dans le cadre des opérations financières intervenues au cours de l'exercice 1999 (émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange, augmentation de capital et émission d'obligations), Bouygues a signé des engagements de garantie et de placement avec différents établissements financiers dont la Banque Nationale de Paris, le Crédit Agricole Indosuez et le Crédit Lyonnais. L'ensemble des commissions versées au titre de ces trois opérations s'est élevé à 97 690 123 F.

Personnes concernées : Patricia Barbizet, Jacques Chodron de Courcel, Lucien Douroux et Jean Peyrelevalde.

- En janvier 1998, Bouygues a signé un contrat de concession relatif au projet du club Equestre de Jeddah, en Arabie Saoudite. A la suite des opérations de filialisation intervenues en juin 1999, Bouygues Bâtiment devant se substituer à Bouygues, une convention a été conclue entre les deux sociétés afin d'aménager les clauses en matière de solidarité.

Personnes concernées : Jean-Pierre Combet, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz.

- Dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 10 % du capital de la société Tanagra (soit 50 millions d'actions), en vertu des accords de financement conclus entre Tanagra et les banques assurant son financement, Bouygues a délivré, d'une part un nantissement d'un compte d'instruments financiers sur lequel seront inscrites les actions Tanagra et, d'autre part, deux lettres d'engagement au profit de banques dont le Crédit Agricole Indosuez et le Crédit Lyonnais, restreignant la cessibilité des actions.

Personnes concernées : Lucien Douroux et Jean Peyrelevalde.

E) AUTRES CONVENTIONS

• Avec Bouygues Construction

– Dans le cadre de la filialisation du BTP :

- Bouygues a cédé, le 29 novembre 1999, à Bouygues Construction l'immeuble du Centre de formation d'apprentis Gustave Eiffel moyennant le prix de 9 282 000 F hors taxes.



- Bouygues a conclu, avec Bouygues Construction, à compter du 1^{er} janvier 2000, un bail de sous-location (3, 6, 9 années) portant sur environ 5 000 m² du site Challenger moyennant un loyer hors taxes et hors charges de 10 404 000 F.
- Bouygues a autorisé le transfert à Bouygues Construction du bail à construction et de l'ensemble des constructions et aménagements afférents au complexe sportif dénommé le Sporting, moyennant le prix de 11 millions de francs. Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse, Alain Dupont, Olivier Poupert-Lafarge et Ivan Replumaz.

• Avec Bouygues Bâtiment et Bouygues Travaux Publics

Bouygues détient indirectement une participation dans la société Socoprime, titulaire d'un contrat de concession relatif à la construction et l'exploitation d'un pont à péage à Abidjan (Côte d'Ivoire), le pont Riviera Marcory.

A ce titre, Bouygues a été autorisée à souscrire, aux côtés des sociétés Bouygues Bâtiment et Bouygues Travaux Publics, les engagements suivants :

- Une convention de support relatif à l'achèvement des installations du projet qui, essentiellement, garantit aux principaux bailleurs de fonds la bonne et complète exécution de l'achèvement du pont et d'un échangeur (durée du chantier de 24 mois), contrats d'un montant respectifs de 733 et 95 millions de francs. Cette convention est prévue pour durer tant qu'il restera des sommes dues aux principaux bailleurs de fonds (durée des prêts de 12 ans).
- Un accord de financements complémentaires et de rétention d'actions qui consiste pour Bouygues à s'obliger, solidairement avec les sociétés Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics et SETAO, à fournir sous certaines conditions à la société concessionnaire Socoprime des fonds supplémentaires sous forme de prêts subordonnés pour un montant global de 75 millions de francs. Ces conventions n'ont pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Olivier Poupert-Lafarge et Ivan Replumaz.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

A) AVANCES RÉCIPROQUES ENTRE BOUYGUES ET SES FILIALES AYANT DONNÉ LIEU À LA FACTURATION D'INTÉRÊTS

- Par Bouygues à ses filiales pour un montant de 90 244 870 F, à des taux inférieurs au maximum fiscalement déductible (5,14 %) pour les avances consenties en francs français.

Les prêts subordonnés octroyés à la CATC s'élevaient, au 31 décembre 1999, à 18,5 millions de francs et ne sont pas rémunérés.

- Par ses filiales à Bouygues pour un montant de 1 097 350 USD (7 198 126 F).

B) GARANTIES

• Maintien des garanties données par Bouygues au Crédit Lyonnais

– La convention concernant les garanties données par Bouygues, pour le compte de la CCIB, société à responsabilité de droit roumain porte sur le remboursement, par cette dernière, des emprunts suivants :

- à hauteur de 8 millions de francs au titre de la convention de crédit long terme ;
- à hauteur de 2 430 000 F plus intérêts, frais divers et commissions au titre du crédit long terme d'accompagnement.

– Bouygues a émis une garantie de prêt à première demande au bénéfice du Crédit Lyonnais portant sur le crédit contracté par Bouygues Participations Africa afin de financer sa prise de participation dans Bouygues Nigeria Ltd.

• Maintien des garanties données par Bouygues à TF1 International

Bouygues a délivré une contre-garantie des engagements pris par Fiducine à l'égard de TF1 International dans le cadre de la cession de la société Ciby Droits Audiovisuels.

C) CONVENTIONS DE SERVICES COMMUNS

A ce titre, Bouygues a facturé en 1999 les montants suivants :

	Montants en francs hors taxes
TF1	30 461 917
SAUR	51 170 870
SFIB (anciennement dénommée Bouygues Immobilier) jusqu'au 30 septembre 1999	11 252 335
Colas	89 313 194
Infomobile	256 602
ETDE	12 522 000
Fiducine	18 341

Les conventions de services communs conclues avec les sociétés TF1, Saur, Colas et Infomobile ont été renouvelées pour un an à compter du 1^{er} janvier 2000.

D) CONVENTIONS D'ASSISTANCE BDT

Bouygues apporte à BDT une assistance dans les domaines stratégique, financier, juridique, comptable et social se traduisant, en particulier, par la participation aux travaux effectués au sein de comités auprès de Bouygues Telecom et par des prestations spécifiques de conseil.

A ce titre, un montant de 8 207 415 F hors taxes a été facturé.

E) AUTRES CONVENTIONS

• Avec Bouygues Telecom

- Au titre du droit d'utilisation restreint de la marque Bouygues Telecom par les prestataires, distributeurs et opérateurs agissant dans le cadre des accords d'itinérance, un montant de 284 000 F hors taxes a été facturé par Bouygues en 1999 ;
- Au titre de la licence exclusive d'exploitation de la marque Bouygtel pour l'ensemble des produits et services de télécommunications mobiles, une redevance forfaitaire d'un montant de 284 000 F hors taxes a été facturée à Bouygues Telecom.

• Avec Saur

Convention conclue en 1998 entre Bouygues, SAUR et EDF afin d'organiser la coopération en France et à l'étranger dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie électrique.

• Avec Crédit Lyonnais, Banque Nationale de Paris et Crédit Agricole Indosuez

Contrat d'equity swap conclu en 1998 avec chacune des banques concernées, dans le cadre de la convention cadre AFB à l'occasion de l'ouverture du capital de SAUR.

*Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,
le 2 mai 2000*

Les Commissaires aux comptes

SFA & Associés

F. Fournet

Mazars & Guérard

J. Villary

M. Rosse



d - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les autorisations d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Bouygues et en exécution de la mission prévue à l'article 180-III de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur les autorisations demandées par votre Conseil, avec faculté de subdélégation à son Président, lui permettant, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, de procéder avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription à des augmentations de capital en une ou plusieurs fois :

- par émission, en euros ou en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint des deux procédés.

Dans la limite d'un montant nominal maximum de cent cinquante millions (150 000 000) euros en cas d'émission d'actions (étant précisé qu'en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoutera au montant du plafond mentionné) et dans la limite de quatre milliards (4 000 000 000) euros en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société.

En outre, votre conseil vous demande dans les conditions prévues à la 21^e résolution le maintien de ces délégations en cas d'Offre Publique portant sur les titres de la société, pour une période expirant à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

Nous vous rappelons ci-après, les principales caractéristiques de ces délégations :

- dans le cas où le droit préférentiel de souscription serait maintenu, votre Conseil d'Administration aura le soin d'arrêter les modalités de ces opérations. Il aura notamment la charge de fixer les prix et conditions d'émissions.
- dans le cas où le droit préférentiel de souscription serait supprimé, votre Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement une faculté de souscription par priorité, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera pour tout ou partie d'une émission

effectuée. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'Administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions du 2^o de l'article 186-1 de la loi du 24 juillet 1966, le prix d'émission des actions ainsi émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société, pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières en cause après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

Votre Conseil d'Administration a demandé aux titulaires de certificats d'investissement, convoqués préalablement en Assemblée Spéciale, de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Votre Conseil d'Administration a demandé aux porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006 d'approuver préalablement la suppression des droits préférentiels de souscription.

Nous avons examiné les différents projets d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les montants des prix d'émission de titres de capital, les bases de conversion ou d'échange, le prix d'exercice des droits de souscription n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives de réalisation de ces opérations et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite pour certaines des émissions, mais dont le principe entre cependant dans la logique de certaines des opérations qui sont soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation des opérations par votre Conseil d'Administration ou votre Président.

*Neuilly-sur-Seine et Paris,
le 20 avril 2000*

Les Commissaires aux comptes

SFA & Associés

Mazars & Guérard

F. Fournet

J. Villary

M. Rosse

e - Rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à la réduction du capital en cas d'annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en exécution de la mission prévue à l'article 217-2, al. 4, de la loi du 24 juillet 1966 en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 en fonction :

- d'une part, des autorisations d'achat d'actions antérieurement délivrées par l'assemblée au conseil d'administration.
- d'autre part, de l'autorisation d'achat, soumise à l'approbation de votre assemblée générale, qui serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre des diverses autorisations d'achat par votre société de ses propres actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée, pour les actions qui pourraient être acquises en vertu de l'autorisation prévue à la quatorzième résolution, que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable ladite résolution.

*Neuilly-sur-Seine et Paris,
le 20 avril 2000*

Les Commissaires aux comptes

SFA & Associés

F. Fournet

Mazars & Guérard

J. Villary

M. Rosse

f - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et/ou membres du personnel de la société ou des sociétés de son groupe

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Bouygues et en exécution de la mission prévue à l'article 208-1 de la loi du 24 juillet 1966 et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou d'achat d'actions existantes de ladite société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, opérations comportant, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Ces options seraient consenties au bénéfice :

- d'une part, des salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel,
- d'autre part, des mandataires sociaux définis par la loi, tant de votre société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966. Votre Conseil d'Administration a demandé aux titulaires de certificats d'investissement, convoqués préalablement en Assemblée Spéciale, de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Votre Conseil d'Administration a demandé aux porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006 d'approuver préalablement la suppression des droits préférentiels de souscription.

Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires, selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

*Neuilly-sur-Seine et Paris,
le 20 avril 2000*

Les Commissaires aux comptes

SFA & Associés

F. Fournet

Mazars & Guérard

J. Villary

M. Rosse



g - Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés du groupe Bouygues adhérent au plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 10 juin 1998
Conseil d'Administration du 4 novembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 13 mai 1998 sur l'émission d'actions réservées aux salariés de la société Bouygues et des sociétés qui lui sont liées adhérent au plan d'épargne d'entreprise et dont la souscription est réalisée à travers un fonds commun de placement. Cette émission a été autorisée par l'Assemblée générale mixte, en date du 10 juin 1998, aux termes de sa deuxième résolution.

Cette assemblée a délégué à votre Conseil d'Administration le soin de réaliser cette émission et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 4 novembre 1999, de procéder à la mise en place d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE), spécialement constitué à cet effet, et au travers duquel une offre de souscription maximale de 911 376 actions correspondant à une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant maximum de 229 millions d'euros (1 500 millions de francs) et un prix de souscription de 250,91 euros par action (1 645,86 francs) est réservée aux salariés du Groupe. Le montant de l'augmentation de capital sera limité au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés du Groupe.

Cette émission est assortie pour chaque salarié d'un prêt bancaire, d'un montant égal à neuf fois l'apport personnel du salarié, le remboursement de ce prêt et de l'apport personnel, augmenté d'un rendement de 25 %, étant garanti au salarié par la banque quel que soit le niveau du cours de l'action Bouygues à la date de sortie du Plan.

Les salariés se verront rétrocéder, au moment de cette sortie, un pourcentage de la plus-value correspondant à la différence entre la valeur de l'action lors de la sortie du plan et le cours

de la souscription avant la décote de 20 %, multipliée par le nombre total d'actions.

La période de souscription sera fixée par le Président du Conseil d'Administration, étant précisé que l'ouverture de la souscription devra intervenir au plus tôt le 25 novembre 1999 et la clôture de la souscription au plus tard le 28 janvier 2000. Le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé le 4 novembre 1999, soit 250,91 euros (1 645,86 francs correspondant à 50 francs de valeur nominale et 1 595,86 francs de prime d'émission).

Nous avons vérifié la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 1998 et des indications fournies à celle-ci, et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Nous avons procédé au contrôle des informations fournies dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration, sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions à émettre et sur son montant, et également vérifié les informations chiffrées qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les informations chiffrées présentées sont extraites d'une situation financière intermédiaire établie au 30 juin 1999, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel. Cette situation intermédiaire a fait l'objet, de notre part, d'un examen limité.

Nous certifions la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration.

La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés et le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions à émettre et son montant définitif, n'appellent pas d'observation de notre part.

La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres ainsi que sur la valeur boursière de l'action n'appelle pas non plus d'observation de notre part.

*Fait à Paris La Défense et Neuilly,
le 18 novembre 1999*

Les Commissaires aux comptes

SFA & Associés

Mazars & Guérard

F. Fournet

J. Villary

M. Rosse

4 – PROJET DE RÉSOLUTIONS

a – Partie ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(approbation des comptes de l'exercice 1999)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net de 1 216 192 070,96 F, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1999.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(affectation du résultat, fixation du montant du dividende)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, et après avoir constaté que le bénéfice disponible de l'exercice 1999 s'élève à 1 220 906 371,13 F, compte tenu du bénéfice net de l'exercice 1999 de 1 216 192 070,96 F et du report à nouveau de l'exercice précédent de 4 714 300,17 F, approuve l'affectation et la répartition suivantes du bénéfice disponible :

• affectation à la réserve légale, soit : 21 552 910,00 F

• distribution au titre du premier dividende net (5 % sur le nominal) de 2,50 F, assorti d'un avoir fiscal de 1,25 F sur la base d'un avoir fiscal à 50 %, soit : 75 851 180,00 F

• distribution d'un dividende complémentaire net de 14,50 F par action ou par certificat d'investissement de 50 F nominal, assorti d'un avoir fiscal de 7,25 F sur la base d'un avoir fiscal à 50 %, soit : 439 936 844,00 F

Le paiement du dividende, soit 17 F net par action et par certificat d'investissement, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 8,50 F sur la base d'un avoir fiscal à 50 %, sera effectué en numéraire à compter du 2 juin 2000 ;

• affectation du solde aux autres réserves, soit : 683 565 437,13 F

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant des dividendes non versés en raison de la nature de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'administration du rappel, conformément à la loi, des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et des avoirs fiscaux y afférents :

	1996	1997	1998
Nombre d'actions	24 198 862	25 666 201	26 229 890
Dividende	17,00 F	17,00 F	8,50 F
Avoir fiscal ⁽¹⁾	8,50 F	8,50 F	8,50 F
Dividende global	25,50 F	25,50 F	25,50 F
Dividende total	411 380 654,00 F	436 325 417,00 F	445 908 130,00 F

(1) Sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %.



TROISIÈME RÉOLUTION

(conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(comptes consolidés de l'exercice 1999)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la présentation des comptes consolidés au 31 décembre 1999 et constate que le rapport sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport du Conseil.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, faite par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 septembre 1999, de Monsieur Alain Pouyat, demeurant 28, rue Sainte Anne - 78000 Versailles, aux lieu et place de Monsieur Patrice Bourrut-Lacouture, pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

SIXIÈME RÉOLUTION

(renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour six années, le mandat d'administrateur de Monsieur Martin Bouygues, demeurant 31, rue Delabordère - 92200 Neuilly-sur-Seine, qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales

ordinaires, renouvelle, pour six années, le mandat d'administrateur de Madame Francis Bouygues, demeurant 50, rue Fabert - 75007 Paris, qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

HUITIÈME RÉOLUTION

(renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour six années, le mandat d'administrateur de Monsieur Georges Chodron de Courcel, demeurant 23, avenue Mac Mahon - 75017 Paris, qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour six années, le mandat d'administrateur de la société Tennessee, ayant son siège social 5, boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

DIXIÈME RÉOLUTION

(nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme, en qualité d'administrateur, pour six années, Monsieur Patrick Leleu, demeurant 4, avenue de Camoëns - 75116 Paris.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

ONZIÈME RÉOLUTION

(nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité de Commissaire aux comptes

suppléant Monsieur Michel Savioz, demeurant 8, avenue Delcassé – 75008 Paris, pour la même durée que le mandat de SFA & Associés, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Thierry Colin, demeurant 125, rue de Montreuil – 75011 Paris, pour la même durée que le mandat de Mazars & Guérard, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de tous titres de créance, notamment obligations et titres assimilés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 4 000 000 000 (4 milliards) euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, de tous titres de créance (notamment obligations ou titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum de 4 000 000 000 (4 milliards) euros ci-dessus visé.

Le Conseil d'administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article 287, alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1966, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration pourra, en outre, consentir toutes délégations, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités rendues nécessaires par cette ou ces émissions.

La présente autorisation, donnée pour une durée de cinq ans, annule et remplace pour les montants non utilisés et la période restant à courir l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 1997 dans sa douzième résolution.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, et conformément aux dispositions des articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, autorise le Conseil d'administration à acheter les propres actions ou certificats d'investissement de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximale défini à l'article 217-3 de la loi précitée.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Conseil d'administration, en vue :

- de la régularisation du cours de Bourse de la société ;
- de l'attribution desdites actions rachetées aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de la remise desdites actions rachetées à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- de la conservation, ou le cas échéant de la cession ou du transfert par tous moyens desdites actions rachetées ;



- de l'annulation des dites actions rachetées, sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée générale extraordinaire.

Les certificats d'investissement pourront être achetés sur décision du Conseil d'administration en vue de leur conservation ou le cas échéant de leur cession ou de leur transfert par tous moyens.

Les achats d'actions ou de certificats d'investissement pourront être réalisés par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (dont notamment la vente d'options de vente) et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions et de certificats d'investissement sera de 600 000 000 euros.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle annule et remplace pour la partie non utilisée et la période restant à courir celle précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 1999 dans sa douzième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat, en déterminer les modalités, notamment fixer le prix d'achat maximum et le prix de vente minimum des titres. Le Conseil pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

b – Partie extraordinaire

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélatrice des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constatant l'arrivée à échéance de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 1995 dans sa cinquième résolution :

- autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles 208-1 à 208-8-1 de la loi du 24 juillet 1966, à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de ladite société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, cette faculté étant donnée au Conseil pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée ;
- décide que les bénéficiaires de ces options seront :
 - . d'une part, des salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel,
 - . d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société Bouygues que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article 208-4 de la loi précitée ;
- décide que le nombre total des options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles 208-6 de la loi du 24 juillet 1966 et 174-17 du décret du 23 mars 1967 sous réserve de toutes autres limitations légales ;
- décide que le délai d'exercice des options consenties ne pourra excéder une période de sept années à compter de leur date d'attribution ;

- décide, en cas d'octroi d'option de souscription, que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties ;

- décide, en cas d'octroi d'option d'achat, que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et ne pourra être ni inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 ;

- décide qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après que soit détaché des actions un droit à un dividende ou un droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital ;

- prend acte, qu'en application de l'article 208-2 de la loi du 24 juillet 1966, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment pour :

- . fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires de ces options ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment, dans les différentes hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret du 23 mars 1967 ;

- . fixer les conditions ainsi que l'époque ou les époques d'exercice des options ;

- . prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;

- . accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

- . sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant de primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 19 mai 2000, ont expressément approuvé la suppression des droits préférentiels de souscription visée ci-dessus.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(conversion du capital social en euros - augmentation du capital social par élévation du nominal)

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide :

- d'exprimer en euros le montant du capital social au moyen de la conversion de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement qui le composent, soit 50 F/6,55957 égal à 7,62245 euros ;

- d'arrondir le montant de cette valeur nominale, par suppression des décimales, au nombre entier d'euros immédiatement supérieur, soit à 8 euros ;

- de procéder en conséquence à une augmentation du capital social d'un montant correspondant à la somme des arrondis (2,47656 F par action et certificat d'investissement) en prélevant la somme correspondante sur les réserves réglementées ;

- puis de procéder à une augmentation du capital social par élévation de la valeur nominale de 8 euros à 10 euros des actions et des certificats d'investissement composant le capital social en incorporant au capital une somme à prélever sur les réserves réglementées.



L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation de capital consécutive aux opérations de conversion et d'élévation du nominal décidées par la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, impartir de passer les écritures comptables correspondantes et prendre toutes dispositions utiles pour effectuer toutes opérations complémentaires qui s'avéreraient nécessaires.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(division du titre par dix)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de réduire de 10 euros à 1 euro la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement.

En conséquence, il sera procédé à l'échange automatique de dix actions d'1 euro nominal contre une action de 10 euros nominal et de dix certificats d'investissement d'1 euro nominal contre un certificat d'investissement de 10 euros nominal. Corrélativement, il sera procédé à l'échange automatique de dix certificats de droit de vote nouveaux contre un certificat de droit de vote ancien.

Les actions nouvelles et les certificats d'investissement nouveaux seront créés jouissance au premier jour de l'exercice en cours. Les actions nouvelles donneront ouverture au droit de vote double à la même date que les actions anciennes auxquelles elles correspondront.

Pour tenir compte des impératifs et délais de paiement du dividende, la date d'effet de l'opération de division du nominal, telle que ci-dessus décrite, est fixée au lundi 3 juillet 2000.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, tous pouvoirs à l'effet de constater le montant du capital social à cette date, procéder à la modification des statuts et prendre toutes dispositions utiles pour effectuer toutes opérations complémentaires qui s'avéreraient nécessaires, notamment afin de tenir compte de l'incidence de la division de la valeur nominale des actions en cas d'exercice de leurs droits par les bénéficiaires des options de souscription ou d'achat d'actions ou par les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément approuvé la division de la valeur nominale des certificats d'investissement et la multiplication en conséquence du nombre de certificats d'investissement.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966, et notamment de l'alinéa 3 de son article 180-III :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :
 - a – par émission, en euros ou en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - b – ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.
2. Fixe à vingt-six mois, à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation.
3. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :
 - a – en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1- a ci-dessus : le montant nominal maximum des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ou la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises,

directement ou non, en vertu de la vingtième résolution de la présente assemblée. Il est également précisé qu'en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus ;

b – le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société qui pourront être émises, en vertu de la délégation visée au 1- a ci-dessus, ne pourra dépasser le plafond de 4 000 000 000 (quatre milliards) euros ou la contre-valeur de ce montant sur lequel s'imputeront les émissions de titres de créances réalisées en vertu de la vingtième résolution.

4. En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au 1- a ci-dessus :

a – décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement qui pourront souscrire à titre irréductible ;

b – confère au Conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;

c – décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français ou international ;

d – prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente décision emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit, et décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice des bons ;

e – décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par

attribution gratuite aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens ;

f – décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises sera au moins égal à la valeur nominale des actions.

5. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

a – arrêter les conditions de l'augmentation de capital ou de l'émission ;

b – en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre des émissions visées au 1- a ci-dessus en vertu de la présente délégation :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant, à terme, accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

- en cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions ou à des certificats d'investissement de la société ;

c – en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles et de certificats



d'investissement nouveaux à émettre ou le montant dont le nominal des actions et des certificats d'investissement existants composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et les certificats d'investissement nouveaux porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;

- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Conformément à l'article 283-3 de la loi du 24 juillet 1966, de nouveaux certificats d'investissement seront créés et remis gratuitement aux propriétaires des certificats anciens, dans la proportion du nombre des actions nouvelles attribuées aux actions anciennes, sauf renonciation de leur part au profit de l'ensemble des porteurs ou de certains d'entre eux.

Les certificats de droit de vote correspondant aux nouveaux certificats d'investissement seront attribués aux porteurs des anciens certificats de droit de vote en proportion de leurs droits, sauf renonciation de leur part au profit de l'ensemble des porteurs ou de certains d'entre eux.

Compte tenu qu'il ne pourra être attribué de certificats représentant moins d'un droit de vote, les rompus seront attribués comme en cas d'augmentation de capital en numéraire visée au 1- a ci-dessus ;

d – d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations du capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

6. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société ou à l'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres. Elle annule et remplace pour les montants non utilisés et la période restant à courir celle précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 1999 dans sa quatorzième résolution.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles

ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 19 mai 2000, ont expressément approuvé la suppression des droits préférentiels de souscription visée dans cette résolution.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales et notamment de l'alinéa 3 de son article 180-III ainsi que de ses articles 193-1, 194-1 et 339-3 :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder ou faire procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en monnaie étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article 193-1 de la loi sur les sociétés commerciales.
2. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation.
3. Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 150 000 000 (cent cinquante millions) euros de nominal ou la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la dix-neuvième résolution de la présente assemblée.

4. Décide, en outre, que le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 4 000 000 000 (quatre milliards) euros ou à la contre-valeur de ce montant, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la dix-neuvième résolution de la présente assemblée.
5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un droit de souscription par priorité.
Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.
6. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
7. Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
8. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice des bons.
9. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.
10. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société. Plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ou les caractéristiques des certificats de valeur garantie, constater le nombre de titres apportés à l'échange, déterminer les dates, conditions et modalités d'émission, y compris avec certificats de valeur garantie, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société, inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale, procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.
11. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure, en particulier pour les montants non utilisés et la période restant à courir celle précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 1999 dans sa quinzisième résolution, relative à



l'émission immédiate ou à terme d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité, à l'exception de :

- l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 1998, dans sa deuxième résolution, d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son Groupe dont la validité est d'une durée de cinq ans,
- l'autorisation donnée par la présente Assemblée générale, dans sa seizième résolution, d'augmenter le capital lors des levées d'options de souscription d'actions consenties par le Conseil d'administration dont la validité est d'une durée de cinq ans.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en Assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 19 mai 2000, ont expressément approuvé la suppression des droits préférentiels de souscription visée dans cette résolution.

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

(possibilité d'utiliser les autorisations d'augmentation de capital en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article 180-IV de la loi du 24 juillet 1966, autorise expressément le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, pour une durée comprise entre la date de la présente assemblée et la date de celle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000, à utiliser en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres

de la société, les délégations données au Conseil par les dix-neuvième et vingtième résolutions ci-dessus, pour augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ou la contre-valeur de ce montant dans les monnaies autorisées.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

La présente résolution a été approuvée par les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 19 mai 2000.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

(maintien des autorisations après conversion du capital social en euros et division par dix de la valeur nominale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de maintenir, après la conversion du capital social en euros et la division par dix de la valeur nominale du titre, les autorisations préalablement données au Conseil d'administration portant sur des opérations relatives au capital social ; les dispositions adoptées par la présente assemblée portant sur la conversion du capital social en euros et la division par dix de la valeur nominale du titre leur seront applicables en tant que de besoin.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

(pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

"À notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Bouygues ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Martin Bouygues
Président-Directeur général

"Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes de la profession. Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 1997 ont fait l'objet d'un audit par Jacques Villary, membre de Mazars & Guérard et par SFA & Associés. Les comptes annuels et consolidés des exercices 1998 et 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Les données prévisionnelles ont fait l'objet d'un examen limité de notre part. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées."

Les Commissaires aux comptes

SFA & Associés
groupe Salustro Reydel
F. Fournet

Mazars & Guérard
J. Villary M. Rosse

COB

Le présent document de référence a été enregistré sous le n° R.00-239
auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 16 mai 2000.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'information visée par la Commission.

TABLEAU DE PASSAGE

Document de référence : Règlement COB 98-01

	Pages
1 - RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	
1.1 Noms et fonctions des responsables du document	135
1.2 Attestation des responsables	135
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux	47
1.4 Politique d'information	42
2 - ÉMISSION/ADMISSION À LA COTE OFFICIELLE DE VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL	
2.1 Admission de valeurs mobilières à la cote officielle	30-31-38
2.2 Émission de valeurs mobilières	sans objet
2.3 Renseignements généraux	30 à 35
2.4 Place de cotation	38
2.5 Tribunaux compétents	sans objet
3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL	
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	4 à 25-48
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	30 à 35
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	41
3.4 Marché des titres de l'émetteur	38
3.5 Dividendes	36-125
4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR	
4.1 Présentation de la société et du groupe	4 à 28-48-49
4.2 Dépendances de l'émetteur	sans objet
4.3 Faits exceptionnels et litiges	50
4.4 Effectifs	26
4.5 Politique d'investissement	10
4.6 Données groupe	4 à 11
5 - PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTATS	
5.1 Comptes de l'émetteur	51 à 92-93 à 110
5.2 Sociétés hors du périmètre de consolidation	62-72
5.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation	62-63-88 à 92
5.4 Principes de consolidation	62 à 69
6 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
6.1 Noms	43 à 46
6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital	41
6.3 Schéma d'intéressement du personnel	33
6.4 Gouvernement d'entreprise	46
7 - PERSPECTIVES D'AVENIR	
7.1 Évolution récente	8-9-12-15-17-22-23-25
7.2 Perspectives d'avenir	8-9-12-15-17-22-23-25



Société anonyme au capital de 1 621 249 950 francs
RCS Paris B 572 015 246 – I.E. FR 29 572 015 246
Siège social : 90, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris
Adresse postale : Challenger – 1, avenue Eugène Freyssinet
78061 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France
Téléphone : (33) 1 30 60 23 11 – www.bouygues.fr